

Nous pouvons faire **mieux :**

ce n'est pas un filet de sécurité
si les mailles sont aussi grandes



Le rapport de 2025 du
Conseil consultatif national
sur la pauvreté



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

**Nous pouvons faire mieux : ce n'est pas un filet de sécurité si les mailles sont aussi grandes –
le rapport de 2025 du Conseil consultatif national sur la pauvreté**

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécopieur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em9-10F-PDF
ISSN : 2564-3053

Table des matières



2

Remerciements

3

Dédicace

4

Message du président

6

Résumé

17

Introduction

23

Chapitre 1 : Progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs canadiens de réduction de la pauvreté

32

Chapitre 2 : Pourquoi c'est important

51

Chapitre 3 : Abordabilité et sécurité du revenu

65

Chapitre 4 : Accès aux prestations et aux services

77

Chapitre 5 : Stabilité grâce à des investissements dans le logement

95

Chapitre 6 : Soutenir les collectivités

106

Chapitre 7 : Événements de la vie, transitions et santé mentale

117

Chapitre 8 : Participation active au marché du travail

125

Conclusion

127

Références

134

Annexe A : Organismes qui ont participé aux dialogues continus

139

Annexe B : Glossaire

150

Annexe C : Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Remerciements



Les membres actuels du Conseil consultatif national sur la pauvreté sont fiers de présenter le rapport de cette année :

- Scott MacAfee, président
- Marie Christian, membre ayant des responsabilités particulières en ce qui concerne les questions touchant les enfants
- Hannah Brais
- Avril Colenutt
- John Cox
- Kristen Desjarlais-deKlerk
- Lindsay (Swooping Hawk) Kretschmer
- Nathalie Lachance
- Noah Lubendo
- Kwame McKenzie

Les membres du Conseil aimeraient profiter de l'occasion pour remercier les anciens membres du Conseil, dont le travail a été essentiel à la promotion de la réduction de la pauvreté au Canada.

Ils tiennent également à exprimer leur gratitude envers les fonctionnaires, notamment les membres du secrétariat du Conseil à Emploi et Développement social Canada (EDSC) et les fonctionnaires de Statistique Canada et d'autres ministères clés, qui les ont aidés dans leur travail tout au long de l'année et au cours des années précédentes. Grâce à leur soutien constant, le Conseil peut remplir son mandat.

Dédicace



Le Conseil consultatif national sur la pauvreté dédie le rapport de 2025 à toutes les personnes qui n'ont pas hésité à lui raconter leurs réussites et leurs défis. Ce sont vos précieux commentaires qui nous permettent d'améliorer les systèmes, d'optimiser les mesures de soutien et d'améliorer la vie des personnes qui sont en situation de pauvreté ou à risque d'y sombrer. Vous êtes le cœur de ce rapport.

Nous tenons à remercier chaleureusement les principaux organismes qui ont soutenu le Conseil lors de ses visites à Campbellton (N.-B.), Fredericton (N.-B.), Scarborough (Ont.) et Winnipeg (Man.) et lors des réunions virtuelles tenues avec des groupes à Lévis (Qc) et à Québec (Qc). Ces organismes ont joué un rôle déterminant pour nous mettre en contact avec des personnes qui sont en situation de pauvreté, ce qui nous a permis de mieux comprendre comment la pauvreté est vécue dans leurs régions. Merci à tous les organismes suivants :

- ACSA Community Services
- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
- Centraide Winnipeg
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Commission de services régionaux Restigouche



Message du président



J'ai le plaisir de présenter, au nom du Conseil consultatif national sur la pauvreté, le rapport de 2025 sur les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*.

Au début de 2025, nous sommes allés à la rencontre des gens dans les régions canadiennes dont le taux de pauvreté figure parmi les plus élevés afin d'avoir un aperçu de leurs réalités et d'évaluer la pertinence des mesures de soutien qu'ils reçoivent ou devraient recevoir. Nous avons rencontré des personnes en situation de pauvreté et des organismes communautaires qui leur offrent du soutien à Winnipeg, Scarborough (région du Grand Toronto), Québec, Lévis, Fredericton et Campbellton. Nous avons également parlé à plusieurs intervenants, fournisseurs de services et experts qui tentent de trouver des moyens de réduire la pauvreté et, au bout du compte, d'y mettre fin.

Nous voulions surtout savoir vers qui les personnes se tournent lorsqu'elles ont besoin de soutien, comment elles accèdent aux services et si les prestations et les programmes en vigueur répondent à leurs besoins.

Voici quelques-uns des principaux thèmes qui sont ressortis de ces conversations :

- les difficultés constantes associées à un revenu inadéquat et un soutien financier insuffisant, surtout dans un contexte de hausse constante du coût de la vie;
- les obstacles que doivent surmonter les personnes pour obtenir les prestations et les mesures de soutien auxquelles elles ont droit ou pour en connaître l'existence;
- le manque chronique de logements sûrs, convenables et abordables;

- le fardeau imposé au secteur à but non lucratif, qui est sous-financé et surchargé, et doit fournir des soins et un soutien essentiels aux personnes qui en dépendent pour survivre;
- les diverses circonstances, y compris les événements de la vie et les transitions, qui ont maintenu les personnes en situation de pauvreté, notamment les problèmes de santé mentale, de consommation de substances et de toxicomanie;
- les obstacles à une participation active au marché du travail.

Les conversations tenues cette année au sujet de la pauvreté nous ont permis de comprendre que, pour être efficace, toute réponse doit avoir 2 volets. Premièrement, nous devons soutenir les personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté, sous toutes ses formes. Parallèlement, nous devons soutenir les personnes qui sont les plus à risque de sombrer dans la pauvreté en intervenant avant qu'elles ne se retrouvent sous le seuil de la pauvreté. Il sera difficile de s'attaquer à la fois aux besoins immédiats et aux conditions systémiques générales, car il faudra répartir les efforts tout en les coordonnant.

Le thème récurrent de la nature multidimensionnelle de la pauvreté est ressorti tout au long de nos conversations. On nous a parlé de la pauvreté monétaire et de la douleur causée par l'exclusion sociale et économique. Les récits ont mis en lumière le fait que le passé façonne le présent, que la survie et la stabilité font appel à 2 états d'esprit différents, et que la lutte contre la pauvreté ne consiste pas à régler une chose en particulier, mais vraisemblablement à tout transformer.

Cela dit, je me réjouis que partout au Canada, un nombre incalculable de personnes et d'organismes tiennent véritablement à améliorer la vie quotidienne d'autrui. Ils ont leur collectivité à cœur et sont attachés aux personnes qui ont besoin de soutien. À mesure que nous progressons, nous devons trouver de meilleures façons de les soutenir et de prendre soin les uns des autres.

Le présent rapport résume les conversations que nous avons eues, les défis dont nous avons pris connaissance et les choix courageux que nous devons faire, individuellement, collectivement et à l'échelle nationale, pour mettre fin à la pauvreté.

Merci.

Scott MacAfee

Président, Conseil consultatif national sur la pauvreté



Résumé



Notre filet de sécurité sociale n'a pas été conçu pour faire face aux défis et aux pressions socioéconomiques actuels. Nous devons agir rapidement pour protéger les Canadiens qui sont en situation de pauvreté et éviter que d'autres y tombent.

Depuis 2021, la pauvreté prend de l'ampleur au Canada. En 2023, 10,2 % des personnes au Canada – soit environ 4 millions de personnes – vivaient dans la pauvreté. Bien que la hausse ait été plus lente entre 2022 et 2023, le taux a tout de même augmenté 3 années de suite. Le Canada risque ainsi de ne pas atteindre son objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030.

Cette année, le Conseil consultatif national sur la pauvreté a tenu des séances de mobilisation dans les collectivités dont le taux de pauvreté figure parmi les plus élevés afin de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de soutien. Les gens nous ont dit que de nombreux services prêtent à confusion, qu'ils sont difficiles d'accès et déshumanisants et mal adaptés à leurs besoins. D'autres ont confié ne pas savoir à qui faire appel ou à quel endroit se présenter. Le Conseil a examiné comment les systèmes actuels permettent de réduire la pauvreté et favorisent la dignité, l'inclusion et la résilience. On nous a parlé de l'importance des mesures de soutien structurées, comme les crédits d'impôt et les prestations, et des soutiens informels, tels l'aide de proches ou membres de la communauté de confiance.

Alors que le coût de la vie continue d'augmenter et que les revenus ne parviennent pas à suivre le rythme, de plus en plus de gens, dont plusieurs pour la première fois, se tournent vers des services de soutien. En 2023, le Canada a investi plus de 286,4 milliards de dollars dans des programmes de protection sociale s'inscrivant dans le filet de sécurité sociale élargi (Statistique Canada, 2024e). Malgré ces investissements majeurs, certaines personnes n'ont toujours pas accès aux prestations, aux soutiens et aux services dont elles ont besoin pour survivre. Pour que personne ne soit laissé pour compte, le gouvernement doit prendre des mesures plus fermes pour cerner et combler ces lacunes.

Pourquoi la lutte contre la pauvreté est importante

La pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. L'oppression, les traumatismes intergénérationnels, le racisme, la discrimination, l'absence de possibilités et d'autres forces systémiques façonnent l'expérience de la pauvreté.

La pauvreté n'est pas le fruit d'un échec personnel : c'est un problème systémique ancré dans des politiques et des structures qui profitent à certains et désavantagent les autres. Tout au long des séances de mobilisation tenues cette année, on nous a dit que la pauvreté prend de l'ampleur en raison de la hausse du coût de la vie et de la stagnation des salaires. Nombreuses sont les personnes qui ont dit se sentir coincées dans un cycle qui demande du temps, de l'énergie et de la résilience et avoir peu de chances de s'en sortir. Elles ont aussi qualifié la pauvreté comme étant déshumanisante. Ces personnes se sentent stigmatisées et infantilisées par les systèmes qui sont censés les soutenir.

Bien que la pauvreté puisse toucher n'importe qui, elle résulte souvent de la discrimination. Les personnes noires et racisées, les personnes autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap et les aînés ont tous expliqué comment les obstacles systémiques au logement, à l'emploi, à l'éducation et à l'accès aux services les rendent encore plus vulnérables.

La pauvreté nous divise et affaiblit le tissu de nos collectivités. Nous n'avons d'autre choix que d'y remédier à la source pour bâtir une société plus juste et inclusive.

Abordabilité et sécurité du revenu

La suffisance du revenu est l'un des enjeux les plus importants pour lutter contre la pauvreté. Bien que la pauvreté soit complexe et qu'elle requière un éventail de solutions, la mise en œuvre efficace d'autres mesures de soutien essentielles est impossible si les revenus sont inadéquats. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a lancé diverses initiatives et pris de nombreux engagements visant à réduire la pauvreté, mais les défis persistent.

Si l'inflation a connu un ralentissement depuis 2023, les fortes hausses des dépenses essentielles – surtout la nourriture et le logement – continuent d'exercer une pression sur le budget des ménages. Pour beaucoup, les mesures de soutien financier et les revenus demeurent insuffisants. Ni les salaires ni les prestations gouvernementales n'ont suivi l'inflation. Même lorsque les gens travaillent à temps plein, leurs salaires sont souvent trop bas pour leur permettre de sortir de la pauvreté. Bien que l'aide sociale soit un pilier clé du régime de sécurité du revenu du Canada, chaque ménage qui en dépend entièrement, même s'il obtient d'autres prestations gouvernementales connexes, demeure en situation de pauvreté.





Accès aux prestations et aux services

Le filet de sécurité sociale du Canada, qui comprend des mesures de soutien et des services offerts par divers ordres de gouvernement, des organismes à but non lucratif et des réseaux non structurés, est complexe et difficile à naviguer. De nombreuses personnes doivent surmonter des obstacles importants lorsqu'elles tentent d'accéder à ces mesures de soutien. Des programmes complexes, des processus de demande imprécis, des règles incohérentes et des critères d'admissibilité rigides ne font qu'aggraver les difficultés. Les organismes communautaires et les fournisseurs de services font également face à des contraintes de ressources, de sorte qu'il est plus difficile de guider les personnes dans le système, en particulier celles qui ont des besoins complexes. Divers obstacles limitent davantage l'accès aux mesures de soutien essentielles et exacerbent l'iniquité, notamment l'obligation de produire des déclarations de revenus comme critère d'admissibilité, les défis en matière d'accessibilité et l'exclusion numérique. Ces enjeux touchent particulièrement les groupes les plus marginalisés, dont les personnes 2ELGBTQIA+, les personnes noires et racisées, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les aînés. Les fournisseurs de mesures de soutien doivent coordonner, regrouper et simplifier les processus pour améliorer l'accès et les résultats.

La stabilité grâce à des investissements dans le logement

La Stratégie nationale sur le logement décrit les grandes lignes de la politique du Canada en matière de logement et confirme que l'accès à un logement convenable est un droit fondamental. Malgré les divers efforts du gouvernement fédéral, les gens ont expliqué que leurs plus grands défis cette année étaient, entre autres, d'obtenir un logement abordable et sécuritaire et de le garder. Cela concerne les personnes en situation de pauvreté, mais aussi celles vivant au-dessus du seuil de la pauvreté, qui ont également exprimé ces préoccupations.

Certaines personnes nous ont dit que le coût de location d'une seule chambre dépasse souvent le montant de l'aide sociale, ce qui leur laisse peu de choix et force certaines à louer un logement non convenable, à se tourner vers des refuges ou à dormir dans la rue et à compter sur la charité pour combler leurs autres besoins. Même les gens qui trouvent un logement éprouvent des difficultés. Le coût élevé du loyer laisse peu d'argent pour l'achat des produits essentiels, ce qui fragilise la stabilité financière.

Les propriétaires ressentent également de la pression, principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt, et doivent puiser dans les fonds destinés aux produits de nécessité comme la nourriture et le transport pour rembourser des prêts hypothécaires et acquitter les factures de services publics. De nombreux résidents de logements sociaux nous ont dit que leur

habitation ne semblait pas sécuritaire et qu'elle était mal entretenue et infestée de vermines ou pestes, ce qui rendait leur vie difficile au quotidien. L'itinérance demeure à la hausse et le système de refuges sous-financé n'est pas en mesure de répondre à la demande croissante. Certains groupes sont particulièrement vulnérables. On nous a parlé du racisme et de la discrimination de la part des propriétaires bailleurs auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants, les réfugiés et les demandeurs d'asile lorsqu'ils tentent d'accéder à un refuge ou louer un logement. De plus, l'itinérance touche de façon disproportionnée les personnes autochtones et les communautés noires et racisées.

Soutenir les collectivités

Certains membres de nos collectivités ont et auront toujours des besoins plus complexes et des difficultés qu'un soutien financier ne peut régler à lui seul. Lutter contre ces difficultés requiert une gamme plus vaste de services, souvent offerts par des organismes à but non lucratif par la voie de programmes ciblés et de mesures de soutien complètes. On nous a dit cependant que l'accès à ces services peut être incroyablement difficile. Les gens ont souvent de la difficulté à trouver l'aide appropriée, à s'y retrouver dans des systèmes complexes et à obtenir un soutien en temps opportun. La stigmatisation, particulièrement en ce qui concerne la réduction des méfaits, la santé mentale et l'itinérance, rend très difficile l'accès à l'aide en période de crise.

Le secteur à but non lucratif joue un rôle essentiel grâce au soutien qu'il offre aux personnes en situation de pauvreté. Il emploie un personnel qui fait preuve de compassion et des bénévoles qui se dévouent pour changer les choses. Ces organismes doivent cependant composer avec une pression immense. La demande croissante et les besoins de plus en plus complexes épuisent les ressources. Pendant ce temps, la diminution du financement gouvernemental, la hausse des coûts et la difficulté d'obtenir un financement de base compromettent la viabilité des organismes. Malgré leur expertise, de nombreux travailleurs du secteur à but non lucratif reçoivent un salaire qui est insuffisant et qui ne témoigne pas de leurs compétences et de leur contribution, ce qui force certains à compter sur les services qu'ils offrent pour répondre à leurs besoins de base.





Événements de la vie, transitions et santé mentale

Les grands changements de la vie, comme le fait de sortir du système de protection de l'enfance, le fait de devenir parent, la perte d'un emploi ou l'arrivée dans un nouveau pays, peuvent avoir de graves répercussions sur le bien-être et les finances d'une personne, surtout si elle est en situation de pauvreté. Ces transitions nécessitent souvent un soutien supplémentaire, tant financier que non financier. Les jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance, par exemple, risquent fort de se retrouver en situation d'itinérance en raison de la perte soudaine de soutien. De plus, le lien entre la pauvreté, les problèmes de santé mentale et la consommation de substances peut compliquer l'atteinte de la stabilité pour les personnes qui éprouvent ces problèmes. Les services offerts à l'égard de ces enjeux sont souvent difficiles d'accès et sous-financés et ne peuvent pas répondre à la demande. Le Canada dépense moins en santé mentale que beaucoup d'autres pays, et de nombreuses personnes n'obtiennent pas les soins dont elles ont besoin. Sans un soutien amélioré et mieux coordonné, les personnes en situation de crise aboutissent souvent dans les hôpitaux, les refuges ou le système de justice.

Participation de la population active au marché du travail

La population active du Canada a considérablement augmenté, mais de nombreux groupes, en particulier ceux qui sont les plus marginalisés, doivent encore surmonter des obstacles systémiques à l'emploi. Un éventail de facteurs structurels, comme un accès inégal à une première possibilité d'emploi, des réseaux professionnels limités, un déséquilibre des compétences et la question des « titres scolaires », sont à l'origine de ces enjeux. La combinaison de ces obstacles peut compliquer, pour certaines personnes, même bien outillées, l'obtention d'un emploi stable et valorisant et la participation à la population active du Canada.

Pour bâtir un marché du travail plus inclusif, il faut absolument avoir en place des mesures de soutien complètes, comme une formation linguistique, des soins de santé mentale, des services de garde d'enfants et des services d'emploi adaptés à la culture.

Recommandations

Le taux de pauvreté au Canada poursuit sa montée malgré d'importants investissements gouvernementaux, de sorte que de nombreuses personnes sont incapables de satisfaire leurs besoins de base. Le Conseil insiste sur le besoin urgent d'instaurer un seuil de revenu garanti pour que chacun puisse vivre dignement, quelle que soit la source de ses revenus. Bien des gens estiment que les régimes d'aide sociale actuels sont trop complexes et inefficaces. Certains ont recommandé la mise en place d'un revenu de base, qu'ils considèrent comme une solution plus digne et plus efficace. Il est également essentiel de simplifier l'accès aux prestations et aux services.

Le logement demeure une préoccupation majeure, alors que l'approche actuelle axée sur le marché contribue à rendre l'accès au logement inabordable pour plusieurs. Le Conseil demande au gouvernement de réorienter les priorités vers des options de logement hors marché et un soutien mieux ciblé à l'intention des personnes qui ont des besoins impérieux en matière de logement.

Les organismes à but non lucratif qui offrent des services et une aide essentiels, en particulier aux personnes les plus marginalisées, doivent composer avec une forte demande et un financement insuffisant. Ils ont besoin d'un financement plus stable et adéquat et de mesures fédérales plus fortes pour atténuer la pression.

Le Conseil souligne également l'importance de soutenir les gens dans les grandes transitions de la vie, en particulier grâce à un accès accru aux services de santé mentale et de réduction des méfaits. L'emploi est un autre facteur clé de la réduction de la pauvreté, car il favorise la stabilité financière, l'inclusion sociale et la croissance économique. Toutefois, plusieurs personnes font face à des obstacles pour intégrer le marché du travail ou y demeurer, ou pour trouver un emploi qui leur rapporte un salaire de subsistance. Pour briser le cycle de la pauvreté et ne laisser personne pour compte, il faut absolument relever ces défis de façon globale.

À la lumière des conversations que le Conseil a eues avec des personnes en situation de pauvreté et des organismes qui les soutiennent, de notre analyse des données les plus récentes et de notre compréhension du régime actuel de mesures de soutien, nous présentons au gouvernement du Canada les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Abordabilité et sécurité du revenu

Pour sortir les gens de la pauvreté et empêcher d'autres personnes vivant aux marges de celle-ci d'y sombrer, le gouvernement du Canada devrait à la fois augmenter le revenu, au moyen de salaires ou de prestations, et réduire le coût des produits essentiels pour les particuliers.





Augmenter le revenu :

Pour augmenter le revenu, le gouvernement du Canada devrait établir un seuil de revenu égal ou supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada. Le Conseil recommande de procéder de l'une ou l'autre des 2 façons suivantes :

- instaurer un revenu de base ciblé pour veiller à ce que tout le monde atteigne au moins le seuil officiel de la pauvreté au Canada au moyen du salaire, des prestations gouvernementales ou d'une combinaison des 2;
- ou
- réformer et élargir les mesures actuelles de soutien au revenu afin de mieux répondre, à la lumière des réalités régionales, aux besoins des personnes qui sont les plus marginalisées. À cette fin, il faudrait notamment :
 - examiner et améliorer les mesures fédérales de soutien au revenu pour les groupes affichant les taux de pauvreté les plus élevés, comme les personnes seules âgées de 25 à 64 ans, les personnes en situation de handicap et les groupes en quête d'équité;
 - établir un salaire de subsistance dans tous les milieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030 pour encourager les autres ordres de gouvernement à faire de même;
 - déposer un projet de loi visant à renforcer les responsabilités en liant les paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux taux d'aide sociale provinciaux et territoriaux de manière que les taux d'aide sociale de chaque administration respectent un pourcentage de la Mesure du panier de consommation.

Réduire les coûts :

Bien que l'augmentation des revenus soit essentielle pour réduire la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait également :

- chercher des moyens de ralentir la hausse du coût des produits essentiels – comme la nourriture, le transport, les vêtements et d'autres produits de première nécessité – afin que l'inflation ne vienne pas annuler les gains réalisés sur le plan du revenu.

Recommandation 2 : Accès et sensibilisation aux prestations et aux mesures de soutien

Pour s'assurer que tous les gens – en particulier ceux qui sont les plus marginalisés – connaissent et reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures ciblées pour accroître la sensibilisation et faciliter l'accès aux prestations fédérales. Ces mesures pourraient consister notamment à :

- assouplir les critères d'admissibilité afin que les personnes qui ne sont pas entièrement admissibles puissent tout de même obtenir un soutien partiel plutôt que rien du tout;
- élargir les initiatives de production automatique de déclarations de revenus et d'inscription automatique pour les personnes vivant dans la pauvreté, afin qu'elles reçoivent toutes les prestations fédérales mises à leur disposition;
- explorer de nouvelles façons de simplifier et de rationaliser les demandes pour que le processus soit plus rapide, juste et facile. À cette fin, on pourrait entre autres créer un seul formulaire de demande simplifié ou utiliser des outils numériques – comme un profil électronique ou une clé – qui s'appliquent à plusieurs programmes de prestations;
- accroître et diversifier les points d'accès pour les services en personne (par exemple, ceux de Service Canada; d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; et de l'Agence du revenu du Canada) tout en continuant d'améliorer les options de services téléphoniques, postaux et en ligne;
- établir des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, des groupes communautaires et le secteur à but non lucratif pour mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien et mettre en œuvre des voies communautaires pour faciliter l'accès aux prestations et aux services.

Recommandation 3 : Soutien aux locataires de logements marchands

Afin de soutenir les locataires de logements marchands et éliminer les difficultés auxquelles ils sont confrontés, comme trouver un logement sécuritaire et véritablement abordable et se faire traiter de manière équitable par les propriétaires bailleurs, le gouvernement du Canada devrait :

- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à soutenir et à protéger les locataires. Ce plan d'action devrait comprendre :
 - des mesures visant à mettre en œuvre les politiques énoncées dans son plan pour une Charte des droits des locataires, publié en septembre 2024.





Recommandation 4 : Investissement dans le logement hors marché

Pour répondre aux besoins en matière de logement et soutenir les personnes en situation d'itinérance, le gouvernement du Canada devrait accroître la disponibilité, l'abordabilité et la qualité des logements hors marché. Pour ce faire, le gouvernement du Canada devrait investir dans :

- des logements véritablement abordables, comme des logements à but non lucratif ou sociaux et des coopératives de logements, y compris des projets sur des terres publiques et dans des quartiers à revenu mixte pour diversifier les types de logements;
- des logements permanents avec services de soutien, qui offrent des services essentiels pour aider les gens à conserver leur logement;
- des travaux de réparation et de modernisation des logements sociaux afin qu'ils soient sécuritaires, en bon état, écoénergétiques, accessibles et durables sur le plan environnemental, et ce, à l'aide de matériaux canadiens;
- l'expansion des initiatives qui améliorent l'accès au logement pour les personnes les plus marginalisées.

Recommandation 5 : Soutien au secteur à but non lucratif

Pour contribuer à stabiliser un secteur à but non lucratif surchargé qui offre des mesures de soutien vitales et essentielles aux personnes en situation de pauvreté – en particulier celles qui sont les plus marginalisées – au moment et à l'endroit où elles en ont besoin, le gouvernement du Canada devrait :

- explorer un nouveau modèle de financement efficace qui permet le versement de fonds aux provinces et aux territoires aux fins de financer les activités de base des groupes à but non lucratif qui aident à réduire la pauvreté et soutiennent les personnes en situation de pauvreté. Le versement de ces fonds devrait :
 - être axé sur la mission et non sur les projets et offrir aux organismes à but non lucratif un financement opérationnel stable et à long terme qui respecte leur autonomie dans la façon dont ils gèrent leurs activités et qui permet :
 - des salaires et des conditions de travail justes et équitables pour leurs employés;
 - la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins complexes et changeants des personnes;
 - le temps nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives axées sur les interventions précoces et la prévention.
- inclure un cadre de responsabilisation assorti de critères clairs sur l'utilisation et la répartition des fonds par les provinces et les territoires;

- mettre l'accent sur l'équité afin que les fonds servent aux personnes en situation de pauvreté, en particulier celles qui sont les plus marginalisées;
- explorer des manières de communiquer de façon proactive les connaissances sur les mesures de soutien gouvernementales aux fournisseurs de services du secteur à but non lucratif afin de les habiliter dans leurs rôles. À cette fin, il faudrait notamment :
 - mettre en place une ligne de communication dédiée permettant aux organismes de s'adresser au gouvernement pour poser des questions concernant les prestations, les services et les mesures de soutien fédéraux.

Recommandation 6 : Investir dans les services de santé mentale et de réduction des méfaits

Pour soutenir davantage les personnes en situation de pauvreté qui éprouvent des problèmes de santé mentale, des difficultés liées aux événements de la vie et aux transitions ou des problèmes de consommation de substances, le gouvernement du Canada devrait :

- accroître et affecter un financement, par exemple au moyen des transferts en santé aux provinces et aux territoires, à la prestation de services intégrés de santé mentale moins restrictifs. À cette fin, il pourrait :
 - promouvoir et élargir davantage le modèle des Services intégrés pour les jeunes afin de soutenir les jeunes partout au pays, y compris ceux qui quittent le système de protection de l'enfance;
 - élargir ou privilégier une approche semblable au modèle des Services intégrés pour les jeunes afin de rejoindre d'autres groupes d'âge;
- élaborer, conjointement avec d'autres ordres de gouvernement et des fournisseurs de services, des normes en matière de prestation de services aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de consommation de substances et de toxicomanie, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté. Il pourrait s'agir notamment :
 - de pratiques exemplaires fondées sur des données probantes pour les sites de réduction des méfaits, les centres de désintoxication et d'autres services de réadaptation.





Recommandation 7 : Soutenir la participation au marché du travail

Pour que l'emploi devienne une voie de sortie de la pauvreté, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures visant à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes – en particulier celles qui sont les plus marginalisées – d'accéder à un emploi décent et de le conserver. Ces obstacles surviennent souvent lors de moments de transition importants liés à l'emploi. Pour y arriver, il faudra coordonner les efforts de tous les ordres de gouvernement, en partenariat avec le secteur à but non lucratif. À cette fin, le gouvernement du Canada devrait :

- investir dans des mesures de soutien globales pour les personnes qui font la transition entre les prestations (par exemple, l'aide sociale) et l'emploi;
- inciter les employeurs à accorder la priorité au recrutement et au maintien en poste des personnes appartenant aux groupes les plus marginalisés. À cette fin, il faudrait notamment :
 - accroître les possibilités pour les jeunes d'intégrer le marché du travail.
- continuer d'accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (par exemple, l'assurance-emploi et les congés de maladie payés) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel;
- investir dans des programmes de formation linguistique, de littératie, de numératie et d'autres programmes de formation aux aptitudes essentielles à la vie quotidienne afin d'accroître la préparation au travail et la mobilité au sein de la population active;
- améliorer et redynamiser les programmes de formation aux métiers spécialisés;
- établir des voies claires et accessibles pour permettre aux migrants qualifiés d'intégrer le marché du travail dans leur domaine. À cette fin, il faudrait notamment :
 - collaborer avec les associations professionnelles pour accélérer la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Introduction

Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et le Conseil consultatif national sur la pauvreté

En 2018, le gouvernement du Canada a lancé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Cette stratégie définit une vision et les bases des prochains investissements du gouvernement visant à réduire la pauvreté, notamment par les moyens suivants :

- instaurer une mesure officielle de la pauvreté, le seuil officiel de la pauvreté au Canada, qui s'appuie sur la mesure du panier de consommation;
- fixer des objectifs concrets de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2015. En 2015, le taux de pauvreté était de 14,5 %, ce qui représentait plus de 5 millions de Canadiens vivant dans la pauvreté;
- créer, en 2019, le Conseil consultatif national sur la pauvreté, dont le mandat est le suivant :
 - conseiller le gouvernement sur la question de la réduction de la pauvreté;
 - rendre compte chaque année des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté;
 - favoriser un dialogue national sur la réduction de la pauvreté.
- édicter la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, laquelle établit les cibles de réduction de la pauvreté, définit le seuil officiel de la pauvreté au Canada et crée le Conseil consultatif national sur la pauvreté.

À propos du présent rapport

Pour établir son rapport annuel, le Conseil consultatif national sur la pauvreté se fonde sur les éléments suivants :

- les séances de mobilisation menées auprès de centaines de personnes en situation de pauvreté et de milliers de représentants de groupes et d'organismes partout au pays;
- l'examen des articles et des rapports récemment publiés et l'analyse désagrégée des données sur la pauvreté provenant d'enquêtes nationales;
- les délibérations des membres sélectionnés pour leur expérience et leur expertise en matière de lutte contre la pauvreté.





En 2025, le Conseil a rencontré des personnes vivant dans la pauvreté et des personnes qui leur fournissent des services dans des collectivités partout au Canada. En février 2025, il a rencontré des gens à Winnipeg (Man.), Scarborough (Ont.), Fredericton (N.-B.) et Campbellton (N.-B.). Les séances prévues à Québec (Qc) et à Lévis (Qc) ont été tenues virtuellement en raison d'une tempête de neige. Les membres du Conseil sont également allés à la rencontre de gens dans leur région et ont eu des discussions avec des intervenants clés, des organisations nationales et des groupes de défense des intérêts. L'annexe A présente une liste des organismes qui ont participé à ces séances.

Remarque :

Le Conseil a rédigé le présent rapport en fonction des consultations menées cette année auprès de particuliers, d'organismes communautaires et de fournisseurs de services, des données statistiques disponibles et des rapports récemment publiés. Chaque année, ses membres s'efforcent de communiquer avec un éventail diversifié de personnes, mais ils n'ont pas pu joindre tous les groupes en raison d'un manque de temps et de ressources. Pour les personnes qui ont participé aux discussions dans une moindre mesure, le Conseil s'est appuyé sur des données et des sources publiées. Bien qu'ils aient fait de leur mieux pour témoigner des propos recueillis et de leurs propres observations, les membres du Conseil ne prétendent pas parler au nom de tous ou d'un groupe en particulier. Cette année, les membres ont mis l'accent sur les commentaires des personnes les plus marginalisées, tout particulièrement en ce qui concerne les endroits où elles se tournent pour obtenir de l'aide. Toutefois, ils n'ont pas exploré en profondeur leurs diverses identités croisées. Certaines expériences partagées sont universelles, tandis que d'autres sont propres à certains groupes. Le Conseil aimerait, à l'avenir, tenter de comprendre le lien entre les identités et la pauvreté.

Cette année, le Conseil a concentré son attention sur le filet de sécurité sociale du Canada afin de mieux comprendre l'ensemble des mesures de soutien structurées et informelles au Canada. Il a cherché à évaluer la mesure dans laquelle le système réduit la pauvreté avec efficacité et efficience, tout en laissant plus de place à la dignité, aux possibilités, à l'inclusion, à la résilience et à la sécurité. Il a tenté de maintenir un dialogue continu et évolutif sur la pauvreté en recueillant des points de vue et des données probantes, en vue d'offrir des conseils éclairés et réalistes à la ministre de l'Emploi et des Familles sur les approches permettant de réduire cette pauvreté.

Les discussions ont porté sur les différents types de mesures de soutien sur lesquelles les gens comptent. Il s'agit notamment de mesures de soutien structurées comme les crédits d'impôt, les prestations, les services, les programmes et l'aide financière et non financière.

Les gens ont également parlé au Conseil de l'importance des mesures de soutien non structurées – comme l'aide de la famille, des amis ou des voisins, et des relations de confiance dans la collectivité, comme avec un pharmacien ou un travailleur des services postaux – dans le contexte plus général des mesures de soutien. Ces mesures de soutien non structurées sont étroitement liées au sentiment de dignité, de confiance et d'appartenance des gens à leur communauté.

Plus précisément, dans le cadre de ces conversations, le Conseil a cherché à mieux comprendre :

- la pertinence des mesures de soutien existantes pour les personnes qui y ont accès;
- les défis liés à l'accès aux mesures de soutien et à la promotion de celles-ci;
- les changements à apporter aux mesures de soutien actuelles ou la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures de soutien.

Dans le cadre de l'examen du filet de sécurité sociale dans son ensemble, le Conseil s'est attardé aux mesures de soutien fédérales pour en apprendre davantage sur ce qui fonctionne, sur ce qui ne fonctionne pas et sur les personnes qui ont encore besoin d'aide. Il a demandé aux gens où ils allaient pour obtenir du soutien, qui les aide le plus et quels défis ils doivent relever pour obtenir cette aide. Il leur a également demandé de proposer des idées pour rendre les mesures de soutien et les services plus accessibles et disponibles au bon moment et au bon endroit, et qu'ils aident vraiment les gens à combler leurs besoins et à vivre dans la dignité. L'annexe B fournit un glossaire de certains termes utilisés dans le présent rapport.

Les conversations que nous avons eues ont été courageuses, ouvertes et honnêtes. Les membres du Conseil ont entendu des histoires déchirantes, alors que des personnes leur ont fait part de leur point de vue avec colère et frustration. Ils ont également rencontré des gens, des travailleurs communautaires et des fournisseurs de services qui accomplissent de grandes choses et font preuve de détermination en période difficile. Peu importe le ton, chaque histoire et chaque opinion ont aidé le Conseil à mieux comprendre comment le système aide les gens – ou devrait les soutenir – à combler leurs besoins fondamentaux, à trouver une stabilité et à sortir de la pauvreté. Le rapport suivant présente un aperçu de ces histoires et témoigne d'expériences réelles de pauvreté au Canada.

Le présent rapport résume ce que les membres ont entendu au sujet des mesures de soutien dont ont besoin les personnes vivant dans la pauvreté et fournit des conseils sur l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. Plus précisément, il comprend :

- une mise à jour sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté du Canada à l'aide de multiples sources de données, y compris l'Enquête canadienne sur le revenu, le Recensement de la population, l'Enquête sur la population active, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Enquête sur la sécurité financière et la Banque de données administratives longitudinales;



- le point de vue des personnes consultées sur les raisons pour lesquelles la lutte contre la pauvreté est importante;
- une analyse approfondie des principaux thèmes qui ressortent des conversations du Conseil, en particulier :
 - l'abordabilité et la sécurité du revenu;
 - l'accès aux mesures de soutien et aux services existants et la connaissance de ceux-ci;
 - les besoins en matière de logement et l'incidence du logement sur la stabilité dans la vie d'une personne;
 - les investissements requis dans les collectivités, en particulier les organismes à but non lucratif qui fournissent des services essentiels et vitaux;
 - les événements de la vie et les points de transition au cours desquels les personnes ont besoin de mesures de soutien supplémentaires ou particulières, notamment des mesures de soutien en santé mentale;
 - la participation active au marché du travail comme voie de sortie de la pauvreté.
- des recommandations à soumettre à l'examen du gouvernement fédéral afin d'atténuer davantage et, en fin de compte, d'éliminer la pauvreté partout au pays.

Mise en contexte

Nous vivons une période extraordinaire et faisons face à des défis nouveaux et changeants comme les crises sanitaires – y compris la COVID-19 et la crise des opioïdes – les changements climatiques et les conflits mondiaux en cours. De plus, nous rédigeons le présent rapport en période de défi et d'incertitude économique, c'est-à-dire dans un contexte géopolitique en constante évolution, face à de nouvelles réalités commerciales et à des changements économiques. Nous devons réagir rapidement pour protéger les Canadiens qui vivent actuellement dans la pauvreté et éviter que d'autres n'y tombent.

Parallèlement, le taux de pauvreté au Canada augmente depuis 2021. Le taux officiel de pauvreté au Canada était de 10,2 % en 2023 (les données les plus récentes disponibles). Les conditions économiques difficiles, comme la forte inflation, le retard dans la croissance des salaires, les problèmes d'abordabilité et l'élimination progressive complète des prestations liées à la pandémie, ont contribué à la hausse récente du taux de pauvreté. L'indexation des prestations aide dans une certaine mesure, mais souvent avec un décalage, et le coût du panier d'articles essentiels pour maintenir un niveau de vie modeste a augmenté.

Pour résoudre ces difficultés, le Canada investit considérablement pour soutenir les gens, en grande partie par l'entremise du filet de sécurité sociale. Ce filet est composé d'un système complet de programmes et de politiques conçus pour offrir un soutien aux personnes vivant au Canada, en particulier celles qui sont les plus marginalisées. Il réunit des programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.



En 2023, le Canada a consacré plus de 286,4 milliards de dollars à la protection sociale dans le cadre du filet de sécurité sociale, notamment à des programmes comme les programmes publics de pension et de sécurité du revenu, les prestations familiales et d'invalidité et les mesures de soutien au chômage, ainsi qu'à des efforts visant à réduire l'exclusion sociale. Ces investissements proviennent de tous les ordres de gouvernement : fédéral, provincial, territorial et municipal (Statistique Canada, 2024e).

Ces programmes offrent aux gens un soutien à court terme et, au besoin, à long terme, à différentes étapes de leur vie. Malgré ces investissements, de nombreuses personnes nous ont dit qu'elles avaient encore de la difficulté à s'en sortir et qu'elles craignaient que les choses ne cessent de s'aggraver. Les décideurs ont construit le filet de sécurité sociale pour une époque différente. En raison de l'évolution des défis et des crises, le système actuel manque de souplesse et ne peut donc s'adapter aux réalités actuelles.

Certains investissements gouvernementaux sont plus efficaces que d'autres pour réduire la pauvreté. Par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants a grandement contribué à réduire la pauvreté infantile. Après son instauration en 2016, la pauvreté infantile est passée de 13,9 % à 4,7 % en 2020, mais elle a lentement augmenté depuis pour atteindre 10,7 % en 2023 (Statistique Canada, 2025b). La Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada (RPC) ont fourni à de nombreux aînés un important soutien au revenu. Ils ont permis une réduction du taux de pauvreté chez les aînés, qui est passé de 7,1 % en 2016 à 3,1 % en 2020, bien que cette tendance s'inverse maintenant et que le taux de pauvreté chez les aînés soit passé à 5,0 % en 2023 (Statistique Canada, 2025b).

Le gouvernement fédéral a aussi investi considérablement dans le logement au cours des dernières années. Toutefois, la réduction de la pauvreté n'était pas nécessairement l'objectif principal de ces investissements. La plupart d'entre eux étaient axés sur le logement marchand, qui est souvent l'option de logement la moins abordable pour les personnes en situation de pauvreté. Compte tenu de l'investissement limité dans le logement hors marché, le Conseil n'est pas étonné que l'accès à un logement sûr et abordable soit devenu la principale préoccupation des personnes qui sont en situation de pauvreté cette année.

Au fil des ans, le Conseil a entendu parler des défis auxquels font face les gens pour accéder aux prestations et aux mesures de soutien dont ils ont grandement besoin. Les gens ont exprimé leur frustration à l'égard de réseaux de mesures de soutien qu'ils disent déroutants, difficiles d'accès, rigides, déshumanisants et inadéquats. Nous avons entendu parler de l'inefficacité perçue des dépenses gouvernementales dans les programmes sociaux, et des personnes nous ont dit qu'elles estimaient que certaines de ces initiatives n'atteignent pas les cibles prévues, excluent des personnes ou ne permettent pas de répondre aux besoins. C'est pourquoi le Conseil a décidé de concentrer son attention cette année sur les mesures de soutien, notamment sur les endroits où les personnes se tournent pour obtenir de l'aide, sur ce qui fonctionne le mieux pour elles et sur certaines lacunes dans les services et les défis auxquels elles doivent faire face.





On nous a dit que les systèmes fondamentaux actuels au Canada ne profitent pas aux personnes à faible revenu ou qu'ils profitent à certains groupes de population et désavantagent les autres. Par exemple, le marché du logement est l'une des pierres angulaires de l'économie et a bénéficié de la politique fédérale en matière de logement. Il a généré d'importants profits pour les promoteurs et les propriétaires de maisons, mais il a laissé pour compte ceux qui ne sont pas propriétaires. De plus en plus de gens sont exclus du marché et un nombre croissant de personnes sont sans logement ou vivent dans l'itinérance, dans des conditions difficiles ou dans un logement malsain.

On nous a parlé également de la hausse du coût des aliments. De nombreuses personnes ont dit être préoccupées par la hausse de l'insécurité alimentaire et le recours aux banques alimentaires à une époque où certains fournisseurs déclarent d'importants profits. C'est un indice troublant qui signale des problèmes systémiques plus profonds dans notre économie alimentaire.

Nous rencontrons chaque année différentes personnes qui sont en situation de pauvreté depuis 2020. Nous avons remarqué que le ton du dialogue avec les Canadiens a changé au fil des ans. Étant donné l'évolution du paysage des politiques sociales, l'espoir d'un changement significatif exprimé pendant la pandémie de COVID-19 s'est estompé et a été remplacé par un sentiment grandissant de désespoir, de détresse, de division et de frustration. Cette année, un éventail plus large de personnes, incluant celles dont le revenu dépasse le seuil de pauvreté, ont exprimé des préoccupations au sujet du coût de la vie. Alors que les gens peinent à faire face à l'augmentation des coûts et à la stagnation des revenus, un nombre de plus en plus élevé d'entre eux accède aux services pour la première fois.

Au début de la pandémie, le gouvernement a instauré une foule de prestations et de mesures de soutien. Pensons notamment à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), à la prévention des expulsions, à l'accès aux soins de santé pour les non assurés, à l'accès élargi aux soins de santé mentale et à la mobilisation des travailleurs municipaux pour accroître le soutien social aux collectivités. Un effort similaire visant à offrir des prestations et des mesures de soutien généralisées pour réduire les répercussions de la crise économique actuelle contribuerait à préparer le pays pour l'avenir. Nous savons que les répercussions non atténuées remontant au début de la pandémie planent toujours au sein des collectivités. Il est essentiel d'agir immédiatement pour réduire les effets prévisibles du climat économique actuel.

Par le passé, le gouvernement du Canada a réussi à réduire le taux de pauvreté, qui a affiché une tendance à la baisse de 2015 à 2020. Nous savons qu'il est possible de le faire. Nous avons besoin de l'engagement de tous les gouvernements et de leur collaboration pour le faire à nouveau et pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté du Canada d'ici 2030. En plus de formuler des recommandations, le présent rapport fournit à l'annexe C une liste des recommandations passées du Conseil, que nous continuons d'exhorter le gouvernement à mettre en œuvre.



Chapitre 1:

Progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs canadiens de réduction de la pauvreté



Objectifs de réduction de la pauvreté

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté rend compte chaque année des progrès réalisés au Canada en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2015.

Mesure de la pauvreté

Le niveau de revenu d'une personne ou d'une famille ne témoigne pas dans tous les cas de son expérience de la pauvreté. Or, le revenu est souvent utilisé comme méthode de mesure de la pauvreté.

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* (2019) a établi le seuil officiel de la pauvreté au Canada en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC).



Mesure du panier de consommation

La MPC établit les seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier qui comprend certains biens et services représentant un niveau de vie de base modeste. Elle inclut le coût des aliments, des vêtements et des chaussures, du logement, du transport et d'autres articles pour une famille type. La MPC actuelle établit le seuil de pauvreté de 53 régions géographiques dans les provinces et de 13 régions dans les territoires. Ces seuils peuvent être ajustés selon la taille des familles. Si le revenu disponible d'une personne ou d'une famille est inférieur au seuil pour la taille de sa famille dans une région donnée, elle est considérée comme étant en situation de pauvreté.

La MPC actuelle utilise l'année de base 2018. Cependant, Statistique Canada a lancé le troisième examen exhaustif de la MPC en juin 2023. L'année de base de la MPC de 2023, qui sera officiellement instaurée à l'automne 2025, propose l'utilisation de données à jour sur le coût du logement et les dépenses des ménages et de données plus désagrégées sur les aliments et les vêtements pour estimer les seuils de pauvreté de la MPC. Elle propose également la création d'une nouvelle composante des services de communication pour le panier de la MPC, afin de saisir les coûts des services de téléphonie fixe, de téléphonie cellulaire et d'Internet pour la famille type de la MPC (Devin et coll., 2025). La Mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut utilise une méthode semblable à celle de la MPC pour les provinces. Cependant, elle inclut les rajustements nécessaires pour tenir compte de la vie dans ces territoires, comme les coûts plus élevés, les conditions géographiques uniques dans le Nord et les pratiques traditionnelles dans des domaines comme les aliments et les vêtements.

Les statistiques de la MPC ne sont pas produites pour certaines populations à l'égard desquelles on ne recueille aucune donnée ou encore peu de données. Par exemple, les statistiques de la MPC ne sont pas produites pour les membres des Premières Nations vivant dans les réserves, les personnes vivant en établissement, les personnes de la communauté 2ELGBTQIA+, les personnes ayant le statut de réfugié, les demandeurs d'asile et les personnes en situation d'itinérance.

Enquête canadienne sur le revenu

Les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) servent à estimer les taux de pauvreté sur le fondement du seuil officiel de la pauvreté au Canada. L'ECR est une enquête annuelle qui accuse un décalage d'environ 16 mois entre la fin de l'année de référence et la date de publication des résultats. Les statistiques les plus récentes proviennent de l'ECR de 2023, dont les résultats ont été publiés le 1^{er} mai 2025.

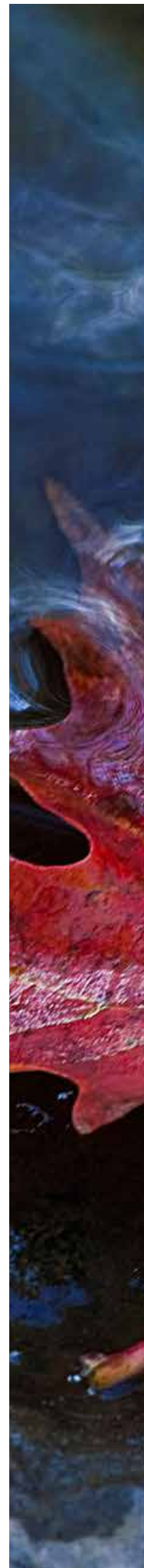
Les données provenant de l'ECR portent notamment sur des personnes qui ont déclaré une identité autochtone, c'est-à-dire les Premières Nations (Amérindiens), les Métis ou les Inuk (Inuits), ou des personnes qui ont déclaré plus d'une identité autochtone. Les personnes vivant dans les réserves et d'autres établissements autochtones dans les provinces sont exclues de la portée de l'enquête. Le total pour les Autochtones inclut des données portant sur des personnes qui ont déclaré être des Inuits ou avoir plusieurs identités, mais ces données ne sont pas présentées séparément en raison de la petite taille des échantillons.

La pauvreté au Canada en 2023

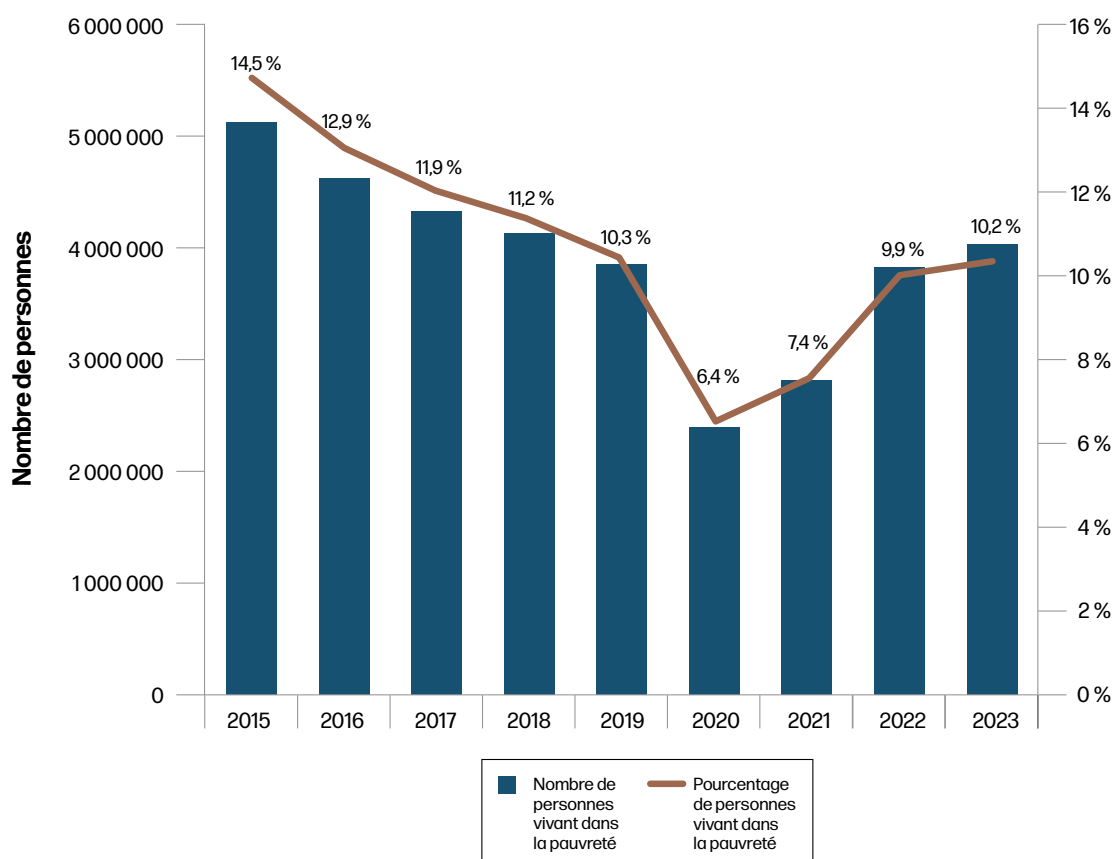
En 2023, selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté s'établissait à 10,2 %, ce qui représente près de 4 millions de personnes vivant dans la pauvreté (Statistique Canada, 2025b). Cela représente une diminution de 30 % du taux de pauvreté global par rapport à 2015 (14,5 %) et environ 1 million de personnes de moins vivant dans la pauvreté au Canada depuis.

Bien qu'il ait diminué par rapport à 2015, le taux de pauvreté a augmenté pour la troisième année consécutive en 2023. En outre, le taux de pauvreté de 2023 est en hausse de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2020, année au cours de laquelle le taux de pauvreté était à son point le plus bas. Il y avait donc 1,5 million de personnes de plus en situation de pauvreté au Canada en 2023 par rapport à 2020.

Après des hausses importantes en 2021 et 2022, le taux de pauvreté a augmenté plus lentement entre 2022 et 2023. Cependant, s'il ne diminue pas, le Canada ne parviendra pas à atteindre l'objectif de 2030, soit une diminution de 50 % de la pauvreté par rapport à 2015.



Graphique 1 Nombre et pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté au Canada selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de 2015 à 2023



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

Pauvreté dans les provinces

Le taux de pauvreté varie selon la province. Entre 2022 et 2023, la pauvreté a diminué en Nouvelle-Écosse (12,9 %), au Manitoba (10,9 %), en Alberta (8,9 %) et en Colombie-Britannique (11,3 %), mais elle a augmenté dans toutes les autres provinces. La Saskatchewan (12,9 %) et la Nouvelle-Écosse (12,9 %) affichent les taux de pauvreté les plus élevés. En Saskatchewan, le taux de pauvreté a maintenant dépassé le niveau de 2015 (12,2 %). Le Québec demeure la province ayant le taux de pauvreté le plus faible (7,4 %).

Tableau 1 Taux de pauvreté par province, 2015, 2022 et 2023

Province	2015	2022	2023
Terre-Neuve-et-Labrador	13,0 %	9,8 %	11,5 %
Île-du-Prince-Édouard	15,7 %	9,8 %	11,3 %
Nouvelle-Écosse	16,8 %	13,1 %	12,9 %
Nouveau-Brunswick	16,2 %	10,9 %	11,6 %
Québec	13,5 %	6,6 %	7,4 %
Ontario	15,1 %	10,9 %	11,1 %
Manitoba	14,1 %	11,5 %	10,9 %
Saskatchewan	12,2 %	11,1 %	12,9 %
Alberta	9,4 %	9,7 %	8,9 %
Colombie-Britannique	18,6 %	11,6 %	11,3 %

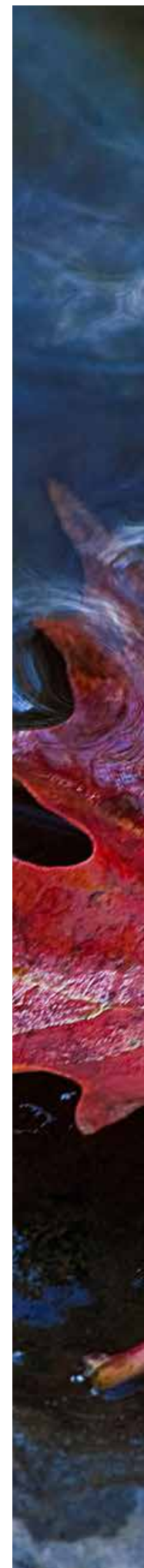
Pauvreté dans les territoires

Le taux de pauvreté dans l'ensemble du Canada (fondé sur la MPC) exclut les taux de pauvreté dans les territoires (fondés sur la MPC-N). En 2023, le taux de pauvreté dans les territoires (22,8 %) est demeuré nettement supérieur à la moyenne des provinces (10,2 %). C'était également le cas pour chacun des territoires à l'exception du Yukon, dont le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne des provinces. Les habitants du Nunavut (43,4 %) ont connu le taux de pauvreté le plus élevé, suivis des habitants des Territoires du Nord-Ouest (17,0 %) et du Yukon (9,9 %).

Indicateurs de pauvreté

La MPC permet d'établir si une personne ou une famille a les moyens d'avoir un niveau de vie de base modeste. Toutefois, l'expérience de la pauvreté va plus loin que ce que la MPC. *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* (Emploi et Développement social Canada, 2018) a créé un tableau de bord de 12 indicateurs de pauvreté s'articulant autour de 3 grands piliers :

- dignité : pauvreté économique extrême; besoins insatisfaits en matière de logement et itinérance chronique; besoins insatisfaits en matière de santé; insécurité alimentaire;
- égalité des chances et inclusion : faible revenu relatif; les 40 % inférieurs de la répartition du revenu; implication des jeunes; littératie et numératie;
- résilience et sécurité : salaire horaire médian; écart moyen de la pauvreté; résilience des actifs; taux d'entrée et de sortie d'une situation de faible revenu.





Bien qu'il ne soit pas exhaustif, ce tableau de bord permet de suivre les progrès de plusieurs aspects de la pauvreté. Les descriptions et les statistiques les plus récentes pour chaque indicateur sont affichées dans le Carrefour des dimensions de la pauvreté (Statistique Canada, 2025c). Statistique Canada publie et tient à jour le Carrefour et assure le suivi de ces indicateurs. Le gouvernement du Canada travaille également à l'élaboration conjointe d'indicateurs autochtones de la pauvreté et du bien-être, fondés sur les distinctions.

Les niveaux de pauvreté sont plus faibles en 2023 qu'ils ne l'étaient en 2015. Certaines données montrent que la pauvreté économique extrême a diminué (passant de 7,4 % en 2015 à 5,3 % en 2023) et que la part du revenu des 40 % inférieurs a augmenté. Toutefois, plusieurs des indicateurs se sont aggravés depuis 2015 (ou la première année de mesure depuis le début du suivi dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté). Les indicateurs ci-dessous suivent ces mêmes tendances :

- insécurité alimentaire (19,1 % des personnes sondées ont dit vivre une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2023, comparativement à 11,6 % en 2018, année où ces données ont été recueillies pour la première fois);
- besoins insatisfaits en matière de santé (9,1 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont fait état de besoins insatisfaits en matière de santé en 2023, comparativement à 5,1 % en 2018, année où ces données ont été recueillies pour la première fois);
- écart moyen de la pauvreté (est passé à 33,3 % en 2023 par rapport à 31,8 % en 2015).

Plusieurs indicateurs se sont améliorés avant 2020, mais se sont aggravés depuis :

- faible revenu relatif (a baissé de 14,3 % en 2015 à 12,0 % en 2023);
- les 40 % inférieurs de la répartition du revenu (a augmenté de 20,2 % en 2015 à 21,1 % en 2023).

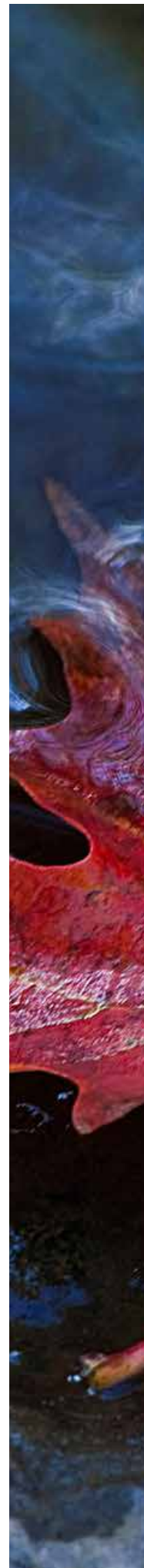
Plusieurs indicateurs de pauvreté n'ont pas été mis à jour depuis le dernier rapport du Conseil, car aucune nouvelle donnée n'est disponible. En voici quelques exemples :

- besoins insatisfaits en matière de logement (baisse de 12,7 % en 2016 à 10,1 % en 2021);
- littératie et numératie (les faibles taux de littératie sont passés de 10,7 % en 2015 à 18,1 % en 2022; les faibles taux de numératie sont passés de 14,4 % en 2015 % à 21,6 % en 2022);
- taux d'entrée du faible revenu des déclarants fiscaux (a augmenté de 3,9 % en 2015-2016 à 5,0 % en 2021-2022);
- taux de sortie du faible revenu des déclarants fiscaux (a augmenté de 27,6 % en 2015-2016 à 32,5 % en 2021-2022).

Groupes les plus marginalisés

Dans nos rapports, nous évoquons des groupes particuliers ayant accès à peu de services et qui sont négligés. Nous avons cerné ces groupes à partir de données et de séances de consultation au fil des ans. Ces groupes font face à des obstacles structurels et systémiques, à la violence et à la discrimination, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme, au capacitisme et au colonialisme. Ils sont donc plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Lorsqu'il est question de groupes les plus marginalisés, nous parlons des groupes suivants (en ordre alphabétique) :

- les communautés noires et racisées;
- les enfants et les jeunes, en particulier ceux qui sont pris en charge par les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour les jeunes;
- les femmes;
- les personnes âgées;
- les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale;
- les personnes ayant immigré au Canada;
- les personnes ayant le statut de réfugié ou qui sont sans papiers;
- les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et asexuées et les personnes qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de genre divers et qui utilisent des terminologies supplémentaires (2ELGBTQIA+);
- les personnes en situation de handicap;
- les personnes en situation d'itinérance;
- les personnes qui vivent dans un établissement (comme un foyer de soins de longue durée);
- les personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées;
- les personnes vivant seules (célibataires) âgées de 25 à 64 ans;
- les Premières Nations, les Inuits et les Métis.



Les taux de pauvreté parmi les groupes les plus marginalisés demeurent plus élevés que la moyenne et témoignent d'inégalités persistantes dans tout le pays. Le taux de pauvreté chez les personnes racisées était de 14,0 %, en hausse de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2022 (13,0 %), mais il a diminué chez les Canadiens non racisés (8,5 %). En 2023, 17,5 % de la population autochtone vivant hors réserve se situait sous le seuil de la pauvreté et la population autochtone était perpétuellement beaucoup plus susceptible de se trouver en situation de pauvreté que la population non autochtone (9,9 %).

Tableau 2 Nombre de personnes en situation de pauvreté et taux de pauvreté correspondant par groupe démographique, 2015, 2022 et 2023

Groupe	2015	2022	2023
Dans l'ensemble^a	5 044 000 (14,5 %)	3 772 000 (9,9 %)	3 971 000 (10,2 %)
Hommes	2 438 000 (14,1 %)	1 859 000 (9,9 %)	1 964 000 (10,1 %)
Femmes	2 606 000 (14,8 %)	1 912 000 (10,0 %)	2 007 000 (10,2 %)
Célibataires (moins de 65 ans)	1 582 000 (38,9 %)	1 426 000 (31,0 %)	1 497 000 (31,4 %)
Hommes seuls (moins de 65 ans)	838 000 (36,5 %)	769 000 (30,1 %)	790 000 (29,9 %)
Femmes seules (moins de 65 ans)	744 000 (41,9 %)	657 000 (32,1 %)	707 000 (33,4 %)
Enfants âgés de 0 à 2 ans	196 000 (17,4 %)	115 000 (11,1 %)	114 000 (10,8 %)
Enfants âgés de 3 à 5 ans	208 000 (18,5 %)	127 000 (10,5 %)	139 000 (11,7 %)
Enfants âgés de 6 à 11 ans	386 000 (16,7 %)	248 000 (10,3 %)	281 000 (11,4 %)
Enfants âgés de 12 à 17 ans	324 000 (14,2 %)	246 000 (8,9 %)	267 000 (9,5 %)
Personnes âgées (65 ans et plus)	394 000 (7,1 %)	430 000 (6,0 %)	373 000 (5,0 %)
Personnes vivant dans une famille monoparentale	545 000 (32,8 %)	498 000 (22,6 %)	564 000 (24,8 %)
Personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par un homme	65 000 (18,9 %)*	75 000 (17,6 %)*	81 000 (18,0 %)
Personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme	480 000 (36,4 %)	423 000 (23,8 %)	483 000 (26,5 %)
Autochtones vivant hors réserve (15 ans et plus)^{***}	205 000 (26,2 %)	167 000 (17,5 %)	174 000 (17,4 %)
Autochtones vivant dans une réserve	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
Personnes 2ELGBTQI+	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
Personnes en situation de handicap (15 ans et plus)^{***}	1 535 000 (20,6 %)	1 110 000 (12,3 %)	1 105 000 (12,0 %)
Immigrants^b (âgés de 15 ans et plus)^{***}	1 303 000 (17,5 %)	937 000 (10,7 %)	1 022 000 (11,0 %)

Groupe	2015	2022	2023
Immigrants récents* (10 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus**	649 000 (28,3 %)	373 000 (14,0 %)	438 000 (15,3 %)
Immigrants très récents* (5 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus**	423 000 (34,9 %)	239 000 (16,4 %)	299 000 (17,8 %)
Personnes racisées**	Données non recueillies	1 437 000 (13,0 %)	1 676 000 (14,0 %)
Asiatiques du Sud	Données non recueillies	346 000 (11,5 %)	480 000 (14,0 %)
Chinois	Données non recueillies	273 000 (15,6 %)	278 000 (16,4 %)
Noirs	Données non recueillies	233 000 (13,9 %)	297 000 (15,5 %)
Philippins	Données non recueillies	77 000 (6,2 %)	69 000 (5,4 %)
Arabes	Données non recueillies	157 000 (18,7 %)	130 000 (15,7 %)
Latino-Américains	Données non recueillies	85 000 (11,3 %)	107 000 (13,6 %)
Asiatiques du Sud-Est	Données non recueillies	73 000 (12,3 %)	59 000 (9,2 %)
Autres personnes racisées***	Données non recueillies	193 000 (16,2 %)	255 000 (17,8 %)
Personnes vivant dans un établissement	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique; tableau 11-10-0136-01, Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique; tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité; tableau 11-10-0093-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques.

Remarques :

*Les taux de pauvreté estimatifs qui figurent dans ce tableau ne comprennent que les données des provinces canadiennes.

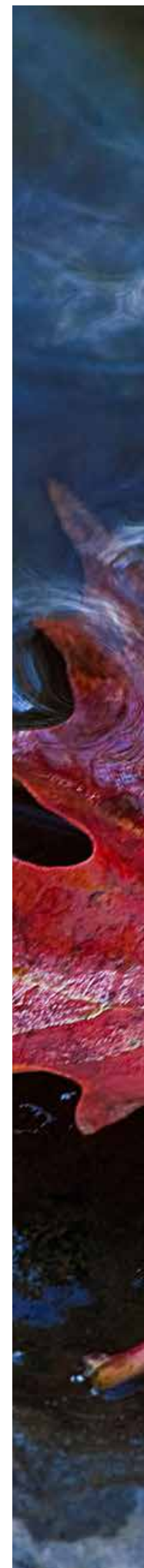
**Désignés par Statistique Canada comme étant des personnes qui sont ou ont été des immigrantes reçues au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (les personnes d'un autre pays qui vivent au Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui demandent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent ici avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

***Personnes âgées de 16 ans et plus pour les années antérieures à 2022.

*Statistique Canada précise que ces données doivent être utilisées avec prudence.

** Statistique Canada désigne ces personnes comme appartenant à une minorité visible.

*** Parmi les autres personnes racisées, mentionnons les groupes racisés autres que les Noirs, les Chinois, les Latino-Américains, les Philippins, les Arabes, les Asiatiques du Sud ou les Asiatiques du Sud-Est, ainsi que les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe racisé.





Chapitre 2 : Pourquoi c'est important



Beaucoup de gens ont la chance de ne jamais connaître la pauvreté de leur vie. La pauvreté signifie avoir moins de choix et avoir une voix ou une influence limitée, et parfois même être traité avec moins de dignité. La pauvreté est le résultat de forces complexes. Ce n'est pas seulement une question d'argent : de nombreux facteurs sociaux et économiques complexes peuvent causer la pauvreté. Pensons notamment aux décisions passées et actuelles prises dans nos collectivités, partout au Canada et dans le monde.

Pour comprendre la pauvreté, il faut regarder la situation dans son ensemble. Le colonialisme, l'oppression, les traumatismes transmis d'une génération à l'autre, l'absence de possibilités, le racisme systémique, la discrimination, les changements brusques de la vie, les problèmes de santé mentale et la toxicomanie, entre autres exemples, jouent tous un rôle. Sans cette compréhension, on risque de blâmer à tort les individus d'être pauvres, au lieu de voir comment nos systèmes ont créé cette pauvreté. Les personnes qui vivent dans la pauvreté doivent faire face à des défis que beaucoup d'autres personnes ne peuvent même pas imaginer. Toutes méritent d'avoir l'occasion de vivre dans la dignité et de voir leurs besoins comblés sans ressentir davantage de honte ou de souffrance.

Dans le présent rapport, comme dans les rapports précédents, le Conseil place la voix des personnes qui ont vécu dans la pauvreté au premier plan. Les citations contenues dans le rapport sont tirées de conversations tenues avec des personnes de différentes régions du pays avec qui nous avons discuté cette année. Ces citations rendent compte des perspectives de personnes

et d'organismes touchés directement ou indirectement par la pauvreté au quotidien. Ces personnes nous ont généreusement fait part de leurs réflexions. En partageant leur voix dans les pages du présent rapport, nous espérons créer ou restaurer un sentiment d'empathie à l'égard de nos voisins, de nos amis et de nos familles qui se retrouvent dans une situation difficile.

À la lumière de ce que nous avons entendu lors de nos séances de consultation cette année, nous avons résumé les raisons pour lesquelles la lutte contre la pauvreté est importante. Ces points de vue et ces histoires nous aident à mieux comprendre comment les gens vivent dans la pauvreté. Ils démontrent pourquoi la lutte contre la pauvreté est une priorité nationale. La pauvreté cause des dommages profonds et durables chez ceux qui en font l'expérience, et elle entraîne des effets qui se ressentent partout au Canada. Qu'autant de gens peinent à répondre à leurs besoins fondamentaux dans un pays aussi prospère que le Canada témoigne d'une atteinte profonde à nos valeurs collectives.

Pourquoi c'est important : la pauvreté en un mot

Dans le cadre de nos conversations, nous avons demandé à nos interlocuteurs de répondre en un mot à la question suivante : « à quoi ressemble la pauvreté dans votre communauté? » Ces mots ont été regroupés dans l'image ci-dessous. Plus un mot a été donné souvent en réponse à la question, plus il est gros dans l'image.

Figure 1 La pauvreté en un mot





Pourquoi c'est important : la pauvreté est persistante

Certaines personnes ont décrit la pauvreté comme une épidémie. Les personnes qui sont en situation de pauvreté ont dit se sentir de plus en plus désespérées face à la hausse des coûts qui cause de la souffrance et aggrave la pauvreté. Les gens ont parlé des difficultés à se payer de la nourriture, des transports, un logement et des vêtements et à combler d'autres besoins essentiels. Ils se sont dits préoccupés par la hausse du coût de la vie et la stagnation des revenus, qui font en sorte qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans la pauvreté ou peinent à en sortir. De plus, beaucoup ont parlé de pauvreté et de traumatismes intergénérationnels. Dans ces circonstances, des services culturellement adaptés, où les langues, les traditions et les valeurs des gens sont respectées et où ils se sentent réellement écoutés et compris, jouent un rôle essentiel pour aider les gens à sortir de la pauvreté. Certaines personnes ont demandé un meilleur accès à des mesures de soutien en santé mentale pour les personnes ayant subi un traumatisme.

Le Conseil estime qu'il est important d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté du gouvernement et que l'objectif devrait être que personne ne souffre de la pauvreté. La hausse du taux de pauvreté est alarmante, car cela signifie qu'un plus grand nombre de nos voisins, amis et membres de notre famille vivent dans la pauvreté.

Dans leurs propres mots : La pauvreté est persistante...

Traumatisme intergénérationnel et pauvreté

- « Je descends de deux familles qui ont connu l'échec, alors qu'est-ce que je vais devenir? »
- « Je viens d'une famille qui continue de vivre un traumatisme intergénérationnel. Toute ma vie, j'ai eu l'impression que j'étais destiné à finir là où toute ma famille s'est retrouvée. »
- « Je vois comment cela a affecté ma famille et tous ceux qui m'ont entouré toute ma vie. Nous avons été touchés par quelque chose qui était hors de notre contrôle. Une malédiction pèse sur nous. »
- « Il va falloir 7 générations pour se libérer du traumatisme de la rafle des années 60. »

Mode survie

- « Nous sommes en 2025 et il est difficile de croire que nous vivons encore dans de telles circonstances. »
- « La qualité de vie, oubliez ça, c'est juste une question de survie. »
- « On est tannés d'être en mode survie, donc on ne peut pas être productifs. »
- « On est en mode survie tout le temps. »
- « Nous ne faisons qu'exister. »
- « Nous essayons tous de nous battre pour vivre un autre jour de plus. »
- « C'est épuisant de devoir utiliser toutes les ressources juste pour survivre. »

Pourquoi c'est important : la pauvreté est une lutte constante

Les personnes vivant dans la pauvreté disent qu'elle est globale et insurmontable. Elles ont expliqué se sentir démoralisées et déprimées parce qu'elles tentent de s'en sortir et qu'elles échouent à répétition. Beaucoup de gens ont du mal à imaginer une sortie, car ils se sentent continuellement tirés vers le bas et sont épuisés.

Vivre dans la pauvreté, c'est avoir du mal à répondre aux besoins de base. Pour certains, il reste peu de temps, d'énergie ou d'argent pour poursuivre leurs intérêts et réaliser leurs passions. En effet, il est difficile de penser à la suite des choses lorsqu'il faut lutter pour survivre. Le Conseil estime que les gens devraient pouvoir accéder aux mesures de soutien et aux services de façon digne, simple et transparente.

Cela dit, les personnes qui sont en situation de pauvreté ont insisté sur la nécessité de se concentrer sur leurs forces. Ces forces façonnent la façon dont elles se traitent mutuellement et dont elles se comportent dans le monde.

Les gens ont exprimé leur crainte pour l'avenir, à mesure que leur sentiment d'appartenance à une communauté et d'action collective continue de s'effriter. Le contexte politique mondial a eu pour effet de rendre les gens plus anxieux face à l'avenir, en particulier ceux qui se sentent déjà laissés pour compte. Les gens ont l'impression qu'il est impossible de remettre l'économie sur pied. Les jeunes ont peur de ce que l'avenir leur réserve si les choses ne changent pas.

Dans leurs propres mots : La pauvreté est une lutte constante...

La lutte

- « C'est ma vie! Je ne m'en rends pas vraiment compte. »
- « Je passe beaucoup de temps à garder la tête au-dessus de l'eau. »
- « J'essaie juste de me rendre jusqu'à demain. C'est tout ce que je fais. »
- « J'ai éprouvé des difficultés toute ma vie. »
- « On veut que la pauvreté s'améliore, mais les conditions actuelles nous maintiennent dans la misère. »
- « Les gens éprouvent beaucoup de difficultés ici. »
- « C'est une lutte pour survivre. »
- « Tout ce que nous traversons dans la vie nous colle à la peau. »





Survie

- « On apprend la résilience quand on doit y faire face tout le temps, alors je vais y arriver. »
- « Quand on traverse des périodes difficiles, on apprend à s'adapter. »
- « Ça pourrait aller mieux. Je peux aller mieux. »
- « Nous essayons d'adoucir nos journées pour que chaque journée puisse être une assez bonne journée. »
- « Mon intégrité est la seule chose à laquelle je m'accroche. »
- « Chaque jour est un cadeau. »
- « Continuez à vous battre. »
- « Une autre journée commence, faites-y face. Être en colère contre tout, ça prend trop d'énergie. Ça draine complètement. »

Crainte à l'égard de l'avenir

- « Je crains l'avenir. »
- « Il y a beaucoup d'anxiété qui tire sa source de la Maison-Blanche. »
- « Je n'ai pas d'espoir. Il n'y a aucun espoir qu'on vous aide à vous relever. »
- « J'ai un peu d'espoir parce qu'il y a des gens qui essaient d'arranger les choses, comme vous autres. »
- « On souffre tous de la même chose. On ne peut pas s'entraider. »

Pourquoi c'est important : la pauvreté déshumanise

Les personnes qui sont en situation de pauvreté ont dit se sentir infantilisées, déshumanisées et stigmatisées par les systèmes et les mesures de soutien, incapables de se défendre, et jugées lorsqu'elles le font. Les jeunes pris en charge ont déclaré que les adultes les traitent comme s'ils ne pouvaient pas comprendre les systèmes alors qu'ils ne leur montrent pas comment ces derniers fonctionnent. Les personnes vivant dans la pauvreté ont dit se sentir exclues de la société et jugées pour avoir eu recours à des mesures de soutien. Des gens leur ont dit qu'elles devraient être reconnaissantes de l'aide qu'elles reçoivent, même si elle est insuffisante.

Le Conseil estime que tous méritent de vivre dans la dignité et dans un monde où les systèmes traitent les gens avec respect et leur offrent des occasions d'atteindre leurs objectifs. En acceptant la pauvreté, nous acceptons la déshumanisation et la marginalisation d'autrui.

Dans leurs propres mots : La pauvreté déshumanise...

- « On nous a donnés des coups de pied, on nous a giflés, on nous a piétinés comme des feuilles mortes dans une flaque d'eau. »
- « On est endommagé. »
- « J'en suis presque au stade où je n'ai plus rien à perdre. »
- « La pauvreté fait perdre à l'homme sa dignité et son esprit et c'est là qu'il devient un animal. »
- « Il n'y a pas d'autonomie. »
- « Tout le monde veut être traité comme un être humain. »
- « Tout le système porte beaucoup de jugement. »
- « Nous avons des émotions. Nous sommes des êtres humains. »
- « Nous sommes vraiment humiliés. »
- « Nous sommes déjà pauvres. Nous sommes tous humiliés, et nous devons être reconnaissants du peu de choses que nous obtenons. »
- « Trop de gens sont à l'aise et ne savent pas ce que c'est que de ne pas être à l'aise, alors ils s'en foutent que des gens vivent dans l'itinérance. »

Pourquoi c'est important : la pauvreté est systémique

La pauvreté est systémique. Cela signifie que ce n'est pas la faute d'une personne ou le résultat de mauvaises décisions, mais la conséquence de structures, de politiques et de programmes qui créent et perpétuent un désavantage économique et social pour certaines personnes. Nos systèmes ont créé la pauvreté. Le colonialisme, le racisme, la discrimination, certains programmes et politiques existants et des hypothèses non fondées exposent les gens à la pauvreté ou les maintiennent dans une situation de pauvreté. Bon nombre des systèmes actuels ne fonctionnent pas pour tout le monde. Ils créent et perpétuent l'inégalité et l'injustice. Par ailleurs, on nous a parlé des gens qui profitent de ces systèmes et de la pauvreté qu'ils créent. Pensons notamment aux employeurs qui versent de faibles salaires, aux propriétaires qui profitent de locataires vulnérables et de marchés immobiliers non réglementés, et aux épiciers qui tirent parti à la fois de la réduplication et de la déqualification.

Certaines personnes ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les systèmes semblent souvent conçus pour créer une dépendance totale chez les gens, ce qui rend difficiles les transitions hors du cycle de la pauvreté. Les gens ont l'impression qu'ils sont enfermés dans une dépendance à la charité ou aux soutiens gouvernementaux et qu'ils risquent d'être sanctionnés s'ils tentent de progresser. Ainsi, des personnes qui reçoivent actuellement de l'aide sociale ou d'autres prestations ont déclaré que le système récupère l'argent supplémentaire qu'elles tirent d'un emploi, ce qui signifie que leur situation ne s'améliore pas si elles travaillent. Certaines personnes ont également mentionné avoir perdu des prestations non liées au revenu (comme des programmes en lien avec le logement ou en lien avec l'accès





aux transports en commun à prix réduit ou gratuit ou d'autres programmes) si elles quittent l'aide sociale. Ces types de récupération ou de réduction rétroactive des prestations donnent aux gens l'impression que leur situation ne peut s'améliorer et qu'ils demeurent dépendants du système de soutien au revenu.

Nos systèmes actuels ne défendent pas toujours les droits fondamentaux de la personne, comme le droit de vivre à l'abri de la discrimination. De nombreuses personnes n'ont pas un revenu suffisant, un logement sécuritaire et stable, des aliments nutritifs et un transport fiable. Celles qui vivent dans la pauvreté ont décrit de nombreuses façons dont les systèmes les laissent tomber. Parce que les systèmes ont créé la pauvreté, nous devrions pouvoir nous en servir pour réduire et éliminer la pauvreté. Le Conseil estime que le gouvernement doit réformer ou rajuster les systèmes pour élever toutes les personnes au-dessus du seuil de la pauvreté et éviter que d'autres ne se retrouvent en situation de pauvreté.

Dans leurs propres mots : La pauvreté est systémique...

- « Les gens ne pensent pas à la dépendance totale qu'ils créent pour les gens. Ensuite, ils leur reprochent d'être dépendants. »
- « Dans notre système, il faut être en crise pour avoir de l'aide. »
- « Vous êtes coincé dans un système qui ne vous aide pas. »
- « C'est le cycle qui nous garde dans la pauvreté. »
- « Vous devez créer des programmes pour les gens parce que vos systèmes sont brisés. Si vous regardez ce qui ne va pas avec vos systèmes et les problèmes qu'ils créent, vous économiserez beaucoup d'argent. »
- « On a un système qui ne soutient pas les gens. »
- « Toutes les réglementations gouvernementales mises en place visent à maintenir les gens en situation d'infériorité. »

Pourquoi c'est important : il faut prévenir et non traiter la pauvreté

Tout en reconnaissant que les gouvernements font des investissements importants pour aider les personnes en situation de pauvreté, plusieurs personnes ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les décideurs politiques consacrent trop d'efforts et d'investissements aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes de la pauvreté. Elles croient que le gouvernement met en œuvre des solutions à court terme et temporaires qui ne permettent pas de résoudre les problèmes. Certaines mesures de soutien offertes apportent un répit temporaire et aident à mieux composer avec la pauvreté, mais elles empêchent les gens de sortir de la pauvreté ou la vaincre. Il est trop tard pour fournir des mesures de soutien lorsque les gens sont déjà en crise.

Parfois, les solutions contribuent à perpétuer la pauvreté. Des personnes ont dit avoir l'impression que le gouvernement s'efforce davantage de rendre la pauvreté invisible plutôt que de l'éliminer. D'autres, en particulier des organismes communautaires et des fournisseurs de services, ont dit qu'ils estimaient que le gouvernement n'accorde pas la priorité aux investissements importants pour prévenir ou éliminer la pauvreté en raison d'un manque de volonté ou de courage politique. Par exemple, de nombreuses personnes ont critiqué les décisions des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral de remettre des chèques d'aide ponctuels plutôt que d'investir cet argent dans des stratégies de prévention.

Le Conseil estime qu'il est préférable et plus rentable de soutenir les gens avant qu'ils soient en crise ou qu'ils sombrent dans la pauvreté plutôt que de leur fournir des mesures de soutien d'urgence ou une aide temporaire. Les recherches révèlent que les coûts de la pauvreté, comme la perte de productivité, le recours accru à des soins de santé et les dépenses liées à la justice pénale, dépassent de loin les coûts de la lutte contre la pauvreté au moyen d'investissements sociaux proactifs (rapports du Conseil national du bien-être social, 2011). Selon un rapport de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), la réduction de la pauvreté infantile peut avoir d'énormes conséquences sur la société. On estime que chaque 1 \$ investi au cours des premières années de vie permet d'économiser entre 3 \$ et 9 \$ en dépenses futures pour les systèmes de santé et de justice pénale et au chapitre de l'aide sociale (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Un nombre croissant de données probantes à l'échelle internationale et au Canada démontrent qu'investir pour éliminer la pauvreté coûte moins cher que de la laisser persister.

Dans leurs propres mots : Il faut prévenir la pauvreté plutôt que de la traiter...

- « Il faut payer pour avoir une communauté saine et sécuritaire. C'est ce que tout le monde veut, mais personne ne veut payer pour que d'autres personnes l'aient aussi. Nous entendons souvent : ' Je ne veux pas que l'argent de mes impôts finance des gens qui ne travaillent pas.' »
- « Nous essayons de mettre un pansement sur une chirurgie à cœur ouvert. »
- « Ils ne veulent pas le faire. Ils veulent avoir l'air de faire quelque chose. »
- « Les chèques ponctuels de 200 \$ ne vont pas m'aider à trouver un psychiatre ou à amener ma fille chez le médecin plus rapidement. Il suffit de mettre l'argent là où il le faut. »
- « Il s'agit de production de méfaits et non de réduction des méfaits. »
- « Ils utilisent simplement des solutions temporaires pour régler les problèmes, et ce n'est pas suffisant. »





Pourquoi c'est important : la pauvreté ne fait pas de discrimination, mais elle peut être le résultat de la discrimination

Équité

De nombreuses personnes nous ont dit que la pauvreté ne fait pas de discrimination – n'importe qui peut se retrouver en situation de pauvreté – mais que certaines mesures de soutien et certains programmes conçus pour atténuer la pauvreté sont discriminatoires. Les personnes noires, les personnes racisées, les personnes autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes 2ELGBTQIA+ et les personnes en situation de handicap ont tous parlé du racisme et de la discrimination auxquels ils étaient confrontés au chapitre du logement, de l'emploi, des études ou de l'accès à des mesures de soutien. En voici des exemples :

- des propriétaires bailleurs ont refusé de louer à des personnes dont les noms de famille n'étaient pas européens;
- des jeunes 2ELGBTQIA+ ne se sentaient pas en sécurité dans des centres d'emploi locaux;
- des banques alimentaires limitent leurs services aux familles seulement et excluent les personnes seules;
- des employeurs ont laissé de côté les curriculum vitæ de nouveaux arrivants.

En racontant leurs histoires, les gens ont confirmé au Conseil que la discrimination et le racisme continuent de jouer un rôle dans la création et la perpétuation de la pauvreté. Ils ont recommandé de mettre l'accent sur l'équité pour réparer les torts causés par le colonialisme, le racisme et la discrimination, à défaut de quoi le système continue de renforcer le traitement inéquitable des personnes dans des domaines comme le revenu, la santé, l'inclusion et les possibilités. Les gens ont dit aussi voir la justice comme un moyen de corriger les torts du passé et d'améliorer des vies. Lorsque la justice est une priorité, tout le monde peut se sentir respecté, valorisé et inclus.

En outre, conscientes que la pauvreté est multidimensionnelle, de nombreuses personnes ont dit craindre qu'elle touche plus certains groupes que d'autres et font mention de l'intersectionnalité des identités qui aggravent les effets et les risques de vivre sous le seuil de la pauvreté. L'intersectionnalité désigne les effets croisés de catégories comme la race, la classe sociale, le sexe et d'autres caractéristiques qui contribuent à l'identité sociale d'une personne. Elle désigne également les façons complexes et cumulatives dont les identités sociales interagissent, se combinent ou se chevauchent. Les personnes ont des identités multiples, parfois chevauchantes, dont certaines peuvent être marginalisées. Plus une personne a d'identités marginalisées, plus son risque de vivre dans la pauvreté est élevé.

Autochtones vivant en milieu urbain

Les personnes autochtones que nous avons rencontrées ont mentionné qu'elles sont constamment confrontées à une haine, à une discrimination et à un racisme et qu'il est donc difficile pour elles de recevoir des services ou de participer à des activités que la plupart tiennent pour acquises, comme le fait d'obtenir des soins de santé ou de poursuivre leurs études. Les personnes autochtones ont également dit qu'elles ne font pas confiance aux services et aux institutions du gouvernement en raison d'expériences passées. Certaines personnes autochtones ont dit avoir l'impression d'être constamment surveillées, sous un microscope, comme si l'on attendait de trouver une raison de leur prendre leurs enfants.

De nombreuses personnes en situation de pauvreté ont souligné la nécessité d'améliorer l'accès aux prestations pour les personnes autochtones. Elles ont décrit un manque de financement stable pour les organismes et les mesures de soutien autochtones, dont des possibilités d'éducation et de formation adaptées à la culture, comme des programmes axés sur la réappropriation de la culture et de l'identité. De plus, beaucoup ont parlé du traumatisme causé par la rafle des années 60, au cours de laquelle plus de 20 000 enfants autochtones ont été retirés de leur famille et de leur communauté d'origine par le système de protection de l'enfance, de concert avec de nombreux autres systèmes. En raison de cette expérience traumatisante, il est très difficile de nouer des relations et de faire confiance aux fournisseurs de services, comme les services aux familles.

D'autres ont souligné le manque de formation offerte au personnel autochtone et un manque général de financement aux organismes autochtones. Cela limite la capacité de ces organismes, ferme la porte aux possibilités pour les personnes autochtones et permet souvent de répondre uniquement aux besoins de base, au lieu d'investir dans le renforcement de la communauté et la prévention de la pauvreté.

Certaines personnes ont fait remarquer que le gouvernement essaie de faire ce qu'il faut en instaurant divers programmes et prestations, mais que pour trop de personnes autochtones qui éprouvent des difficultés, ces mesures donnent l'impression d'être performatives et n'ont parfois pas beaucoup de sens. Certains estiment que le gouvernement devrait « s'écarter, cesser de se battre contre les Premières Nations et les laisser s'organiser elles-mêmes », pour ainsi laisser place à la dignité morale et économique.

Les chercheurs ne disposent pas des données nécessaires pour rendre compte de la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Néanmoins, les données qui existent montrent que les personnes autochtones vivant hors réserve ont continué d'être beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en 2023 (17,5 %) que la population non autochtone (9,9 %) (Statistique Canada, 2025b).

Cette statistique ne tient pas compte cependant de tous les facteurs pertinents en ce qui concerne la pauvreté pour les Peuples Autochtones, notamment la géographie, l'appartenance à une bande, l'infrastructure et l'existence de traités. Par exemple, les conditions de pauvreté





dans les réserves se traduisent, entre autres, par un manque d'eau potable, des logements surpeuplés et délabrés, un accès limité ou inexistant à des soins de santé et le coût élevé des aliments dans les régions nordiques et éloignées.

Le Conseil tient à souligner la nécessité immédiate de réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le colonialisme et le racisme ont touché des générations entières. Mentionnons notamment le vol de terres et le déplacement, le retrait forcé d'enfants par l'entremise des pensionnats et des systèmes de protection de l'enfance, ainsi que le rôle de la *Loi sur les Indiens* dans le contrôle des pratiques culturelles et identitaires. Ces préjudices exigent un renouvellement systémique des relations, plaçant la vérité et à la réconciliation au cœur des démarches. À cet égard, le gouvernement du Canada doit :

- respecter les traités conclus entre les Premières Nations et le Canada;
- comprendre les répercussions continues du colonialisme systémique et systématique;
- donner les moyens aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de déterminer elles-mêmes l'incidence de ces conditions néfastes (Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones [DNUDPA, article 3]).

Le Conseil reconnaît également la diversité des peuples et des communautés autochtones ainsi que la complexité de la mise en œuvre de changements aux politiques et aux programmes. Bien que nous ayons inclus des personnes et des organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans nos consultations, nous ne sommes pas en mesure de parler en leur nom. En tant que Conseil, nous travaillons à l'élaboration d'une approche appropriée pour s'engager dans un dialogue respectueux avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, afin de partager leurs expériences et leurs recommandations de façon respectueuse dans nos rapports.

Entre-temps, nous réitérons l'appel à l'action que nous avons lancé dans nos rapports précédents. Le gouvernement du Canada doit agir de toute urgence pour respecter les droits issus de traités et aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés, en veillant à ce qu'ils disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Cela inclut la mise en œuvre urgente des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des Appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

Immigrants et réfugiés

Les immigrants, les nouveaux arrivants et les réfugiés que le Conseil a rencontrés ont parlé de la nécessité d'accroître l'accès aux prestations pour ceux qui ne parlent ni français ni anglais. Ils ont également exprimé la nécessité d'élargir l'admissibilité à certaines mesures de soutien. Ils se disent préoccupés par la lenteur des services d'immigration, les retards attribuables à des erreurs ou à des arriérés et les difficultés à communiquer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour obtenir de l'aide. Des travailleurs communautaires ont dit de ces obstacles qu'ils empêchent les gens de s'installer rapidement.

De nouveaux arrivants et des fournisseurs de services se sont dits préoccupés pour les personnes en attente d'une carte de résident permanent. Sans leur résidence, les nouveaux arrivants ont mentionné qu'il leur était plus difficile de se payer des soins de santé et d'avoir accès à d'autres mesures de soutien. Certains ont même noté que cela contribue à leur crainte d'être expulsés. Cela peut aussi amener certaines personnes à refuser une aide médicale ou policière ou d'attendre avant d'en faire la demande ou de demander l'aide d'organismes gouvernementaux. Pour ceux qui veulent devenir citoyens canadiens, le coût de la demande de citoyenneté peut représenter un obstacle.

Les immigrants et les réfugiés ont fait part des difficultés auxquelles ils ont dû faire face pour accéder à un logement et composer avec des propriétaires qui les exploitaient. Ils se sont sentis privés de tout soutien et incapables d'obtenir de l'aide pour satisfaire leurs besoins en matière de logement, ce qui a souvent entraîné des difficultés financières. Plusieurs ont également parlé de difficultés à trouver du travail, ce qui a ajouté à leur stress financier. Malgré leurs efforts pour aller de l'avant, les immigrants et les réfugiés ont déclaré faire face à d'importants obstacles comme la piètre qualité des mesures de soutien à la garde d'enfants et le manque de logements convenables, de sorte qu'il est encore plus difficile pour eux de se sentir établis.

En 2023, comparativement aux personnes âgées de 15 ans et plus nées au Canada (8,3 %), les immigrants âgés de 15 ans et plus ont connu des taux de pauvreté plus élevés (11 %). Les taux de pauvreté étaient considérablement plus élevés chez les immigrants récents (10 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus (15,3 %) et les immigrants très récents (5 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus (17,8 %) (Statistique Canada, 2025f).

Personnes 2ELGBTQIA+

Plusieurs personnes que nous avons rencontrées ont souligné la montée des sentiments anti-2ELGBTQIA+ dans le discours public et l'impact que cela a sur la communauté, y compris sur leur sentiment de sécurité. Plus particulièrement, des jeunes 2ELGBTQIA+ ont déclaré avoir été victimes d'une violence accrue, de discrimination et de stigmatisation et avoir à composer avec une absence de soutien familial et un manque de services adaptés. Les jeunes trans ont également fait état des difficultés à accéder à des soins d'affirmation





de genre, particulièrement si leurs parents ne les soutenaient pas dans leurs démarches. Les jeunes ont dit estimer qu'ils ne pouvaient pas vivre de façon authentique. Des travailleurs communautaires, des fournisseurs de services et des particuliers ont mentionné que ces obstacles contribuaient à un taux accru d'itinérance et de problèmes de santé mentale au sein de ce groupe de population.

Les personnes 2ELGBTQIA+ ont dit avoir été victimes de plus de violence pendant les crises. Certaines ont souligné le nombre limité de places dans les refuges pour les personnes 2ELGBTQIA+, ce qui menaçait leur capacité à se rendre en lieu sûr, par exemple, pendant les mois de mauvais temps.

Les données démographiques sur les personnes 2ELGBTQIA+ sont limitées en raison d'un manque de données de recensement et d'enquête. Toutefois, Statistique Canada (2024b) a constaté qu'entre 2019 et 2021, les personnes 2ELGBTQIA+ ont gagné un revenu plus faible que leurs homologues hétérosexuels, malgré un niveau de scolarité plus élevé. La recherche a révélé que les personnes 2ELGBTQIA+ sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination au travail et d'être confrontées à des difficultés d'avancement professionnel (Waite, Pajovic et Denier, 2020), surtout les personnes bispirituelles, trans et non binaires (Egale, 2024a). Les personnes 2ELGBTQIA+ éprouvent également des difficultés à accéder à un logement et à des mesures de soutien au logement lorsqu'elles divulguent leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (Egale, 2024b). Enfin, les statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada en 2023 témoignent d'une forte hausse des crimes haineux liés à l'orientation sexuelle (Statistique Canada, 2024d). De plus, le Service canadien du renseignement de sécurité (2024) a soulevé la question de l'extrémisme violent à caractère idéologique. Ces études confirment également la notion de la montée des sentiments anti-2ELGBTQIA+ qui nous ont été communiqués lors des consultations.

Personnes en situation de handicap

En 2023, les personnes en situation de handicap âgées de 15 ans et plus étaient plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté (12 %) que les personnes âgées de 15 ans et plus qui n'étaient pas en situation de handicap (7,7 %) (Statistique Canada, 2025g).

Les personnes en situation de handicap ont décrit l'insuffisance des prestations d'invalidité, soulignant particulièrement que les montants versés à l'heure actuelle ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de base. On nous a dit qu'une vie en situation de handicap pouvait mener à une vie en situation de pauvreté – ce que certains décrivent comme étant « condamnés à vivre dans la pauvreté. » Certains ont déclaré avoir éprouvé des difficultés importantes à accéder à de la nourriture et à des services en raison de leur mobilité réduite et des options limitées en matière de transport accessible.

Les coûts supplémentaires associés à une vie en situation de handicap et à un revenu insuffisant augmentent la probabilité d'une vie sous le seuil de la pauvreté. Les personnes en situation de handicap ont dit que lorsqu'elles ont essayé de travailler pour améliorer leur situation, leurs prestations ont été récupérées. Celles qui ont un vécu expérientiel ont qualifié le système de punitif. Elles ont signalé que le processus complique l'accès aux prestations d'invalidité, et certaines estiment que les fournisseurs trouvent parfois des excuses pour refuser leurs demandes. De plus, dans les régions où l'accès aux soins de santé est faible ou pour ceux qui n'ont pas de médecin ou d'infirmière praticienne, il peut être difficile de remplir les documents nécessaires pour présenter une demande de prestations.

Certaines personnes en situation de handicap nous ont dit qu'elles croyaient qu'elles pouvaient ou devraient travailler. Toutefois, bon nombre d'entre elles ont dit estimer ne pas avoir reçu le soutien adéquat pour le faire. D'autres ont souligné certains défis associés à la recherche d'un emploi, comme les obstacles structurels et la conception des locaux. Elles ont également souligné des problèmes systémiques, y compris des idées préconçues concernant les niveaux de capacité requis pour certains postes. De plus, la discrimination ou les préjugés font en sorte que les employeurs hésitent à embaucher des personnes en situation de handicap.

Personnes âgées

Le taux de pauvreté chez les aînés (65 ans et plus) a diminué en 2023 (5 %) par rapport à 2022 (6 %) et demeure inférieur à la moyenne nationale (10,2 %). Toutefois, les aînés qui ne font pas partie d'une famille économique (tel que défini par Statistique Canada) ont continué d'afficher des taux de pauvreté beaucoup plus élevés (11,5 %) (Statistique Canada, 2025e).

Les aînés que nous avons rencontrés ont déclaré que la hausse des coûts et l'inflation leur causent des difficultés. Bon nombre d'entre eux ont révélé qu'ils vivaient d'un mois à l'autre et qu'ils n'avaient pas d'économies en cas de besoin. D'autres ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de prendre leur retraite ou qu'ils devaient revenir sur le marché du travail après avoir pris leur retraite pour joindre les deux bouts. Certains ont souligné que leurs fonds de retraite n'étaient pas suffisants pour survivre. De plus, certains aînés ont partagé des témoignages sur la perte de leurs fonds de pension privés et sur la manière dont ils sont tombés dans la pauvreté après avoir été rétrogradés, avoir vu leurs heures de travail réduites ou avoir perdu leur emploi peu de temps avant leur départ à la retraite. Les aînés qui, toute leur vie, avaient gagné un salaire minimum ou avaient occupé un emploi n'offrant pas de régime de retraite privé ont fait remarquer que leur revenu de retraite était probablement inférieur au salaire minimum.

De nombreux aînés ont rappelé au Conseil que les besoins en santé augmentent et peuvent devenir plus complexes à mesure que les gens vieillissent. Ils ont ajouté que le soutien financier qu'ils reçoivent actuellement n'est pas suffisant pour couvrir les coûts liés à ces besoins changeants. Nous avons entendu de nombreuses histoires d'aînés qui se privaient





de nourriture et de médicaments nécessaires en raison de l'augmentation du coût de la vie, ce qui compromettait davantage leur santé. De plus, certains fournisseurs de services ont dit être préoccupés par le fait que les aînés vivant dans la pauvreté éprouvaient des difficultés en matière de santé mentale et ont mentionné qu'ils constataient une montée des idées suicidaires chez les personnes âgées.

Les aînés nous ont également fait part des difficultés financières associées au logement. Ceux qui sont propriétaires de leur maison ont parlé de la hausse des coûts des services publics et des taxes municipales, qui en a souvent forcé plusieurs à vendre leur maison. D'autres se sont dits préoccupés par les coûts élevés associés à la vie dans les maisons de retraite et les résidences avec services. Comme les gens vivent plus longtemps, en raison des avancées dans les soins de santé par exemple, ils craignent de ne pas avoir suffisamment d'économies ou de ne pas avoir une couverture d'assurance adéquate pour leur permettre de vivre dans ces établissements.

La transition vers les services en ligne a nui à l'accès et à la sensibilisation de certains aînés aux programmes et aux prestations essentiels, en raison de difficultés liées à la littératie technologique.

Personnes noires et racisées

Tout au long des séances de consultation, nous avons demandé à de nombreuses personnes noires et racisées où elles vont pour obtenir des mesures de soutien, quelles mesures de soutien donnent des résultats et quelles sont celles auxquelles il est difficile d'accéder. Bon nombre des difficultés dont elles nous ont fait part sont les mêmes que celles auxquelles doivent faire face d'autres personnes vivant dans la pauvreté. Toutefois, elles ont parlé du rôle que joue le racisme sur le marché du travail, sur le marché du logement et dans le système de justice pénale.

Nous savons que les personnes noires et les personnes racisées affichent des taux de pauvreté plus élevés. Les personnes racisées sont demeurées plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté en 2023 (14,0 %) que les personnes non racisées (8,5 %). Parmi les groupes racisés, le taux de pauvreté était le plus élevé chez les personnes s'identifiant comme chinoises (16,4 %), arabes (15,7 %) et noires (15,5 %) (Statistique Canada, 2025f).

En 2023, environ 7,5 millions de personnes vivant au Canada (19,1 %) vivaient dans des ménages souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 6,4 millions de personnes (16,9 %) en 2022. Les personnes racisées étaient également plus susceptibles d'éprouver une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2023 (24,7 %) que les personnes non racisées (16,6 %) (Statistique Canada, 2025d). Parmi les groupes racisés, l'insécurité alimentaire modérée ou grave était la plus élevée chez les personnes s'identifiant comme noires (37,7 %), latino-américaines (29,7 %) et arabes (24,6 %) (Statistique Canada, 2025d).

Dans leurs propres mots : La pauvreté ne fait pas de discrimination, mais elle peut être le résultat de la discrimination...

Soutien aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis

- « La communauté autochtone veut se présenter à un endroit et pouvoir obtenir des services d'une personne autochtone, qui nous comprend. »
- « ... vous entrez dans un endroit et vous n'y voyez aucune personne autochtone. »
- « Il y a des services à 2 minutes de chez moi, mais je préfère faire 1 heure de route pour obtenir des services de mon peuple. »
- « Les gens ont peur d'aller chercher de l'aide à cause de la stigmatisation. On a peur de la rafle des années 60. »
- « Nos gens sont traumatisés parce que nos enfants ont été emmenés, alors ils ne veulent pas aller dans ces endroits pour obtenir de l'aide. »
- « Mon fils s'est coupé tous les cheveux parce qu'il se fait intimider à l'école parce qu'il est Autochtone. »

Défis auxquels font face les immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants

- « Les voies de l'immigration sont dans un désordre total. Elles sont très axées sur l'argent, mais lorsque vous traitez avec des gens, vous ne pouvez pas ne penser qu'à l'argent. »
- « Ça ne se passe pas aussi bien que je le pensais. »
- « Quelle est ma place ici? Qu'est-ce que je fais ici? »
- « En tant que nouveaux arrivants, on se sent tellement isolés. »
- « Ça fait 13 ans que je suis ici et je n'ai pas encore obtenu ma citoyenneté, ça coûte tellement cher. »

Pauvreté et personnes 2ELGBTQIA+

- « Le fait de pouvoir être moi-même (sortir du placard) a grandement amélioré ma santé mentale. »
- « Je n'ai pas de soutien, et je pense en partie que c'est parce que je suis trans. »

Pauvreté et personnes en situation de handicap

- « Je ne veux pas obtenir des prestations d'invalidité. Je veux travailler, mais les gens ne m'embauchent pas parce que j'ai un handicap. »
- « Ils nous regardent comme si nous étions paresseux, mais nous avons des problèmes qui nous empêchent d'aller travailler. »
- « Pour une prestation d'invalidité, vous avez besoin d'un billet du médecin. Eh bien, je n'ai pas de médecin. »
- « Nous existons; nous sommes des citoyens. »





Pauvreté chez les aînés

- « Ma grand-mère n'a pas les moyens de prendre sa retraite. »
- « C'est tellement triste de voir tous ces aînés travailler. De les voir devoir continuer à travailler, c'est juste triste. Ils devraient pouvoir rester assis et prendre leur retraite après avoir travaillé toute leur vie. »
- « J'ai l'impression que jusqu'à la toute fin, je vais me faire avoir. Tout ce travail que j'ai fait dans ma vie; je pensais que j'aurais une meilleure situation. »
- « Au Canada, de nombreux retraités sont incapables de payer pour leurs besoins pharmaceutiques; beaucoup choisissent de prendre une dose tous les deux jours. »

Personnes noires et racisées vivant dans la pauvreté

- « Ce qui aiderait vraiment, c'est d'avoir une conversation honnête sur la façon dont le Canada a été bâti et sur le racisme systémique intégré à tous nos systèmes. »
- « Nous assumons déjà le gros du fardeau et, maintenant, ils nous en imposent encore plus. »
- « Il faut plus d'opportunités pour les jeunes, il n'y a rien pour eux. »

Pourquoi c'est important : la pauvreté divise et érode la cohésion sociale

Les gens nous ont dit qu'une impression croissante de ressources limitées engendre une plus grande division au sein des collectivités. Les organismes communautaires et les personnes en situation de pauvreté ont décrit un virage vers un désir de se protéger soi-même dans un contexte de rareté croissante des ressources et de réduction des systèmes de soutien. La société semble plus individualiste, les gens se concentrant sur leur survie. Lorsque les ressources semblent rares, le sentiment d'appartenance disparaît et les gens se sentent moins en mesure de soutenir les autres.

On nous a dit que cette érosion du sentiment de société partagée a opposé les communautés les unes aux autres, ce qui a contribué à accroître le racisme, la stigmatisation et l'exclusion. Ainsi, des personnes ont dit avoir l'impression que les nouveaux arrivants et les réfugiés sont mieux pris en charge que ceux qui ont vécu ici toute leur vie. Elles estiment que les réfugiés bénéficient d'un accès prioritaire à de nombreux programmes et qu'ils accaparent des mesures de soutien, des emplois et des ressources déjà limités. Les aînés ont également dit se sentir laissés pour compte. D'autres se sont dits préoccupés par les fermetures ou l'incapacité de lancer des projets communautaires, comme des logements supervisés ou avec services de soutien, en raison de l'attitude « pas dans ma cour ». Les gens qui manquent de ressources se battent entre elles pour le peu qu'elles ont, sans remettre en question ceux qui en ont largement plus qu'il ne leur en faut.

La pauvreté divise les gens, et les politiques profitent à certains plutôt qu'à d'autres. La haine ne naît pas seulement des disparités dans les conditions matérielles, elle naît aussi des mythes et des histoires que nous partageons à propos de nous-mêmes et de ceux que nous considérons comme étant différents de nous.

Outre la méfiance entre les communautés, nous avons également entendu parler d'une profonde méfiance envers les gouvernements. De nombreuses personnes ont parlé d'un passé d'oppression qui continue de toucher les communautés aujourd'hui. Certaines se sont senties intentionnellement négligées et exclues, ce qui peut entraîner de graves problèmes sociaux comme la consommation de substances, la criminalité et la violence. Les gens ont dit que les gouvernements évitent souvent d'assumer la responsabilité de ces problèmes systémiques et qu'ils jettent plutôt le blâme sur les communautés. Bien que la plupart des personnes aient déclaré se sentir soutenues au sein de leur groupe culturel, elles constatent également qu'il faut déployer davantage d'efforts pour renforcer les liens interculturels et promouvoir la solidarité.

Dans leurs propres mots : La pauvreté divise et érode la cohésion sociale...

Ressources limitées

- « L'inflation a détruit le pays. »
- « C'est difficile d'aider ses voisins si tu ne peux pas t'aider toi-même. »
- « En ce moment, tout le monde se bat pour survivre. »
- « Beaucoup de gens éprouvent des difficultés et n'ont pas les moyens de créer une sorte de soutien pour les autres. »
- « On se fait stigmatiser parce qu'on met tous les refuges dans notre secteur. Nous sommes tous en difficulté. Vous nous avez mis dans cette situation. »

Confiance

- « Il y en a beaucoup qui ne font confiance à personne. »
- « Où est l'égalité si je ne peux pas donner à mes enfants ce dont ils ont besoin? Alors, qu'est-ce que l'égalité? »
- « Ça devient méchant. »

Cohésion sociale

- « Si nous ne prenons pas soin des gens dans nos communautés, nous serons en faillite socialement. »
- « Le gouvernement doit réaliser que les personnes qui sont en situation de pauvreté ont le droit de vivre et pas seulement de survivre. »
- « Il devrait y avoir un intérêt mutuel à aider les gens. »
- « Quand 1 seule personne éprouve des difficultés, c'est nous tous ensemble qui éprouvons des difficultés. »



- 
- « Il y a beaucoup d'amour, d'aide et de soutien les uns pour les autres en périodes difficiles. »
 - « Les gens veulent être connectés ou aimés et partager leurs idées, mais ils ont besoin d'un endroit pour établir ces liens. »
 - « Je suis reconnaissant de ce que nous avons, et nous sommes là les uns pour les autres. »
 - « Nous vivons dans une société très individualiste, où les gens ne se soucient d'autrui que s'ils vont bien. »
 - « Les gens semblent tellement déconnectés. »
 - « Les gens sont souvent à court de relations saines avant d'être à court d'argent. »
 - « Les gens n'ont pas d'amour. Ils ont besoin d'amour. »

Pourquoi c'est important maintenant

Le Conseil s'est fait dire que la pauvreté a un coût élevé, tant pour les individus que pour la société. Elle entraîne une perte de potentiel et de dignité et une dépendance accrue envers les services et les mesures de soutien d'urgence. Les gens ont souligné que le fait de ne pas investir dans les efforts de réduction de la pauvreté nuit davantage à certains groupes qu'à d'autres et creuse les inégalités. Mettre fin à la pauvreté profite à tout le monde, pas seulement aux personnes directement touchées. C'est ce qu'il faut faire, et il faut un engagement politique à long terme pour bâtir un solide filet de sécurité sociale. Cela signifie non seulement d'aider les gens après qu'ils soient tombés, mais aussi de les empêcher de tomber en premier lieu. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pauvreté, et les gens nous ont dit qu'il est maintenant temps de tenir cette promesse.

Dans leurs propres mots : Pourquoi c'est important maintenant...

- « Il devient de plus en plus difficile de joindre les deux bouts, et certaines personnes n'y arrivent pas. »
- « Tout le monde est vulnérable. Tout le monde peut se retrouver en situation de pauvreté. »
- « Pour ceux qui ne peuvent joindre les deux bouts, [il semble que] la seule option soit la mort. »
- « Je vais finir en prison parce que je n'ai pas d'autre option. »



Chapitre 3 : Abordabilité et sécurité du revenu



Contexte

La pauvreté est complexe et nécessite une gamme de solutions. Un revenu suffisant à lui seul n'assure pas le bien-être si les biens et les services essentiels demeurent inabordables ou si les mesures de soutien sociales ne suffisent pas à répondre aux besoins des gens. Bien que le revenu puisse servir d'indicateur de l'accès à un certain niveau de vie ou à un certain mode de vie, il ne garantit pas ce niveau à moins que la société ne s'assure que les ressources nécessaires sont à la fois accessibles et abordables. De plus, sans un revenu suffisant, les gens ont de la difficulté à accéder à d'autres mesures de soutien nécessaires pour répondre à des besoins complexes.

D'après le processus de consultation mené par le Conseil cette année, le manque de ressources nécessaires pour s'épanouir – y compris un revenu et des mesures de soutien au revenu – et le coût de la vie élevé demeurent des préoccupations centrales pour trop de gens aujourd'hui. Les prix ont augmenté, et le revenu et les mesures de soutien au revenu n'ont pas augmenté au même rythme. Ni les salaires ni les prestations gouvernementales n'ont suivi le rythme de l'inflation.

L'aide sociale est un pilier important du régime canadien de soutien à la sécurité du revenu, et elle offre un soutien de dernier recours aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer pour des besoins de base ou essentiels. The Maytree Foundation inclut l'aide sociale dans sa définition du revenu d'aide sociale, qui désigne le revenu

provenant de tous les transferts gouvernementaux, y compris l'aide sociale provinciale et territoriale de base, les crédits d'impôt remboursables, les prestations pour enfants et toute autre prestation d'aide sociale particulière. Selon une recherche menée par The Maytree Foundation, les revenus d'aide sociale de 98 % des ménages bénéficiaires de l'aide sociale dans les provinces étaient inférieurs au seuil officiel de la pauvreté au Canada en 2023, et 80 % se trouvaient sous le seuil de la pauvreté extrême (Laidley et Tabbara, 2024). Cela signifie qu'une grande majorité des ménages qui dépendent uniquement de l'aide sociale et des transferts gouvernementaux connexes vivaient dans une pauvreté extrême. Le tableau ci-dessous présente le total des revenus annuels de l'aide sociale les plus élevés et les plus faibles pour divers types de ménages, par rapport au seuil officiel de la pauvreté applicable.

Tableau 3 Total des revenus de l'aide sociale suffisants les plus élevés et les plus faibles parmi les provinces en 2023, par ménage type

Ménage	Administration	Total du revenu annuel de l'aide sociale (maximum)	Seuil officiel de la pauvreté applicable (seuil de la MPC)	% du seuil de la MPC	Seuil de la pauvreté économique extrême	% de la MPC- Pauvreté économique extrême
Célibataire seul considéré comme employable (le plus faible)	Nouvelle-Écosse	9 204 \$	27 483 \$	33 %	20 612 \$	45 %
Célibataire seul considéré comme employable (le plus élevé)	Québec (MAN)*	26 368 \$	24 212 \$	109 %	18 159 \$	145 %
Célibataire seul en situation de handicap (le plus faible)	Alberta (BFE)*	12 820 \$	28 954 \$	44 %	21 716 \$	59 %
Célibataire seul en situation de handicap (le plus élevé)	Alberta (AISH)*	23 473 \$	28 954 \$	81 %	21 716 \$	108 %
Ménage monoparental avec un enfant (le plus faible)	Nouvelle-Écosse	21 969 \$	38 867 \$	57 %	29 150 \$	75 %
Ménage monoparental avec un enfant (le plus élevé)	Île-du-Prince-Édouard	32 294 \$	37 552 \$	86 %	28 164 \$	115 %

Ménage	Administration	Total du revenu annuel de l'aide sociale (maximum)	Seuil officiel de la pauvreté applicable (seuil de la MPC)	% du seuil de la MPC	Seuil de la pauvreté économique extrême	% de la MPC-Pauvreté économique extrême
Couple avec deux enfants (le plus faible)	Nouveau-Brunswick	30 395 \$	51 082 \$	60 %	38 311 \$	79 %
Couple avec deux enfants (le plus élevé)	Québec (MD)*	47 794 \$	48 424 \$	99 %	36 318 \$	132 %

Source : Welfare in Canada, 2023, The Maytree Foundation.

Remarques :

* MD renvoie aux prestations de la Mesure de formation de la main-d'œuvre au Québec. L'acronyme AISH désigne le programme Assured Income for the Severely Handicapped de l'Alberta. L'acronyme BFE désigne le programme Barriers to Full Employment de l'Alberta. Les seuils applicables de la MPC utilisés étaient les plus élevés dans chaque province (par exemple, Halifax en Nouvelle-Écosse).

Un autre point à considérer, pour les personnes sur le marché du travail, est que le salaire minimum est inférieur à un salaire de subsistance et les salaires en général n'ont pas suivi le rythme de l'inflation. Lorsque l'on compare les salaires minimums à l'échelle du Canada (gouvernement du Canada, 2025) avec leurs seuils respectifs de la MPC (Statistique Canada, 2025i), une tendance claire se dessine. De nombreux travailleurs à temps plein (40 heures par semaine et 52 semaines par année) ont gagné un salaire qui n'atteignait pas ou ne dépassait que légèrement leurs seuils respectifs de la MPC. Ces salaires n'ont pas permis d'assurer la sécurité économique de nombreuses personnes, en raison d'enjeux plus généraux d'abordabilité. En effet, pour de nombreux travailleurs, la hausse des salaires n'a pas suivi le rythme de l'inflation et a entraîné une baisse du salaire réel et du pouvoir d'achat (Wang, 2025).

Beaucoup de gens n'ont pas les moyens de se procurer des produits essentiels comme la nourriture ou le logement, car les coûts augmentent. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,9 % sur une base annuelle moyenne en 2023, après une hausse jamais vue en 40 ans de 6,8 % en 2022 (Statistique Canada, 2024a). Après la forte hausse en 2022, celle de 2023 a été la plus importante depuis 1991; les hausses les plus notables ont été celles du prix de l'essence (+28,5 %), des aliments achetés dans les magasins (+9,8 %) et du logement (+6,9 %) (Statistique Canada, 2024a). Bien que le rythme des hausses de prix ait ralenti depuis 2023, des années de fortes hausses de produits essentiels comme la nourriture, le logement et le transport continuent de miner les budgets des ménages (Statistique Canada, 2025a).

Le coût des aliments a également augmenté, et les ménages ont dépensé 17 % de plus qu'en 2021 pour l'épicerie et les repas pris au restaurant (Statistique Canada, 2025j). Pour les ménages à faible revenu, cette hausse des coûts est particulièrement difficile, car ils consacrent plus de 50 % de leur consommation totale au logement et à la nourriture





seulement, comparativement à moins de 40 % pour les ménages à revenu élevé (Statistique Canada, 2025j). La forte augmentation de 90 % du recours aux banques alimentaires entre 2019 et 2024 met en lumière une crise croissante de l'abordabilité au Canada. Il est à noter que 18 % des clients des banques alimentaires ont un emploi, comparativement à 12 % en 2019, ce qui illustre qu'un nombre croissant de personnes salariées ne parviennent plus à couvrir leurs frais de subsistance de base. Les enfants sont particulièrement vulnérables : 1 utilisateur de banque alimentaire sur 3 a moins de 18 ans, ce qui représente près de 700 000 visites mensuelles, soit une augmentation de plus de 300 000 en seulement 5 ans (Banques alimentaires Canada, 2024). En 2023, l'insécurité alimentaire a touché 10 millions de personnes, et les ménages ayant déclaré souffrir d'une certaine forme d'insécurité alimentaire représentaient 25,5 % de la population des provinces (Statistique Canada, 2025b). Il s'agit d'une augmentation de près de 1,3 million de personnes par rapport à l'année précédente, ce qui en fait la troisième année consécutive où l'on constate des difficultés qui s'aggravent (Statistique Canada, 2025b). Ces chiffres brossent un portrait sombre d'un nombre croissant de ménages qui peinent à se payer des biens essentiels, même avec un revenu.

Dans le contexte de la hausse des coûts, il n'est peut-être pas surprenant que le taux de pauvreté ait également augmenté chaque année depuis 2021. Les progrès du Canada vers l'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté d'ici 2030 s'en trouvent compromis, et cela signifie également qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans la pauvreté et sont incapables de répondre ne serait-ce qu'à leurs besoins de base.

Ce que nous avons entendu

Abordabilité

Tout au long des séances de consultation, les gens ont parlé de l'impact du coût élevé de la vie, notamment de la hausse du coût des biens essentiels, comme le logement, la nourriture, les services publics, le transport et d'autres biens de tous les jours. Des gens qui étaient déjà en situation de pauvreté nous ont dit qu'ils devaient faire des choix difficiles quant à l'endroit où dépenser le peu d'argent qu'ils ont. En raison de l'augmentation du coût de la vie, les problèmes d'abordabilité et l'insécurité alimentaire touchent également les personnes à revenu élevé et les ménages à revenu élevé. Cette tendance est visible non seulement dans la hausse de la pauvreté globale, mais aussi dans des mesures comme le taux d'insécurité alimentaire allant de modéré à grave, qui est passé de 11,2 % à 19,1 % entre 2020 et 2023. Cela suggère que même les ménages qui ne vivaient pas auparavant dans la pauvreté sont de moins en moins en mesure de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

De nombreuses personnes à qui nous avons parlé ont souligné la nécessité de s'attaquer à la hausse des coûts, même si cela signifie une intervention plus importante du gouvernement pour réglementer le coût des produits essentiels comme le logement, la nourriture et les services publics. Plus que tout autre problème, nous avons surtout entendu parler du coût élevé de la nourriture et du logement. Nous abordons la question de la nourriture ci-dessous et nous avons consacré un chapitre entier au logement.

Sécurité alimentaire

Des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires que nous avons rencontrés ont parlé de la demande croissante de programmes alimentaires depuis la pandémie de COVID-19. Ils ont dit que, parce que les gens doivent dépenser davantage pour le logement et d'autres biens et services, il leur reste moins d'argent pour se procurer de la nourriture. Selon plusieurs fournisseurs de services, de plus en plus de personnes qui vivent au-dessus du seuil de la pauvreté et qui ont un emploi stable ont recours à leurs services de soutien alimentaire. Des personnes ont également mentionné qu'elles ont de la difficulté à acheter des aliments de base ou qu'elles font leurs achats dans différents magasins pour tirer parti des ventes.

Le besoin d'un soutien alimentaire de base a augmenté dans l'ensemble du spectre d'âge, de la petite enfance jusqu'aux aînés. Les gens sont de plus en plus affamés lorsqu'ils accèdent aux programmes de soutien, et des organismes disent élargir leurs services de soutien alimentaire dans tous les programmes, même lorsque cela ne s'inscrit pas dans leur mandat officiel, parce que la faim empêche une participation véritable.

Les organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire peinent à répondre à la demande croissante. Des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires ont mentionné avoir de la difficulté à s'approvisionner en nourriture en raison de l'abordabilité et de la disponibilité des aliments, d'où la difficulté de répondre aux besoins. Les travailleurs des banques alimentaires ont dit également croire que leurs efforts ont une portée limitée et qu'ils n'offrent qu'une solution temporaire et un soulagement à court terme de la faim.

Des gens ont fait part également de leurs préoccupations au sujet des choix limités et de la mauvaise qualité des aliments offerts dans les banques alimentaires. Certaines personnes ont déclaré avoir reçu des articles périmés ou dont la date de péremption approchait ou encore des aliments qui n'étaient pas frais ou dont la valeur nutritive était faible. Certaines personnes ont signalé des problèmes de santé, notamment liés à l'obésité – attribuable aux options à teneur élevée en sodium et à faible valeur nutritive, associées à un régime alimentaire de base qui dépend des banques alimentaires. Certaines personnes ont également signalé le manque d'aliments culturellement appropriés.

De nombreux utilisateurs des banques alimentaires ont exprimé leur frustration à l'égard des restrictions sur la fréquence à laquelle ils peuvent accéder à ces mesures de soutien – souvent limitée à seulement 2 fois par mois – ce qui pose d'importants défis, particulièrement pour les familles nombreuses. Malgré ces problèmes, étant donné le nombre limité de solutions de rechange, les gens ont souligné qu'ils n'avaient aucune autre option. Certains ont dit qu'ils ont essayé de tirer le meilleur parti de ce qu'ils avaient reçu et qu'ils ont souvent remis des articles qu'ils ne pouvaient pas utiliser plutôt que de les laisser se gaspiller.





Dans leurs propres mots : Abordabilité...

Hausse du coût de la vie

- « En raison des coûts qui augmentent tellement, c'est presque impossible. Le coût de l'Hydro a triplé pour notre petite maison. »
- « Je dois choisir entre des produits alimentaires et des articles de toilette, donc je choisis presque toujours de la nourriture. »
- « J'essaie d'acheter une maison en ce moment. C'est démoralisant. »
- « J'essaie de décider quelles factures payer chaque mois. »
- « Si ce n'est pas en vente, ça ne va pas dans le panier. »
- « C'est simplement une soif de profits de la part des entreprises à ce stade-ci. »
- « Je me sens stressé à la seule pensée de faire l'épicerie. Ça me coûte 60 \$ juste pour un taxi et ça ne me permet même pas d'aller dans les endroits qui offrent des ventes. »
- « On peut s'organiser pour ce qui est de la nourriture, mais on ne peut pas s'organiser pour ce qui est du logement. Les propriétaires veulent le loyer. »
- « C'est pour ça que c'est si frustrant, il faut se battre d'un mois à l'autre. »

Insécurité alimentaire

- « Qu'est-ce que c'est que ce monde où les gens vous volent pour des œufs? »
- « Un homme affamé est un homme en colère. »
- « C'est rare que j'achète du lait et des œufs. Si ce n'était la banque alimentaire qui me donne ces choses, je n'en aurais pas. »
- « On va au magasin et on voit des gens avoir de la difficulté à décider ce qu'ils peuvent se permettre de manger. »
- « Acheter de la nourriture, c'est douloureux. »
- « En ce moment, on survit avec du pain, du beurre et des nouilles. »
- « Je sais que ma mère me donnait à manger et qu'elle se privait de manger. C'est ridicule. Tout le monde devrait avoir quelque chose à manger. »
- « La banque alimentaire ne fournit pas assez de nourriture pour la famille. »
- « La date d'expiration de certains aliments de la banque alimentaire est dépassée. »
- « Si nous obtenons une boîte de la banque alimentaire et qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas manger, nous mettons ces choses dans une boîte que nous donnons à quelqu'un d'autre. »
- « Je ne suis jamais allé dans une banque alimentaire. Je ne le ferai jamais. Je ne peux tout simplement pas. »

Revenu

Les salaires sont insuffisants

On nous a dit que, pour les personnes qui peuvent obtenir un emploi, les salaires sont souvent trop bas pour qu'elles puissent sortir de la pauvreté. C'était particulièrement vrai pour les personnes en situation de pauvreté qui ont parlé de l'insuffisance du salaire minimum.

Au cours de nos conversations partout au pays, des personnes ont dit que les salaires étaient insuffisants pour que les gens puissent vivre et répondre à leurs besoins fondamentaux. Certains ont dit à quel point il était démoralisant de travailler à temps plein et de ne pas pouvoir joindre les deux bouts. Lors de ces conversations, beaucoup ont préconisé des salaires plus élevés ou l'établissement d'un revenu de subsistance de base.

Dans leurs propres mots : Salaires insuffisants...

- « Même si on travaille, on est quand même pauvre. »
- « Je gagne 20 \$ l'heure et je n'y arrive pas. Je ne sais pas où ça va. »
- « Le travail acharné n'est plus récompensé. C'est décourageant. »
- « C'est démoralisant de constater que le travail honnête n'est pas récompensé. »
- « Si tu décroches un emploi, ton loyer va augmenter quand même. »
- « Tout monte. Tout augmente, sauf le chèque. »
- « Le salaire minimum doit être suffisant pour permettre aux gens d'acheter de la nourriture, d'avoir un logement et de s'occuper des enfants. »
- « Il arrive parfois que le chèque de paie soit dépensé avant même qu'on l'ait reçu. »
- « Vous travaillez simplement pour vivre jusqu'au prochain chèque de paie. »
- « Nous avons besoin d'un revenu viable. »

Mesures de soutien au revenu

Suffisance des mesures de soutien au revenu

En elles-mêmes, les mesures de soutien visent à corriger les déséquilibres dans le système de revenu, mais elles ne visent pas à remplacer une participation active au marché du travail. Or, certaines personnes, comme celles qui ne sont pas en mesure de travailler, dépendent entièrement des prestations gouvernementales.

Bien que l'aide sociale relève de la compétence des provinces et des territoires, il est impossible de discuter de la pauvreté sans tenir compte de l'insuffisance de ces prestations partout au pays. La plupart des personnes qui ont rencontré le Conseil ont parlé de l'insuffisance des prestations d'aide sociale. Des personnes qui sont en situation de pauvreté ont dit que, même si l'aide sociale offre un soutien financier constant, elle est insuffisante pour répondre





aux besoins, ne serait-ce qu'aux besoins de base. De nombreuses personnes ont également mentionné la difficulté d'obtenir de l'aide pour s'y retrouver dans les programmes d'aide sociale lorsqu'elles ont des questions.

Certaines personnes qui étaient sur le marché du travail ont dit qu'il est difficile, surtout pour les personnes en situation de travail précaire ou ayant une participation limitée au marché du travail, d'être admissibles à l'assurance-emploi (AE). De nombreuses personnes – souvent inadmissibles en raison d'un nombre insuffisant d'heures de travail – ont déclaré ne pas avoir d'autres sources de revenus. D'autres ont déclaré que le processus de demande de prestations d'AE était long et qu'il semblait injuste, affirmant que le système semblait tenter de les exclure plutôt que de les soutenir.

Les personnes qui ont reçu des prestations d'AE ont dit que les paiements – qui ne remplacent que 55 % du salaire – n'étaient pas suffisants pour couvrir tous leurs frais de subsistance de base. Cela était particulièrement difficile et préoccupant pour celles qui gagnent le salaire minimum, car leur revenu diminue encore plus et il ne peut pas couvrir les besoins de base.

Certaines prestations du gouvernement du Canada offrent un soutien supplémentaire aux personnes qui reçoivent de l'aide sociale et ont eu un impact positif. De nombreuses personnes nous ont dit que l'Allocation canadienne pour enfants a fourni un soutien au revenu important aux familles ayant des enfants. Les aînés ont également souligné que la SV et le SRG offrent un soutien au revenu supérieur à ce qu'ils recevaient de l'aide sociale.

En revanche, les personnes en situation de handicap ont souvent signalé l'insuffisance des prestations d'invalidité. Bien que l'instauration de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées offre un soutien au revenu supplémentaire potentiel, bon nombre de ces personnes ont signalé que le montant réservé à cette prestation n'atteint pas le seuil de la pauvreté. Les gens ont fait remarquer que les prestations d'invalidité ne répondent même pas aux besoins de base. De plus, des personnes ont mentionné que les critères d'admissibilité sont trop restrictifs et qu'ils excluent de nombreuses personnes ayant une incapacité limitant le travail. Les gens ont également souligné que le processus de demande est difficile, particulièrement pour ceux qui vivent dans des régions où l'accès aux soins de santé est limité ou pour ceux qui n'ont pas de médecin ou d'infirmière praticienne. Il peut donc être difficile de remplir la demande de prestations d'invalidité. Ces personnes qualifient le système de punitif. Certaines estiment qu'elles devraient travailler et qu'elles peuvent fonctionner, mais que le système ne les soutient pas suffisamment pour qu'elles puissent le faire. Lorsqu'elles essaient de travailler, leurs prestations sont considérablement réduites.

Les célibataires vivant seuls et les couples sans enfant se sont dits préoccupés par le soutien au revenu limité ou insuffisant qui leur est offert. De nombreuses personnes ont souligné l'incidence positive des prestations de revenu fédérales directes. Par exemple, la PCU a fourni un important soutien au revenu aux travailleurs canadiens, en particulier aux personnes seules qui ne sont pas régulièrement admissibles à d'autres prestations fédérales offertes à d'autres types de familles. Elle a également fourni des montants beaucoup plus élevés

que les mesures existantes qui leur sont destinées, comme l'Allocation canadienne pour les travailleurs ou le crédit pour la Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). Bien qu'elle n'ait pas été conçue comme une mesure de réduction de la pauvreté, la PCU a temporairement permis à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté en leur offrant une prestation monétaire directe supérieure à celle de l'aide sociale et de l'AE.

Les aînés que nous avons rencontrés ont parlé du fardeau que représente le coût des médicaments, qui les oblige souvent à choisir entre des ordonnances essentielles et d'autres besoins de base, ce qui compromet davantage leur santé et leur qualité de vie. De nombreux aînés ont dit croire que les taux de la SV, du Régime de pension du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ) ne sont pas assez élevés. Ils ont dit être préoccupés par la hausse des coûts, soulignant que s'ils ont un loyer indexé sur le revenu, les loyers augmentent lorsqu'ils commencent à recevoir des prestations du RPC/RRQ, de sorte qu'ils continuent de vivre dans la pauvreté. D'autres ont dit être en meilleure situation depuis qu'ils ont commencé à recevoir la SV.

Certaines personnes ont formulé des suggestions pour offrir un meilleur soutien au revenu aux personnes âgées, notamment :

- bonifier le RPC/RRQ pour qu'il représente 40 % du revenu à la retraite;
- augmenter de 15 % la SV et le SRG;
- indexer la SV et le SRG à un niveau supérieur;
- maintenir des crédits d'impôt pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

De plus, lorsqu'on leur a posé des questions sur d'autres mesures de soutien du gouvernement fédéral, les personnes vivant dans la pauvreté ont mentionné plusieurs initiatives qui ont amélioré leur qualité de vie et leur ont fourni l'aide dont elles avaient grandement besoin, notamment le régime des soins dentaires, l'assurance-médicaments, les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le Programme national d'alimentation scolaire.

Dans leurs propres mots : Mesures de soutien au revenu...

Aide sociale

- « Ce qu'une personne reçoit de l'aide sociale, ce n'est pas suffisant. Elle vivra toujours dans la pauvreté. Elle ne pourra jamais économiser avec ça. Ça n'a aucun sens. »
- « Il faut augmenter les taux d'aide sociale. Je reçois de l'aide sociale, et je reçois 700 \$ par mois pour le loyer et le chauffage. On ne trouve rien à louer pour ce montant-là. »
- « On reçoit de l'aide sociale, mais ce n'est pas suffisant pour payer le loyer. »
- « On ne peut même pas louer une chambre avec le montant versé par l'aide sociale. »
- « Tout l'argent que nous recevons de l'aide sociale va au loyer. »
- « Tous les endroits où j'ai regardé exigent plus que mon chèque. »
- « Si je veux louer une chambre, c'est 50 \$ de moins que ce que je reçois grâce à l'aide sociale. »



- 
- « Je recevais 495 \$ par mois, et mon loyer était de 450 \$. »
 - « C'est correct d'avoir des mesures de soutien, mais il faut de l'argent pour payer le loyer. »
 - « Comme tout votre argent va au loyer, il faut compter sur les banques alimentaires et les services d'accueil pour manger. »
 - « Il est vraiment difficile de trouver un endroit qu'on peut se payer quand on reçoit de l'aide à l'emploi. »

Mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap

- « J'obtiens un [soutien aux personnes handicapées], mais je fais du travail temporaire. Lorsque cela se produit, mon loyer augmente, et je dois payer pour me rendre au travail, et parfois, je ne peux même pas acheter un dîner. »
- « Les mesures de soutien aux personnes en situation de handicap doivent répondre aux besoins de base, et ce n'est pas le cas. »
- « Je ne peux même pas réparer mon fauteuil roulant en ce moment. »

Mesures de soutien au revenu de retraite

- « Quand j'aurai 65 ans, si j'y arrive, je continuerai à me faire dépouiller jusqu'au jour où je mourrai. »
- « Je n'ai jamais été aussi riche de toute ma vie [depuis que je touche la SV]. »

Investissements et interventions du gouvernement

La réduction de la pauvreté est un défi important qui exige à la fois des efforts et des investissements collaboratifs à l'échelle de la société afin d'améliorer le revenu et l'abordabilité. Cela comprend la participation active des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, des employeurs et des organismes communautaires. Les programmes sociaux et les investissements fédéraux sont étroitement liés aux prestations provinciales et territoriales, qui à leur tour s'harmonisent avec les initiatives et les services locaux. Malgré cette responsabilité partagée, le gouvernement fédéral assume seul la responsabilité de faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies, y compris l'objectif mondial d'« éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ». Ces objectifs font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un cadre mondial adopté par tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies en 2015.

Le Conseil reconnaît que le gouvernement du Canada a fait des investissements importants pour réduire les coûts ou augmenter les revenus, dans le but de renforcer la sécurité du revenu des Canadiens. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a lancé diverses initiatives et pris de nombreux engagements visant à améliorer l'abordabilité et, par le fait même, à réduire la pauvreté. Nous sommes également rassurés et optimistes compte tenu de l'engagement du nouveau gouvernement de rendre la vie plus abordable pour tous en réduisant « les coûts pour les Canadiennes et les Canadiens, et [en les aidant] à aller de l'avant » (Cabinet du premier ministre du Canada, 2025).

Accroître l'abordabilité

Nous prenons note de la récente motion du gouvernement visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens par les moyens suivants :

- élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs le 1^{er} avril 2025, ce qui a réduit temporairement les coûts du carburant;
- allègement de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation d'une valeur maximale de 1 million de dollars et remboursements partiels pour les habitations d'une valeur maximale de 1,5 million de dollars, ce qui pourrait représenter pour les acheteurs d'une première habitation des économies pouvant atteindre 50 000 \$ sur les habitations neuves;
- allègement fiscal pour les personnes dont le revenu se situe dans la tranche d'imposition la plus faible, ce qui devrait permettre à une famille à 2 revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ par année à compter de 2026.

Si ces mesures sont dignes de mention, elles pourraient toutefois n'avoir aucune incidence à long terme sur la réduction de la pauvreté. Ainsi, l'élimination de la taxe sur le carbone entraînera une baisse temporaire de l'inflation. Toutefois, la Banque du Canada a signalé qu'après avril 2026, l'élimination de la taxe sur le carbone n'aura plus d'incidence sur le taux d'inflation d'une année à l'autre (Banque du Canada, 2025).

En plus de la récente motion, nous soulignons d'autres initiatives qui apportent ou qui devraient apporter un certain soutien financier et un certain soulagement à de nombreux Canadiens. En voici quelques exemples :

- l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires, qui offrira une couverture dentaire à jusqu'à 4,5 millions de Canadiens non assurés âgés de 18 à 64 ans, en plus de ceux qui y étaient déjà admissibles, à savoir les aînés, les enfants et les adultes ayant un crédit d'impôt pour personnes handicapées valide;
- la mise en œuvre de la Politique nationale d'alimentation scolaire – avec les provinces, les territoires, les Premières Nations, les Inuits et les Métis – pour permettre aux enfants et aux jeunes canadiens d'avoir accès à des aliments nutritifs à l'école, ce qui présente de nombreux avantages, notamment une réduction du coût des aliments pour les familles;
- la mise en œuvre progressive du programme national d'assurance-médicaments, conçu pour faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux médicaments nécessaires sans être confrontés à des obstacles financiers;
- les ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui peuvent aider les jeunes familles en réduisant de 50 % en moyenne les frais des services de garde réglementés et en appuyant la prestation de services de garde réglementés qui ne coûtent en moyenne que 10 \$ par jour d'ici 2026;





Le Conseil souligne que le gouvernement fédéral a fait des efforts pour sévir contre les pratiques déloyales et empêcher les entreprises d'étouffer la concurrence, particulièrement dans les secteurs de l'alimentation et de l'épicerie. En revanche, nous croyons que le gouvernement doit en faire davantage pour s'attaquer aux politiques et aux règlements sur les prix – pour les aliments, les vêtements et d'autres biens essentiels.

Augmentation du revenu

Le Conseil prend note de l'engagement continu et des mesures prises par le gouvernement fédéral pour améliorer la suffisance du revenu au moyen de salaires, de prestations ou d'une combinaison des 2.

À ce jour, le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements dans les prestations de revenu directes qui contribuent à réduire la pauvreté. Notamment :

- l'Allocation canadienne pour enfants;
- l'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- la Prestation canadienne pour les personnes handicapées;
- la pension de la Sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour les aînés;
- le Bon d'études canadien.

Toutefois, comme nous l'avons mentionné dans les rapports précédents, nous savons que ces mesures ne répondent pas équitablement aux besoins de tous les groupes. Malgré des investissements comme l'expansion de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les personnes seules en âge de travailler demeurent particulièrement vulnérables à la pauvreté parce qu'elles ne peuvent pas nécessairement compter sur le revenu d'autres membres de leur famille en cas de revers financier. De plus, l'incidence de la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées n'a pas encore été évaluée étant donné sa mise en œuvre récente. Toutefois, les intervenants ont dit être préoccupés par le fait que le montant proposé à titre de prestation mensuelle ne correspond pas au montant requis pour aider les personnes en situation de handicap à sortir de la pauvreté.

Recommandations

Au cours des dernières années, des collectivités de partout au pays nous ont dit que les salaires et les prestations gouvernementales ne suffisent pas à combler les besoins essentiels des gens. Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements visant à augmenter les revenus ou à réduire les coûts quotidiens. Malgré ces efforts, les défis auxquels les gens doivent faire face sont de plus en plus complexes et le taux de pauvreté continue d'augmenter. Le temps est venu d'agir pour atteindre l'objectif de 2030. Les taux de pauvreté augmentent, et les personnes à qui nous avons parlé nous ont fait part de leurs difficultés croissantes et de leur sentiment de désespoir. Le gouvernement doit inverser la tendance s'il veut atteindre l'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté d'ici 2030.

Depuis des années, nous préconisons l'établissement d'un seuil de revenu – un seuil qui permet à tous, qu'ils dépendent d'un revenu d'emploi, de prestations gouvernementales ou d'une combinaison des deux, de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Un tel seuil est essentiel à toute réduction significative ou toute élimination de la pauvreté. Pour la plupart des personnes en situation de pauvreté, le principal problème est simple : elles n'ont pas assez de ressources pour mener une vie dans la dignité, et cela comprend le fait de disposer du revenu nécessaire pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Ces besoins fondamentaux sont notamment un logement sûr et convenable, des aliments nutritifs, des services publics, des vêtements, des transports et d'autres produits essentiels.

Certes, la mise en œuvre d'un régime de revenu de base serait complexe et nécessiterait une transformation fondamentale du filet de sécurité sociale, ainsi qu'une collaboration étroite entre tous les ordres de gouvernement. Mais en dépit de telles difficultés, le revenu de base demeure la solution la plus efficace et la plus digne pour ceux qui ont le plus besoin d'un soutien. Les régimes actuels d'aide sociale sont complexes, bureaucratiques et coûteux, et ils ne semblent pas réussir à réduire la pauvreté.

À cette fin, nous recommandons :

Recommandation 1 : Abordabilité et sécurité du revenu

Pour sortir les gens de la pauvreté et empêcher d'autres personnes vivant aux marges de celle-ci d'y sombrer, le gouvernement du Canada devrait à la fois augmenter le revenu, au moyen de salaires ou de prestations, et réduire le coût des produits essentiels pour les particuliers.

Augmenter le revenu :

Pour augmenter le revenu, le gouvernement du Canada devrait établir un seuil de revenu égal ou supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada. Le Conseil recommande de procéder de l'une ou l'autre des 2 façons suivantes :

- instaurer un revenu de base ciblé pour veiller à ce que tout le monde atteigne au moins le seuil officiel de la pauvreté au Canada au moyen du salaire, des prestations gouvernementales ou d'une combinaison des 2;
- ou
- réformer et élargir les mesures actuelles de soutien au revenu afin de mieux répondre, à la lumière des réalités régionales, aux besoins des personnes qui sont les plus marginalisées. À cette fin, il faudrait notamment :
 - examiner et améliorer les mesures fédérales de soutien au revenu pour les groupes affichant les taux de pauvreté les plus élevés, comme les personnes seules âgées de 25 à 64 ans, les personnes en situation de handicap et les groupes en quête d'équité;



- 
- établir un salaire de subsistance dans tous les milieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030 pour encourager les autres ordres de gouvernement à faire de même;
 - déposer un projet de loi visant à renforcer les responsabilités en liant les paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux taux d'aide sociale provinciaux et territoriaux de manière que les taux d'aide sociale de chaque administration respectent un pourcentage de la Mesure du panier de consommation.

Réduire les coûts :

Bien que l'augmentation des revenus soit essentielle pour réduire la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait également :

- chercher des moyens de ralentir la hausse du coût des produits essentiels – comme la nourriture, le transport, les vêtements et d'autres produits de première nécessité – afin que l'inflation ne vienne pas annuler les gains réalisés sur le plan du revenu.



Chapitre 4 :

Accès aux prestations et aux services



Contexte

Le filet de sécurité sociale actuel est complexe. Tous les ordres de gouvernements, les organismes à but non lucratif, les fournisseurs de services de première ligne et les réseaux non structurés participent à la prestation de services et de soutien. Il peut donc être difficile pour la plupart des gens de s'y retrouver dans ce système. Comme par les années passées, le Conseil continue d'entendre parler des difficultés que les gens éprouvent pour accéder aux prestations et aux services. Des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires ont fait écho à cette préoccupation et ont parlé des ressources limitées ou du peu de temps qu'ils avaient pour aider les personnes qui tentent de s'y retrouver dans un système de soutien complexe.

Les personnes en situation de pauvreté ont souvent des besoins complexes qui se chevauchent. Elles peuvent avoir de la difficulté à s'y retrouver dans des systèmes fragmentés, d'où le risque de manquer des occasions d'obtenir un soutien. L'OCDE a souligné, en 2015, que pour offrir un meilleur soutien à ces personnes et utiliser plus efficacement les ressources publiques, les services doivent travailler en étroite collaboration. Pour que le soutien soit efficace, les fournisseurs de services doivent comprendre quels autres services leurs clients reçoivent et quand ils les reçoivent. Cela permet d'éviter les doublons des services et de favoriser la prestation de soins complémentaires. Par exemple, grâce



au regroupement des services, les clients peuvent accéder à plusieurs types de soutien en 1 endroit, ce qui permet des évaluations plus complètes et une prestation plus rapide des interventions appropriées. Au cours de multiples séances de mobilisation, les gens ont dit que cette approche pourrait améliorer considérablement l'accès aux services pour les personnes vivant dans la pauvreté.

Comme l'expose le rapport *Le point sur nos services*, publié par Service Canada en 2025, « [d]e nombreux Canadiens vulnérables et à faible revenu ne reçoivent pas les prestations et les crédits auxquels ils ont droit parce qu'ils n'ont peut-être pas été en mesure de produire leurs déclarations de revenus et de prestations ». Cela signifie que des personnes pourraient ne pas recevoir certaines prestations qu'elles devraient recevoir et qui pourraient alléger considérablement leur fardeau financier. Cela comprend l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et au crédit pour la TPS/TVH.

L'accès aux services peut être particulièrement difficile pour les personnes en raison de leur identité ou de leur situation de vie. Par exemple, 73 % des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés ou des problèmes de santé de longue durée ont dit avoir été confrontées à au moins 1 obstacle à l'accessibilité dans leurs interactions avec les services fédéraux. Le type d'obstacle variait : 62,5 % ont éprouvé des problèmes liés au transport, 61,5 % ont éprouvé des difficultés de communication et 44,6 % ont éprouvé des difficultés avec les technologies de l'information et des communications (McDiarmid, 2021).

Les femmes, les personnes qui ne parlent pas une langue officielle, les résidents des régions rurales et les membres de ménages à faible revenu sont moins susceptibles d'accéder aux services gouvernementaux en ligne (Singh et Chobotaru, 2022). Ces facteurs contribuent grandement à l'exclusion numérique. Une étude sur le fossé numérique à Toronto révèle que 34 % des ménages craignent de ne pas avoir les moyens de payer leurs factures d'Internet à domicile au cours des prochains mois. Cette préoccupation est particulièrement élevée chez les ménages à faible revenu, les nouveaux arrivants, les parents seuls, les personnes qui proviennent de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud, les Noirs et les personnes originaires de l'Asie du Sud-Est. Parmi les 2 % des ménages qui n'ont pas accès à Internet à domicile, la moitié ont cité le coût comme principal obstacle et 61 % ont déclaré que ce manque d'accès nuit à leur capacité d'obtenir des services et des renseignements essentiels (Andrey et coll., 2021). Cette exclusion numérique a de graves conséquences pour ceux qui vivent dans la pauvreté, car de nombreux services gouvernementaux sont de plus en plus souvent offerts en ligne. En l'absence d'un accès fiable à Internet, ces personnes éprouvent plus de difficultés à accéder aux mesures de soutien dont elles ont besoin, ce qui creuse encore davantage les inégalités.

Ce que nous avons entendu

Accès aux prestations et aux services

De nombreux fournisseurs de services et personnes en situation de pauvreté ont dit que les systèmes de soutien étaient compliqués et difficiles d'accès ou qu'il était difficile de s'y retrouver. Les personnes en situation de pauvreté ont dit se sentir dépassées par des systèmes mal conçus qui ne peuvent pas répondre adéquatement à leurs besoins. Les gens ont l'impression d'être laissés à eux-mêmes pour naviguer à travers des systèmes complexes et qui se chevauchent.

Pour les personnes qui ont des besoins complexes et qui ont besoin d'un soutien provenant de sources multiples, il devient encore plus difficile de s'y retrouver. Elles ont mentionné que les systèmes répondent aux besoins des personnes qui vivent une vie stable, mais qu'ils ne soutiennent pas les personnes en situation de pauvreté, confrontées à de nombreux défis et événements de la vie. Il leur arrive souvent de ne pas pouvoir respecter des délais stricts pour la présentation des formulaires, ce qui crée des retards ou des manques dans le versement de leurs prestations qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme. Certaines personnes ont dit des travailleurs des services gouvernementaux de première ligne qu'ils étaient « paresseux » et « inutiles » et qu'ils n'avaient pas été bien formés pour les soutenir. Beaucoup estiment que le gouvernement s'efforce davantage d'attraper le petit nombre de personnes susceptibles d'abuser du système que de soutenir les personnes qui ont réellement besoin d'aide. Les gens ont dit que Service Canada est compliqué et inaccessible et qu'il offre peu de soutien aux usagers pour qu'ils s'y retrouvent. D'autres ont dit estimer que les personnes qui les guident dans les systèmes permettent ainsi que des systèmes mal conçus subsistent, alors qu'ils devraient être revus ou reconstruits de fond en comble.

Les gens ont également décrit l'accès aux services comme étant traumatisant. Selon ces personnes, de nombreux facteurs – y compris les frais de traitement, les longues périodes d'attente, les longs délais de traitement, les formulaires complexes, l'absence de pièces d'identité ou d'autres documents nécessaires et le manque d'accès à la technologie – rendent difficile l'accès aux mesures de soutien et aux services. Ils ont souligné que les vérifications financières ou de crédit étaient intrusives, ce qui dissuadait encore davantage les gens de demander des mesures de soutien. Des processus compliqués ont empêché des gens de recevoir de l'aide et ont suscité un sentiment de honte chez ceux dont les demandes ont été refusées, ce qui les a dissuadés de présenter une nouvelle demande ou de demander d'autres mesures de soutien. De nombreuses personnes ont dit estimer également que certains fournisseurs de services – en particulier les représentants du gouvernement – manquaient de compassion et de compréhension.

Des fournisseurs de services et des particuliers se sont dits préoccupés par l'absence d'un lien entre les mesures de soutien, ce qui crée des lacunes qui permet plus facilement à certaines personnes de passer entre les mailles du filet. Par exemple, des critères





d'admissibilité concurrents ou des processus de demande cloisonnés peuvent empêcher certaines personnes d'avoir accès à des prestations dont elles ont grandement besoin. Des particuliers, des travailleurs communautaires et des fournisseurs de services ont souligné que la plupart des programmes sont mis en œuvre pour cibler des populations ou des besoins particuliers. Cependant, ils croient qu'une approche plus holistique est requise.

Selon des responsables d'organismes communautaires et des fournisseurs de services, certains paramètres et modèles de financement sont rigides et limitent leur capacité à répondre aux besoins des gens là où ils se trouvent. Des travailleurs communautaires et des personnes en situation de pauvreté ont également relevé plusieurs obstacles dans la façon dont les services sont offerts, ce qui rend plus difficile l'accès aux mesures de soutien. Voici les obstacles mentionnés :

- Le passage des services en personne aux services exclusivement en ligne et par téléphone : les services ou les rencontres en ligne et par téléphone empêchent les personnes de créer le même lien avec le fournisseur de services. Cela déshumanise le processus et le rend, pour beaucoup, moins avantageux que les interactions en personne.
- Un manque de soutien constant : chaque fois que le fournisseur de services change, les gens doivent établir un lien de confiance avec un nouveau fournisseur, ce qui peut prendre beaucoup de temps.
- Des points de service peu pratiques : il arrive souvent que les emplacements des services ne soient pas facilement accessibles à ceux qui en ont le plus besoin. De plus, pour les personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées, il y a peu de services offerts dans leur région et il leur faut souvent parcourir de longues distances pour accéder à ces mesures de soutien.
- Des heures de service peu pratiques : les heures de service sont limitées à des périodes qui peuvent être peu pratiques pour les personnes qui ont également besoin d'accéder à d'autres services ou pour celles qui travaillent.
- Des obstacles linguistiques : les services ne sont pas toujours offerts dans la langue maternelle des personnes qui en ont besoin.

L'évolution de la technologie a également été identifiée comme nuisant à la capacité des gens d'accéder aux services et aux mesures de soutien. Des gens ont mentionné des difficultés liées à l'accès aux services en ligne en raison de l'absence d'un accès fiable à Internet, d'une faible littératie ou d'une mauvaise maîtrise de la technologie. Certaines personnes ont fait remarquer que les services téléphoniques peuvent être difficiles pour les personnes dont le français ou l'anglais n'est pas la langue maternelle et que les longs délais d'attente peuvent utiliser des minutes de données cellulaires limitées. Les personnes et les travailleurs communautaires que nous avons rencontrés ont recommandé d'offrir l'accès aux services par divers moyens afin que les gens puissent choisir la méthode qui leur convient le mieux.

Pour améliorer l'accès aux mesures de soutien, bon nombre d'entre eux ont exprimé le souhait qu'il y ait 1 guichet unique pour les prestations et les services (par exemple, soins de santé, santé mentale, logement, emploi, éducation). De nombreuses personnes, en particulier des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires, nous ont dit qu'offrir aux personnes un point d'accès centralisé – où elles peuvent recevoir de l'information et de l'aide pour toutes les prestations et les mesures de soutien auxquelles elles sont admissibles et auxquelles elles ont droit – pourrait accroître l'efficacité et l'efficacité. Cela pourrait aussi permettre davantage de les aider à sortir de la pauvreté. Un fournisseur de services a proposé l'approche suivante comme solution potentielle : une personne remplit 1 formulaire, qui est ensuite évalué pour toutes les mesures de soutien simultanément, et se voit attribuer 1 gestionnaire de cas qui la connaît et connaît ses besoins, et qui l'aide à tout faire en même temps. Cela réduirait également au minimum le traumatisme associé à la difficulté de s'y retrouver dans des systèmes compliqués.

Dans leurs propres mots : Accès aux prestations et aux services...

Obstacles à l'accès aux services et aux mesures de soutien

- « Parfois, on ne peut même pas se payer le coût du transport pour se rendre au centre-ville et y obtenir des services. »
- « Il ne faut pas offrir [des services] uniquement entre 9 h et 17 h. Il faut une personne qui est là à 3 h du matin. »
- « Nous avons besoin que les services viennent jusqu'à notre communauté. »
- « On ne peut pas parler à Immigration parce qu'ils ne répondent pas aux appels. »
- « Quand on est capable de mettre une pléthore de mesures de soutien et de services sous 1 seul toit, on rend la vie de la personne qui vient accéder ces services, tellement plus facile. »

S'y retrouver dans les systèmes

- « Si tu ne sais pas comment t'y retrouver dans le système, tu te retrouves aspiré de nouveau dans tout ce qui peut te faciliter la vie. »
- « J'ai été dirigé vers un service, qui m'a dirigé vers un autre service, qui m'a dirigé à un autre service, qui m'a renvoyé au premier service. »
- « Si le travailleur ne sait pas comment jouer le jeu du gouvernement, il est foutu. »
- « La capacité de s'y retrouver permet à des systèmes merdiques de subsister. »
- « J'ai de la difficulté à demander de l'aide parce que je ne veux pas être en position d'avoir besoin d'aide. »
- « Là où je travaille, ils m'ont aidé à me rendre où je suis, et je ne sais même pas si je peux demander plus d'aide. »





Connaissance des prestations et des mesures de soutien

Selon les personnes que nous avons rencontrées, les gens devraient toujours pouvoir accéder aux programmes et aux mesures de soutien dont ils ont besoin, quel que soit l'ordre de gouvernement qui offre la prestation. Le Conseil a rencontré des milliers de personnes au fil des ans et rencontre constamment des personnes qui ne reçoivent pas toute l'aide financière qu'elles devraient recevoir. Bon nombre de ces personnes vivent dans une pauvreté extrême et peinent à comprendre les prestations dont elles ne tirent pas parti.

Les personnes vivant dans la pauvreté ont dit que le manque de sensibilisation aux mesures de soutien structurées et informelles constituait un obstacle majeur à l'accès. Certaines ont expliqué ne pas savoir où aller pour obtenir de l'information. D'autres ont décrit avoir passé des heures en ligne à chercher de l'aide. Les jeunes ont indiqué qu'ils manquaient de repères pour naviguer dans le système de soutien après l'âge de 18 ans, et que personne ne les avait préparés à la transition vers l'âge adulte. Des fournisseurs de services ont fait remarquer que les jeunes pris en charge étaient particulièrement vulnérables à un manque de sensibilisation aux mesures de soutien existantes.

D'autres ont dit qu'ils savaient qu'une aide était mise à leur disposition, mais qu'ils ne savaient pas exactement quelle prestation, quel service ou quelle mesure de soutien conviendrait le mieux à leurs besoins ou à quel endroit ils pouvaient y accéder. Même les gens qui ont réussi à obtenir des mesures de soutien ont dit être d'avis qu'il s'agissait souvent de solutions temporaires, et non de solutions permanentes ou à long terme.

Des personnes vivant dans la pauvreté ont mentionné qu'elles veulent plus de renseignements et de ressources sur les mesures de soutien mises à leur disposition et sur la façon d'y accéder. Elles ont également exprimé le souhait que les mesures de soutien soient offertes de façon proactive, plutôt que de devoir demander l'aide de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux à plusieurs reprises.

Dans leurs propres mots : Sensibilisation aux prestations et aux mesures de soutien...

- « On ne sait pas quels [services] on est autorisés à avoir. »
- « Il est très difficile de trouver les mesures de soutien dont on a besoin. »
- « Il y a beaucoup de groupes qui offrent du soutien, mais on ne sait pas à qui s'adresser, qui appeler ou à quel endroit se présenter. »
- « Dans ces systèmes où on se fait refuser partout où on va, il y a des aides, et il faut les trouver. Et c'est vraiment difficile. »
- « Si on me refuse une fois, je ne ferai plus jamais de demande. »
- « Demander un service suscite beaucoup d'appréhension chez les gens. »
- « Je ne demande de l'aide qu'une seule fois. Je ne sais pas comment me battre. »

- « La plupart du temps, tu veux juste de l'aide maintenant, pas dans 3 mois. Je veux pouvoir m'accrocher à quelque chose. »
- « Pour la plupart des gens, l'aide arrive trop tard, une fois le mal fait. »
- « J'ai besoin de quelqu'un qui est prêt à aider. J'ai besoin que quelqu'un m'offre de l'aide. »
- « On ne passe pas assez de temps avec les gens; il faut passer du temps avec une personne pour apprendre à la connaître; pour vraiment aider les gens. C'est essentiel pour faire un plan de vie, pas seulement un plan de survie. »

Processus de demande et critères d'admissibilité

Certaines personnes en situation de pauvreté ont mentionné qu'on leur avait refusé des mesures de soutien en raison de critères d'admissibilité stricts, complexes et trop spécifiques. Beaucoup ont fait remarquer que certaines personnes les plus marginalisées n'ont pas accès aux prestations ou à l'aide financière auxquelles elles ont droit parce que le processus est trop compliqué. Ainsi, elles ne sont pas en mesure de fournir ou d'obtenir les documents requis ou incapables de remplir les formulaires.

Certaines personnes ont mentionné qu'il leur en manque peu pour être admissibles et qu'on a refusé leur demande de prestations pour « quelques centaines de dollars ». Elles ont également mentionné qu'elles estimaient que les décisions concernant l'admissibilité étaient arbitraires et punitives. L'annulation des prestations se produisait de façon inattendue ou sans explication satisfaisante. D'autres ont exprimé des préoccupations au sujet des répercussions négatives que les prestations fédérales peuvent avoir sur les programmes provinciaux et territoriaux (par exemple, la récupération ou réduction rétroactive des prestations).

Les gens ont dit estimer que les décideurs établissent souvent des critères d'admissibilité lorsqu'une mesure de soutien est mise en place et que ces critères sont rarement revus, même si les besoins évoluent et que le coût de la vie augmente. De plus, certains ont suggéré d'offrir davantage de services juridiques pour défendre les intérêts des personnes à qui l'on a refusé injustement leurs mesures de soutien ou leurs prestations.

Des programmes et des processus de demande complexes et une application inégale des règles et des règlements peuvent également engendrer chez les gens le sentiment d'être injustement traités par rapport aux autres. Nous avons souvent entendu dire que les gens avaient l'impression que les autres recevaient plus d'aide qu'eux. Ce manque d'information peut susciter du ressentiment entre les personnes, qui ont l'impression de se battre pour obtenir des ressources limitées.

La production automatique de déclarations de revenus et l'inscription automatique ont été mentionnées comme étant des moyens efficaces de s'assurer que les gens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.





Des fournisseurs de services et des personnes en situation de pauvreté ont appuyé l'investissement dans la production automatique de déclarations de revenus pour remettre de l'argent dans les poches des gens. Des organismes à but non lucratif qui ont aidé des personnes vivant dans la pauvreté à produire rétroactivement leurs déclarations de revenus ont dit à quel point les déclarations de revenus peuvent être importantes. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a mis en place des services communautaires de production de déclarations de revenus. Toutefois, certaines personnes vivant dans la pauvreté ont dit qu'on leur avait refusé l'accès à ces services, possiblement en raison du manque de ressources au sein des organismes communautaires. De plus, des fournisseurs de services ont parlé de la nécessité pour l'ARC de recommencer à offrir des services en personne, qui permettent de mieux aider les gens dans leurs démarches. Selon eux, il peut être difficile de communiquer avec l'ARC en ligne ou par téléphone en raison des longs temps d'attente. Quelle que soit l'approche adoptée, des particuliers ont souligné la nécessité de garder à l'esprit les préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels et aux conflits d'intérêts.

Des fournisseurs de services ont également parlé des avantages de l'inscription automatique à des prestations pour faciliter l'accès aux mesures de soutien. L'inscription automatique réduit le fardeau des processus du système pour les particuliers. Elle favorise également l'équité en faisant en sorte que les particuliers reçoivent toutes les mesures de soutien auxquelles ils ont droit, ce qui réduit le risque que les personnes les plus vulnérables soient exclues de certaines prestations et mesures de soutien. Par exemple, certaines personnes ont suggéré d'inscrire automatiquement les personnes pour qu'elles reçoivent un numéro d'assurance sociale et un certificat de naissance à la naissance afin de leur assurer un accès rapide aux documents d'identité.

Dans leurs propres mots : Processus de demande et critères d'admissibilité...

- « Il faut mériter l'accès à des mesures de soutien. »
- « C'est cruel de couper les gens juste avant les Fêtes. »
- « Il faut être dans une situation assez difficile pour mériter de l'aide. »
- « Est-ce que je dois être extrêmement pauvre pour obtenir de l'aide? »
- « Pour survivre, je vais devoir faire quelque chose de nature criminelle. Je vais finir en prison. »
- « Il faut que tu rentres dans cette case pour qu'on puisse t'aider. »
- « Vous éprouvez des difficultés, mais vous ne cochez pas la case qu'il faut cocher, alors nous ne pouvons pas vous aider. »
- « Ce sont les plus privilégiées des personnes à faible revenu qui obtiennent des prestations. »
- « Je dois prouver, encore et encore, que je suis assez pauvre pour obtenir de l'aide. Il n'y a aucune dignité. »
- « Je ne peux pas avoir d'assistance sociale. Je n'ai pas de pièce d'identité. Où vais-je me la faire envoyer par la poste? »
- « C'est comme un code de triche ou un passe-droit. Cela dépend de qui vous connaissez, de ce que vous savez. »
- « Obtenir une pièce d'identité, c'est crucial, parce qu'elles sont souvent volées ici. »

Investissements et interventions du gouvernement

Veiller à ce que les gens aient accès aux prestations, aux services et aux mesures de soutien qu'ils devraient recevoir joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Le Conseil souligne les efforts déployés par le gouvernement pour simplifier les processus de demande de prestations et de production de déclarations de revenus, réduire les délais d'attente et accélérer et harmoniser le versement des paiements. Tous ces efforts pourraient contribuer à accroître le sentiment de dignité chez les personnes qui ont accès aux prestations.

Le Conseil prend note des efforts continus du gouvernement fédéral pour améliorer la prestation des mesures de soutien et le versement des prestations. L'an dernier, nous avons fait référence aux constatations du rapport de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, *L'Accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*. Ce rapport a mis en lumière des initiatives ciblées visant à accroître la sensibilisation aux prestations et aux crédits chez les personnes difficiles à joindre. Nous avons salué l'engagement du gouvernement d'adopter des mesures visant à éliminer les obstacles auxquels doivent faire face les personnes les plus marginalisées. Il s'agissait notamment d'initiatives visant à soutenir les personnes à faible revenu qui ne sont pas facilement desservies par les canaux traditionnels comme les centres Service Canada. Ce sont notamment les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation, celles qui ne sont pas en mesure de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles et celles qui hésitent à divulguer des renseignements personnels ou financiers au gouvernement. Nous avons également relevé les limites des mesures actuelles. Nous avons encouragé le gouvernement à explorer des façons de résoudre la complexité du processus de demande de certaines prestations. Nous avons recommandé d'accroître l'accessibilité à partir de divers emplacements géographiques. Enfin, nous avons souligné l'importance de mesurer le succès des mesures de sensibilisation et leur incidence sur la participation aux prestations.

Cette année, nous prenons note de certaines constatations du rapport intitulé *Le point sur nos services*, publié en 2025, qui souligne certains engagements pris pour améliorer la prestation des programmes et des mesures de soutien fédéraux. En ce qui concerne les programmes visant à réduire la pauvreté, nous notons particulièrement les engagements suivants :

- mettre au point des processus et des services plus simples à comprendre et auxquels il est plus facile d'accéder;
- donner aux Canadiens l'option de ne plus jamais devoir faire la queue ou de ne plus jamais être mis en attente par leur gouvernement;
- supprimer les cloisonnements entre les différents ministères et communiquer plus facilement les renseignements afin d'améliorer le service à la clientèle.





En ce qui concerne la prestation de services, le Conseil note également la création du programme de Modernisation du versement des prestations (MVP) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ce programme vise à moderniser les services offerts aux Canadiens et transformer la façon dont le gouvernement du Canada verse les prestations. Il a aussi comme objectif de réduire les risques liés à la cybersécurité et les menaces à la sécurité. Pour ce faire, le programme prévoit une mise à niveau de la technologie. Cette modernisation permettra de réduire les erreurs, les retards et les cas de fraude. De plus, le programme MVP vise à :

- créer une interface numérique simple et conviviale;
- fournir une authentification unique et une approche « une fois suffit »;
- accroître l'accès au libre-service;
- réduire les temps d'attente;
- simplifier les demandes;
- verser plus rapidement les prestations.

Le Conseil renouvelle également son appui à l'approche collaborative du gouvernement aux fins de l'élaboration du processus de demande de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Service Canada procède actuellement à la mise à l'essai de cette prestation par les utilisateurs pour s'assurer qu'elle présente le moins d'obstacles possible. Fait important, les principes directeurs de la conception du processus de demande sont notamment les suivants :

- « rien sur nous sans nous » – mobilisation continue de la communauté des personnes en situation de handicap;
- une collaboration dynamique, intégrée et axée sur le client entre Service Canada et l'ARC aux fins du versement de la prestation;
- un processus de demande le plus facile d'accès possible;
- « dites-le-nous une fois » – tirer parti de tous les renseignements que les clients ont déjà fournis, le cas échéant, afin qu'ils ne soient pas invités à fournir les mêmes renseignements à répétition;
- veiller à ce que l'accès pour des représentants désignés soit simple, tout en respectant l'autonomie des personnes en situation de handicap.

De plus, le Conseil prend note des partenariats conclus entre Service Canada, divers organismes communautaires et les provinces et territoires pour aider les gens à s'y retrouver dans les systèmes, notamment :

- l'Initiative d'aiguillage vers les services, dans le cadre de Servir tous les Canadiens;
- d'autres activités de sensibilisation, comme les super cliniques, où plusieurs fournisseurs de services, y compris Service Canada, fournissent des services à partir d'un emplacement, habituellement directement au sein des collectivités (des provinces, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, mettent également en place des cliniques mobiles pour rejoindre les populations rurales et éloignées);

- le Carrefour retraite et le Chercheur de prestations d'EDSC, qui fournissent des renseignements dans un espace centralisé afin d'aider les Canadiens et les fournisseurs de services à comprendre plus facilement ces renseignements.

De même, le Conseil salue l'approche collaborative aux fins d'élargir Déclarer simplement. L'ARC prévoit de consulter les intervenants, les organismes communautaires et les professionnels de l'impôt au sujet de la prochaine phase du plan de production automatique de déclarations de revenus du Canada après 2025. Pendant ce temps, l'expansion des services de Déclarer simplement de l'ARC (téléphone, numérique et papier), amorcée en juillet 2024, améliorera l'accès aux prestations. Dans le cadre de cette expansion, on a invité plus de 500 000 personnes à faible revenu admissibles à produire leur déclaration, afin qu'elles aient possiblement accès à d'importants paiements de prestations et de crédits.

Alors que le Conseil continue d'entendre des personnes de partout au pays parler de la complexité, des défis et des obstacles à l'accès aux prestations et aux mesures de soutien, nous félicitons le gouvernement fédéral pour son engagement et ses efforts pour y remédier. La modernisation du versement des prestations, les mesures améliorées visant à atteindre les personnes les plus difficiles à joindre, l'inscription automatique et la production automatique de déclarations de revenus sont des mesures prometteuses pour améliorer l'accès aux prestations, accroître la dignité des personnes qui y ont accès et les sensibiliser davantage à celles-ci. Le Conseil est impatient d'en savoir plus sur l'incidence de ces améliorations et initiatives et sur la façon dont elles contribueront à réduire le taux de pauvreté.

Recommandation

Nous reconnaissons que le secteur public et celui à but non lucratif offrent de nombreux services et prestations aux personnes en situation de pauvreté. Or, il est souvent difficile d'accéder aux prestations en raison d'un manque de cohésion entre les systèmes et de processus compliqués. Assurer un accès équitable à toutes les prestations et à tous les services et simplifier les processus pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver et pour qu'ils soient plus conviviaux et davantage empreints de dignité devrait être une priorité absolue du gouvernement.

Lors de nos séances de mobilisation annuelles, des personnes en situation de pauvreté, des travailleurs communautaires et des fournisseurs de services ont mentionné qu'il est difficile d'accéder aux prestations et aux services. Ces difficultés ont également fait l'objet de rapports et d'initiatives du gouvernement fédéral, qui soulignent les lacunes des systèmes actuels et proposent certaines solutions potentielles d'amélioration.

Cette année, le Conseil s'est fait dire que de nombreuses personnes ne savent pas où aller pour obtenir de l'aide, qu'elles n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin et ne connaissent pas les prestations mises à leur disposition. Les frais de traitement, les longues périodes d'attente, les longs délais de traitement, les formulaires complexes, l'absence





de pièces d'identité ou d'autres documents requis pour remplir des demandes et le non-accès à la technologie font en sorte qu'il est difficile pour ceux qui en ont le plus besoin d'y accéder. Il arrive parfois que le processus soit traumatisant. Naviguer dans un labyrinthe fragmenté et compliqué peut amener certaines personnes à abandonner et à passer à côté de mesures de soutien dont elles ont grandement besoin.

Étant donné que les prestations et les mesures de soutien gouvernementales sont des outils essentiels à la réduction de la pauvreté, nous recommandons au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

Recommandation 2 : Accès et sensibilisation aux prestations et aux mesures de soutien

Pour s'assurer que tous les gens – en particulier ceux qui sont les plus marginalisés – connaissent et reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures ciblées pour accroître la sensibilisation et faciliter l'accès aux prestations fédérales. Ces mesures pourraient consister notamment à :

- assouplir les critères d'admissibilité afin que les personnes qui ne sont pas entièrement admissibles puissent tout de même obtenir un soutien partiel plutôt que rien du tout;
- élargir les initiatives de production automatique de déclarations de revenus et d'inscription automatique pour les personnes vivant dans la pauvreté, afin qu'elles reçoivent toutes les prestations fédérales mises à leur disposition;
- explorer de nouvelles façons de simplifier et de rationaliser les demandes pour que le processus soit plus rapide, juste et facile. À cette fin, on pourrait entre autres créer un seul formulaire de demande simplifié ou utiliser des outils numériques – comme un profil électronique ou une clé – qui s'appliquent à plusieurs programmes de prestations;
- accroître et diversifier les points d'accès pour les services en personne (par exemple, ceux de Service Canada, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de l'Agence du revenu du Canada) tout en continuant d'améliorer les options de services téléphoniques, postaux et en ligne;
- établir des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, des groupes communautaires et le secteur à but non lucratif pour mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien et mettre en œuvre des voies communautaires pour faciliter l'accès aux prestations et aux services.



Chapitre 5 : Stabilité grâce à des investissements dans le logement



Contexte

Le logement répond à un besoin essentiel et offre à une personne un endroit sûr où rester et une stabilité dans sa vie. Nous consacrons un chapitre au logement afin de refléter son importance. Bien au-delà de simplement se trouver un lieu où vivre, se loger constitue la base de la stabilité dans la vie d'une personne. Il joue un rôle essentiel dans l'épanouissement des individus.

Le logement est la principale dépense de toute personne ou de tout ménage, et les changements dans les coûts liés au logement ont des effets d'entraînement importants.

De plus, le logement représente souvent la principale dépense des personnes et des familles. Son coût est fixe et accapare souvent la plus grande partie du budget. Améliorer l'abordabilité et la qualité du logement aurait un effet significatif sur notre capacité de réduire la pauvreté.

Le paysage du logement au Canada offre des options de logement marchands et hors marché (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2025). Les logements marchands sont des habitations qui sont achetées, vendues ou louées sur le marché libre. L'offre et la demande déterminent les prix des logements marchands. Les particuliers, les investisseurs ou les sociétés sont généralement propriétaires de ces logements. En revanche, habituellement, les gouvernements ou les organismes à but non lucratif fournissent ou subventionnent les logements hors marché. Ces types d'unités résistent aux pressions du marché, car les fournisseurs fixent les loyers ou les prix sous les taux du marché pour en assurer l'abordabilité.



Comprendre les types de logements au Canada

Logement marchand

Le logement offert sur le marché privé (logement marchand) a été la principale cible de l'intervention gouvernementale sur le marché de l'habitation. Il représente la majorité des logements au Canada et il est le moins abordable.

Logement offert sur le marché privé qui est loué ou acheté et qui n'est pas limité à un niveau de revenu particulier. Le prix d'un tel logement est assujéti aux pressions du marché.

Logement hors marché

Le logement hors marché assure une certaine protection contre les forces du marché et offre ainsi des loyers ou un accès à la propriété abordables. Les types de logements hors marché sont notamment les suivants :

- **Logement communautaire**

Les gens parlent aussi du logement communautaire comme du logement social ou du logement subventionné. Il s'agit d'un logement pour les personnes à faible revenu qui n'ont pas les moyens de louer ou d'acheter des appartements ou des maisons au taux du marché. Le logement communautaire peut inclure des ensembles de logements à faible revenu construits sur mesure, des logements subventionnés dans des immeubles au taux du marché ou des appartements au taux du marché payés en partie par des suppléments au loyer provinciaux.

- **Logement à but non lucratif**

Logement pour les personnes à faible revenu qui n'ont pas les moyens de louer ou d'acheter des appartements ou des maisons au taux du marché. Les organismes à but non lucratif possèdent ou financent habituellement ce type de logement.

- **Coopérative d'habitation**

Le logement coopératif désigne un groupe de maisons ou d'appartements détenus et gérés par les personnes qui y habitent. Les coûts de logement des coopératives sont souvent inférieurs à la moyenne.

- **Habitation à revenus mixtes**

L'habitation à revenus mixtes est un type d'aménagement immobilier qui sert des ménages ayant divers niveaux de revenu. Ce type d'aménagement permet et exige que des logements abordables soient combinés à des logements au taux du marché au moyen de subventions croisées. Grâce à une telle approche, il est souvent plus facile sur le plan financier de construire des logements abordables.

- **Logement permanent avec services de soutien**

Le logement permanent avec services de soutien est un modèle qui combine des logements abordables à faible seuil d'accès, des soins de santé et des services de soutien pour aider les personnes et les familles à mener une vie plus stable.

Depuis le début de la pandémie, le secteur canadien du logement a fait face à des problèmes croissants, aggravés par des taux d'intérêt élevés qui ont ralenti l'économie et la construction résidentielle. La plupart des gens au Canada vivent dans des logements marchands. Les locataires de logements marchands doivent composer avec des hausses de loyer 2 fois plus élevées que l'inflation, en plus d'être assujettis à des expulsions et à des déplacements. Le cycle 2022 de l'Enquête canadienne sur le logement a révélé que 22,0 % des ménages vivaient dans un logement inabordable en 2022, comparativement à 21,5 % en 2018. Au cours de cette période, le prix des logements a généralement augmenté de 20,6 %, et le pourcentage de ménages insatisfaits de l'abordabilité de leur logement a augmenté de 3,4 points de pourcentage, passant de 11,1 % en 2018 à 14,5 % en 2022.

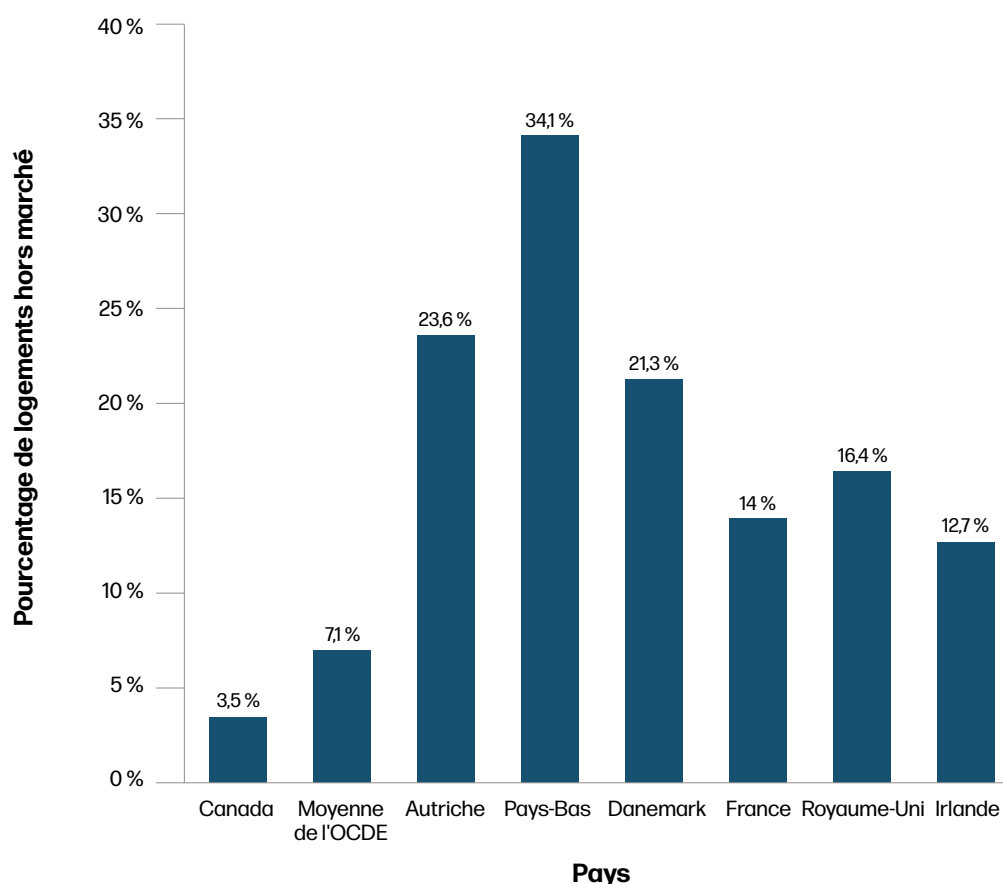
Selon les plus récentes données affichées sur le Carrefour des dimensions de la pauvreté, en 2021, 10,1 % des ménages canadiens avaient des besoins pressants en matière de logement, ce qui représente une baisse par rapport à 12,7 % en 2016. À l'heure actuelle, l'indicateur des besoins pressants en matière de logement produit à partir des données du recensement mesure les besoins non comblés en matière de logement. Pour être qualifié de ménage ayant des besoins pressants en matière de logement, un ménage doit répondre à 2 critères. Premièrement, il doit se situer sous au moins 1 des seuils indicateurs pour ce qui est de la qualité convenable du logement, de son abordabilité ou de sa taille. Deuxièmement, il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt au loyer médian d'autres logements locaux acceptables. Toutefois, ces données ne donnent pas un portrait complet des besoins en matière de logement au Canada en raison de la nature cachée de l'itinérance, des méthodes inconsistantes de collecte de données entre les régions et des systèmes de suivi en temps réel limités.

Le pourcentage de logements hors marché au Canada est assez faible comparativement à de nombreux autres pays de l'OCDE. Au Canada, les logements hors marché représentent environ 3 ou 4 % de l'ensemble du parc immobilier. Au sein de l'OCDE, la moyenne se situe autour de 7 %, mais de nombreux pays affichent des proportions nettement plus élevées :

- Autriche : ~24 %
- Pays-Bas : ~34 %
- Danemark : ~21 %
- France : ~14 %
- Royaume-Uni : ~16 %
- Irlande : ~13 %



Graphique 2 Pourcentage de logements hors marché au Canada par rapport à certains pays de l'OCDE, 2022 ou dernière année disponible



Source : OCDE, base de données sur le logement abordable, PH4.2 Parc de logements sociaux locatifs

Ces chiffres peuvent fluctuer selon les définitions et les sources de données, mais le Canada affiche l'une des plus faibles proportions de logements hors marché parmi les pays de l'OCDE.

De plus, un rapport de mai 2024 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a révélé qu'à l'échelle nationale, 50 % des logements sociaux et abordables au Canada sont en excellent ou en bon état, 17,5 % sont jugés dans un état moyen, tandis que 32,5 % des logements sont dans un état passable ou dans un mauvais état (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024). La part des logements déclarés en mauvais état est passée d'environ 2,5 % en 2019 à 20,5 % en 2023, tandis que la part des logements dans un état moyen ou passable est passée de 39 % à 29 % (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024). La part des immeubles qui ne devraient pas nécessiter de réparations au cours des cinq prochaines années est passée de 34 % en 2019 à 22 % en 2023 (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024).

En raison des défis liés au logement marchand et de la pénurie de logements hors marché, l'itinérance est en hausse et touche de façon disproportionnée les Autochtones, les personnes noires, les minorités de genre et les personnes en situation de handicap (Zhu et Ali, 2024). L'accès à la propriété est de plus en plus précaire. Plus du tiers des ménages canadiens sont propriétaires d'une maison avec une hypothèque, et parmi eux, les deux tiers ont du mal à respecter leurs engagements financiers (Zhu et Ali, 2024). De plus, les dénombrements ponctuels couramment utilisés pour estimer l'itinérance ne fournissent qu'un aperçu et omettent souvent les populations qui vivent dans des logements de transition ou en itinérance cachée. En raison de l'absence de rapports nationaux normalisés, il est difficile de compiler des statistiques exhaustives et à jour. Par conséquent, le Conseil présente les principales données disponibles, qui l'ont aidé à mieux comprendre les défis en matière de logement dont les particuliers et les fournisseurs de services lui ont fait part cette année.

Dans les dénombrements ponctuels organisés à l'échelle nationale en 2018 et 2020-2022, le nombre de personnes en situation d'itinérance a augmenté de 20 % (Infrastructure Canada, 2024a). En 2020-2022, plus des deux tiers des répondants (69 %) ont déclaré être en situation d'itinérance chronique, soit une augmentation par rapport aux 60 % du dénombrement de 2018 (Infrastructure Canada, 2024a). La majorité des répondants étaient des adultes âgés de 25 à 49 ans (55 %), suivis d'adultes âgés de 50 à 64 ans (24 %) et de jeunes âgés de 13 à 24 ans (12 %). Une grande majorité (85 %) des répondants ont dit avoir au moins 1 problème de santé et 67 % ont dit en avoir plus de 1. Les problèmes de consommation de substances (61 %) et de santé mentale (60 %) étaient les réponses les plus courantes (Infrastructure Canada, 2024a). De plus, Infrastructure Canada a signalé une augmentation de 2,3 % du recours aux refuges d'urgence en 2023 par rapport à 2022, après avoir enregistré une augmentation de 23,4 % en 2022 par rapport à 2021 (Infrastructure Canada, 2024b).

Certaines personnes sont plus vulnérables à l'itinérance, comme le soulignent les résultats des dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale effectués entre 2020 et 2022.

- Personnes noires et personnes racisées : 20 % des répondants ont dit s'identifier comme appartenant à un groupe racisé, et l'identité raciale le plus souvent déclarée était celle des personnes noires (8 %) (Infrastructure Canada, 2024a). Étant donné que les données du Recensement de 2021 révèlent que 4 % de la population canadienne est noire, cela permet de croire qu'il y a une surreprésentation parmi les personnes en situation d'itinérance.
- 2ELGBTQIA+ : Les personnes qui ont dit s'identifier comme 2ELGBTQIA+ représentaient 13 % des réponses, contre 4 % au sein de la population générale. Cela laisse entrevoir une possible surreprésentation de ce groupe chez les personnes en situation d'itinérance. Le taux de réponse chez les personnes 2ELGBTQIA+ était le plus élevé chez les jeunes (26 %), ce qui indique que les jeunes sont également plus vulnérables.
- Jeunes : L'itinérance chez les jeunes est particulièrement importante, car les recherches révèlent qu'une situation d'itinérance pendant la jeunesse peut accroître considérablement la probabilité de vivre en situation d'itinérance plus tard dans la vie. Dans *Tout le monde compte 2020-2022 - Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné*





de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne, 44 % des répondants se sont retrouvés en situation d'itinérance pour la première fois avant l'âge de 25 ans. L'étude a également révélé que lorsqu'on leur a posé des questions sur le lieu où ils avaient passé la nuit le soir du dénombrement, les proportions les plus élevées de jeunes figuraient parmi ceux qui avaient été hébergés provisoirement dans un logement de transition (22 %) et qui étaient en situation d'itinérance cachée (17 %) (Infrastructure Canada, 2024a).

- Autochtones : Nombreux sont ceux qui ont signalé une surreprésentation des personnes autochtones dans le système des refuges et au sein des populations en situation d'itinérance. Cela a également été démontré dans les dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale effectués entre 2020 et 2022, où le tiers (31 %) des répondants se sont identifiés comme Autochtones, dont 24 % comme membres des Premières Nations, 6 % comme Métis et 2 % comme Inuits (Infrastructure Canada, 2024a). Les données tirées du recensement montrent qu'environ 5 % des Canadiens se sont identifiés comme Autochtones, ce qui laisse croire à une surreprésentation des Autochtones en situation d'itinérance.

Ce que nous avons entendu

Tout au long des séances de mobilisation que nous avons tenues cette année, les gens ont parlé d'une crise du logement au Canada. Ils ont dit qu'il était de plus en plus difficile pour de nombreuses personnes d'acheter ou de louer un logement en raison de l'insuffisance marquée de logements abordables, du prix des logements qui grimpe plus rapidement que les salaires et de l'endettement élevé des ménages. Des gens de partout au pays et de toutes les tranches de revenu nous ont dit à quel point il était difficile d'accéder à un logement sûr et abordable, de quelque type que ce soit.

Si les gens ont parlé d'une crise du logement, ils ont aussi mentionné différents types de logements assortis de problèmes différents. Il est nettement ressorti que les locataires et les acheteurs doivent maintenant consacrer une grande partie de leurs revenus au logement parce que les coûts ont grimpé en flèche.

Partout au pays, les personnes en situation de pauvreté ont toutes mentionné que le logement était le défi le plus urgent pour elles. Les personnes vivant dans la pauvreté ont mentionné d'importants défis liés à l'accès à un logement sûr et abordable et au maintien de celui-ci. Peu importe leur revenu ou l'endroit où ils se trouvaient dans le continuum du logement, les gens ont parlé de problèmes comme le coût élevé des logements, la faible disponibilité de logements, le fait que les logements ne répondent pas aux normes, le racisme, la mauvaise foi des propriétaires bailleurs et la recherche de profits sur le marché du logement.

On nous a fait part d'un sentiment commun : la crise du logement est attribuable à une mauvaise planification. La population a augmenté rapidement. Plus de gens vivent seuls. Les gens travaillent de la maison. L'espace maintenant considéré comme convenable pour une unité familiale a changé. Or, le logement n'a pas suivi le rythme. Des particuliers ont fait remarquer que même si les villes sont en expansion, ce sont les profits et non les besoins qui stimulent la construction de logements. D'autres ont expliqué qu'à mesure que la demande augmente, les coûts du logement augmentent aussi, en particulier le coût du loyer et des services publics. Certains ont signalé que des endroits autrefois considéré comme « abordables » devenaient de plus en plus coûteux. Les investisseurs ont vu dans les unités à faibles coût une opportunité d'investissement. Ils ont considéré le logement comme un actif plutôt que comme un endroit où vivre. Par ailleurs, d'autres personnes ont expliqué avoir dû s'éloigner des centres urbains pour se payer un logement, ce qui les éloigne également des services et de la communauté qu'ils connaissent.

Des personnes qui tentaient d'accéder à des logements marchands nous ont dit que l'abordabilité était le plus grand défi. Les propriétaires nous ont également parlé de la hausse des taux d'intérêt et des coûts énergétiques ayant pour effet de rendre leur statut de propriétaires difficile ou précaire.

On nous a parlé de nombreux défis concernant le caractère convenable, la qualité et la sécurité des logements hors marché pour les résidents. Les usagers des refuges et les gens qui dorment dans la rue ont décrit les difficultés auxquelles ils ont dû faire face lorsqu'ils ont eu accès à un soutien par l'entremise du système des refuges.

Dans leurs propres mots : La crise du logement...

- « Le logement est en crise. »
- « Le logement est la principale cause de pauvreté. »
- « Le logement est le plus gros enjeu pour tout le monde. Pour les gens qui sont nés ici, pour les nouveaux arrivants et pour les réfugiés. »
- « On revient à la loi de Maslow. Au sommet de la pyramide se trouve le logement. »
- « Le plus important pour moi, c'est d'avoir un endroit où dormir et quelque chose à manger. »
- « J'étais sobre quand j'avais un logement, mais quand je l'ai perdu, j'ai recommencé à consommer. »
- « Pour avoir un logement, il faut avoir un revenu, mais pour avoir un revenu, il faut avoir une adresse. »
- « Ce serait tellement agréable d'avoir une maison. »





Défis pour les personnes vivant dans des logements marchands

La plupart des gens que nous avons rencontrés et qui habitaient dans des logements marchands étaient locataires. On nous a dit que les loyers élevés sont un enjeu préoccupant partout au pays. On nous a aussi souvent mentionné que le loyer d'une chambre individuelle dépasse les montants d'aide sociale, ce qui laisse peu d'options. Les gens ont dit qu'ils se sentent obligés de louer un logement non convenable, de se tourner vers des refuges ou de vivre dans la rue, ou de compter sur l'aide charitable pour répondre à leurs autres besoins.

Pour les personnes qui réussissent à obtenir un logement, le loyer élevé laisse peu d'argent pour d'autres dépenses et peu de marge d'erreur. Un simple contretemps ou des dépenses imprévues peuvent empêcher les gens de payer leur loyer et les exposer au risque d'être expulsés.

Les gens ont aussi mentionné les coûts supplémentaires associés aux loyers élevés. Ainsi, l'obligation de verser des dépôts pour le premier et le dernier mois de loyer constitue un obstacle à l'accès au logement. Les coûts de déménagement peuvent venir s'ajouter aux difficultés. Chaque fois qu'une personne doit déménager, en raison parfois d'une augmentation du loyer ou d'un déménagement forcé, elle doit assumer ces coûts supplémentaires.

L'accessibilité du logement n'est pas seulement une question financière, elle est aussi une question de disponibilité, de sécurité et de santé. De nombreuses personnes vivant dans la pauvreté ont dit avoir dû accepter des conditions de logement inférieures aux normes, y compris des logements insalubres ou inadaptés à l'habitation. Elles reprochent souvent aux propriétaires bailleurs d'agir de mauvaise foi. Quelques personnes ont dit avoir eu la chance d'avoir des propriétaires qui les ont soutenues. Toutefois, plusieurs ont dit se sentir à la merci des propriétaires bailleurs qui s'en prennent aux gens qui vivent déjà en marge, et qui les exploitent. En outre, des gens nous ont dit que des propriétaires bailleurs stigmatisaient des personnes en refusant de leur louer un logement parce qu'elles bénéficiaient de l'aide sociale. Par exemple, des personnes ont raconté :

- que des propriétaires maintiennent le chauffage bas et refusent d'effectuer des réparations pour économiser de l'argent;
- que des sous-sols sont convertis en maisons de chambres sans permis et affichent une forte surpopulation (par exemple, 10 personnes vivant dans un sous-sol, chacune payant entre 400 \$ et 500 \$ pour y habiter);
- qu'il y avait des problèmes de punaises de lit et de coquerelles;
- que des personnes sont forcées de vivre avec de nombreux colocataires;
- que des propriétaires bailleurs exploitent sexuellement des locataires;

- que les nouveaux arrivants, qui ne connaissent peut-être pas les lois canadiennes, ont été exploités et forcés d'assumer le coût des travaux de réparations et de rénovations de leur logement;
- qu'elles vivent dans des immeubles ou dans des quartiers non sécuritaires où le risque de violence est élevé.

Les gens ont parlé de multiples systèmes qui les pénalisent pour avoir fait valoir leurs droits en tant que locataires. Les gens qui se sont plaints à des propriétaires ou auprès de sociétés de logement gouvernementales n'ont pas reçu de réponses appropriées et ont subi des conséquences négatives, comme une coupure de l'alimentation en eau en guise de représailles.

Au cours de nos séances de mobilisation, des gens ont témoigné de situations de racisme dans l'accès aux logements marchands. Certains ont parlé de discrimination de la part de propriétaires bailleurs, qui ont laissé leur demande de côté ou menti sur la disponibilité de l'unité lorsqu'ils ont vu un nom autochtone sur le formulaire de demande ou rencontré un locataire potentiel qui était membre d'une communauté racisée. Les nouveaux arrivants, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont déclaré être particulièrement vulnérables à l'itinérance en raison de la stigmatisation et de l'exploitation par les propriétaires et du manque d'antécédents de crédit ou de références locales.

La pénurie de logements sûrs et abordables limite également considérablement la capacité des gens à quitter des situations abusives ou dangereuses, en particulier les femmes et les aînés. De nombreux refuges débordent ou fonctionnent à plein régime. D'autres personnes ont parlé du fait que les refuges les refusaient s'ils avaient d'autres solutions, comme dormir sur le divan d'un ami. Ce manque de refuges disponibles fait en sorte que de nombreuses personnes vulnérables n'ont aucun soutien pour échapper à la violence.

Dans leurs propres mots : Les difficultés des personnes vivant dans des logements marchands...

Obstacles au logement

- « Devoir payer le premier et le dernier mois est un obstacle. »
- « Pour vivre quelque part où on se sent en sécurité, on a besoin de l'aide de ses enfants. Ce n'est pas juste, mais il faut vivre. »
- « J'ai voulu déménager, mais c'est presque impossible. »
- « Ma propriétaire a vendu sa maison, alors je me suis retrouvé en situation d'itinérance. »
- « Les maisons sont en si mauvais état, comment peut-on s'attendre à ce qu'on paie pour ça, encore moins à ce qu'on y habite. »
- « Nous avons besoin de maisons propres sans punaises. »
- « Ce qu'on veut, c'est de pouvoir revenir à la maison, une belle maison chaleureuse. »
- « J'ai besoin de quelque chose qui soit sécuritaire, chaleureux et sain. »





Le loyer est inabordable

- « Même avec une subvention, je ne peux pas me trouver une place. Le loyer est à ce point élevé. »
- « Même si vous travaillez, ou que vous êtes dans un logement subventionné, vous obtenez un peu d'argent supplémentaire, votre loyer augmente. »
- « Si le loyer se stabilisait, on pourrait peut-être se permettre un peu de nourriture. »
- « Tout ce qui se trouve dans mon compte en banque va au loyer. Je vais à la banque alimentaire et je compte sur les programmes de distribution de repas. C'est ce que je dois faire pour survivre. »
- « C'est un peu effrayant parce qu'on est à 1 mois d'être expulsés, d'être des itinérants. »
- « Je me suis retrouvé avec des arriérés de loyer, et je n'ai jamais pu m'en sortir. »
- « Pour pouvoir payer [une maison à louer sans les services essentiels inclus], il faudrait qu'on gèle et qu'on meure de faim. »

Difficultés avec les propriétaires bailleurs

- « La communauté a besoin de meilleurs propriétaires. »
- « Les propriétaires demandent aux locataires de réparer leurs propres logements. »
- « Des propriétaires jettent les familles avec des enfants à la rue. »
- « Les aînés ont peur de sortir de leur appartement, d'aller dehors. On ne devrait pas avoir à vivre comme ça. »
- « Les propriétaires sont avides. »
- « Les propriétaires ne sont même pas prêts à nous donner une chance, ce qui nous place dans une situation désavantageuse. »
- « J'ai vraiment eu de la chance avec ma propriétaire. Je suis au même endroit depuis 3 décennies. Si ce n'était pas d'elle, je ne sais pas où je serais. »
- « Les propriétaires ne sont pas disposés à louer à des demandeurs d'asile ou à des réfugiés. Personne ne peut nous soutenir au moyen de logements abordables. »

Difficultés pour les personnes vivant dans un logement hors marché ou en situation d'itinérance

Comme il a été mentionné précédemment, le Canada accuse un retard par rapport à de nombreux autres pays en ce qui concerne le pourcentage du parc immobilier qui n'est pas lié au marché. Pour cette raison, les listes d'attente sont très longues et l'accès est limité. De plus, nombreux sont les gens qui ont décrit les logements gouvernementaux comme étant décrépis et construits dans les pires secteurs, de la façon la plus rapide et la moins coûteuse. De nombreuses personnes ont dit que le logement hors marché est essentiel pour régler la crise du logement, mais elles ont également souligné qu'il faut investir considérablement pour accroître la qualité et la disponibilité des logements.

De nombreuses personnes nous ont également fait part des réalités de la vie dans des logements hors marché. L'attente pour entrer dans un logement social peut être si longue que les gens n'obtiennent pas l'aide dont ils ont besoin. Les personnes qui peuvent obtenir un logement social ont décrit des logements non sécuritaires, en mauvais état et aux prises avec des problèmes comme la présence de parasites et des infrastructures défectueuses.

Les gens ont parlé des trafiquants de drogue qui ciblent les populations vulnérables qui vivent dans des immeubles de logements abordables en y vendant de la drogue. Des enfants et des jeunes ont expressément dit qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans les logements abordables qui regroupent des familles avec des personnes qui consomment activement des drogues.

Certaines personnes ont parlé des avantages des coopératives d'habitation, car elles peuvent procurer un sentiment d'appartenance et d'entraide. D'autres ont toutefois dit que des établissements coopératifs mal gérés avaient mené à d'importantes hausses de loyer. Certains ont également dit qu'il était difficile d'accéder aux coopératives d'habitation en raison de leur nombre limité.

Lors des discussions que nous avons tenues avec eux, de nombreux fournisseurs de services et travailleurs communautaires ont confirmé ce qui est décrit dans les données qui précèdent. À l'échelle du pays, le recours aux refuges et l'itinérance ont augmenté, et le système de refuges ne peut pas répondre à la demande actuelle. Parfois, en raison d'un financement insuffisant, on a refusé l'accès à des clients, on les a expulsés du refuge ou l'on a mis fin indéfiniment à des services. Des particuliers et des fournisseurs de services de partout au pays nous ont dit que les longues listes d'attente pour un logement social et abordable font en sorte que les gens ont peu d'options à part les refuges ou la vie dans la rue. Cela dit, on nous a rappelé que le système de refuges n'était pas conçu pour contrer l'itinérance, mais comme une solution temporaire. Des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires ont souligné que l'expansion du système de refuges ne devrait pas être une réponse à la hausse du taux d'itinérance. Ils ont plutôt insisté sur la nécessité de hausser le nombre de logements pour les personnes à faible revenu et de logements avec services de soutien et d'offrir d'autres mesures de soutien en matière de logement.

Dans le contexte de la crise du logement, des organismes communautaires ont signalé une augmentation importante du nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance ou qui vivent dans la rue. On l'a vu non seulement dans les centres-villes, mais aussi dans les banlieues et les petites villes. Comme l'ont signalé ces travailleurs communautaires, il en a résulté des tensions accrues entre les personnes en situation d'itinérance et les gens de leur collectivité. Les personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance ont dit se sentir jugées parce qu'elles vivaient en situation d'itinérance. Bon nombre d'entre elles ont dit estimer que la stigmatisation associée à l'accès aux mesures de soutien au logement créait des obstacles pour ceux qui avaient le plus besoin de ces services.





Certaines personnes ont décrit les difficultés liées au fait de vivre dans la rue. Elles ont parlé des situations de violence quotidienne, des difficultés à rester au chaud ou au frais et des coûts associés à l'itinérance (par exemple, devoir acheter des plats à emporter parce qu'elles n'ont pas d'endroit où entreposer ou préparer des aliments). Elles ont souligné qu'elles devaient transporter leurs effets personnels partout avec elles, à défaut de quoi elles risquaient de les perdre. Les gens qui vivent dans des campements ont dit craindre d'être victimes de violence et de vol. Beaucoup ont expliqué que la consommation de substances était le seul moyen d'engourdir la douleur et de survivre.

D'autres ont parlé de bâtir des communautés avec les gens qui les entourent, d'apprendre les uns des autres sur la façon de survivre et sur les endroits où ils peuvent aller pour obtenir du soutien.

Certaines personnes en situation d'itinérance ont exprimé leur réticence à entrer dans le système des refuges ou dans un logement de transition. Elles ont décrit des environnements comportant de nombreuses règles, des conditions strictes et un sentiment constant d'être surveillés par le personnel et les autres personnes, ce qui leur a donné l'impression d'être traitées comme des enfants ou des criminels. D'autres ont mentionné leurs craintes profondes pour leur sécurité, soulignant un manque de sécurité et de protection. De nombreuses personnes ont fait part de leurs craintes d'agression, de vol ou d'exposition à la consommation ouverte de drogues, ce qui a contribué à leur décision d'éviter complètement ces systèmes.

D'autres ont parlé en des termes positifs du système de refuges dans leur région, soulignant à quel point il leur permet de répondre à leurs besoins immédiats et à quel point elles se sentent soutenues.

Dans leurs propres mots : Difficultés pour les personnes vivant dans des logements hors marché...

- « Les logements gouvernementaux se trouvent dans les pires quartiers de la ville. C'est les pires logements. »
- « Si je n'étais pas en situation de pauvreté, je ne vivrais pas ici. »
- « [Vivre dans un logement communautaire], c'est terrifiant pour moi. »
- « Je suis reconnaissante d'avoir un toit au-dessus de la tête, mais ce serait bien d'avoir un endroit sécuritaire. Je déteste ça. »
- « Ça peut être difficile de ne pas avoir de lavabo ou de toilette. »
- « Ils y appliquent une solution temporaire et ils ne réparent jamais [le logement]. »
- « Il y a beaucoup de choses ici que les enfants ne devraient pas voir. »
- « C'est un bâtiment de 14 étages, et les ascenseurs sont toujours brisés. »
- « [La régie du logement est] toujours en colère contre nous à propos de quelque chose. »
- « J'ai simplement l'impression que ce genre de quartiers, les logements sociaux, ont besoin de plus de soutien parce que les gens qui y vivent sont en situation de pauvreté et ont besoin de beaucoup d'aide. »

- « Nous avons besoin de soins de meilleure qualité en matière de logement. »
- « Nous avons besoin d'être rassurés quant à notre sécurité. »
- « Ça fait 14 ans que je suis sur une liste d'attente pour aller vivre dans une coopérative d'habitation. »
- « Ça m'a pris 10 ans pour obtenir un logement. »
- « Les chances sont très minces d'obtenir une place dans une coopérative d'habitation. Il faut essentiellement attendre la mort de quelqu'un. »

Dans leurs propres mots : Difficultés pour les personnes en situation d'itinérance ou qui utilisent un refuge...

Vivre à la dure, dans la rue ou dans des refuges

- « Sur quel canapé vais-je dormir pendant les six prochains mois? »
- « Ils te jettent à la rue. C'est pourquoi les gens se tournent vers la drogue et d'autres trucs stupides. »
- « Je connais des gens qui vont aller en prison l'hiver juste pour être au chaud et nourris. »
- « [Les Autochtones] représentent la plus grande part de la population des itinérants ici. »
- « Aucune langue autochtone n'a de mot pour décrire l'itinérance. »
- « Je me sens comme un criminel lorsque je vais dans un refuge. »
- « Il y a des tentes un peu partout. Ce n'est pas la ville dans laquelle nous avons grandi. »
- « Je me suis retrouvé itinérant à cause du loyer élevé. »
- « Ça coûte cher d'être itinérant. »
- « Je veux aller dans un refuge où je n'ai pas l'impression d'être en prison. »
- « Ils construisent toujours des refuges dans des quartiers à faible revenu. Pourquoi ne les construisent-ils pas dans des quartiers riches? »
- « Il y a tellement de règles, et elles sont tellement rigides. »
- « Le programme hôtelier, c'est comme la prison, mais on peut partir. »
- « Ils ont toutes ces règles. Ils vous traitent comme s'il s'agissait d'un contrôle de la population. »
- « Pour manger, on fait la file; pour prendre une douche, on fait la file. »
- « Ils vous donnent l'impression d'être en prison. »
- « Le système des refuges traite les gens comme des enfants, en leur disant toujours quoi faire. »

Sécurité

- « Le désinfectant pour les mains peut s'enflammer; ça peut donc être une source de chaleur. »
- « J'ai vu des gens gelés sur le trottoir. »
- « Que voulez-vous dire par faire des efforts? Je dors dans la misère, et c'est tellement difficile juste de rester en vie. »
- « La sécurité n'est pas là pour nous. Elle est là pour [les travailleurs du refuge]. »
- « Je porte toujours une arme. »
- « Il faut porter un couteau sur soi pour rester en sécurité. »



- 
- « J'ai été agressé dans ma tente. J'ai été étranglé. »
 - « C'est facile de tailler des tentes, de les voler et de les déchirer. »
 - « J'ai vendu de la drogue par le passé. Je n'avais pas le choix. Je devais le faire pour survivre. »
 - « On veut se sentir en sécurité. »
 - « Je peux aller voir beaucoup de gens pour obtenir de l'aide, même des criminels. »

Investissements et interventions du gouvernement

Le Conseil prend note des efforts déployés par le gouvernement pour répondre aux besoins en matière de logement des Canadiens partout au pays et dans tous les types de logements.

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (LSNL), promulguée en 2019, consacre le droit à un logement convenable dans le droit canadien et engage les organismes et les gouvernements à réformer les lois, les politiques et les programmes en matière de logement du point de vue des droits de la personne.

Le Plan du Canada sur le logement vise à construire plus de logements, à faciliter la location ou la possession d'une maison et à aider les Canadiens qui n'ont pas les moyens de s'offrir une maison (Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, 2024b). Le Plan sur le logement s'appuie sur la Stratégie nationale sur le logement (SNL), lancée en 2017, afin qu'un plus grand nombre de personnes vivant au Canada aient accès à un logement sûr, abordable et inclusif. Le Conseil salue les investissements visant à améliorer le logement et à aborder la question dans une perspective de droits de la personne. Ainsi, le 30 juin 2024, la Stratégie s'était engagée à investir près de 55 milliards de dollars pour soutenir la création de près de 150 000 nouveaux logements ou un engagement à cet égard, et pour protéger plus de 356 000 logements communautaires.

De plus, le Conseil appuie l'engagement du premier ministre de « rendre les logements plus abordables en tirant parti de la puissance de la coopération public-privé, en stimulant une industrie du logement moderne et en créant de nouvelles carrières dans les métiers spécialisés » (Cabinet du premier ministre du Canada, 2025).

Investissements dans les logements marchands

En ce qui concerne les investissements dans le logement marchand, le Conseil a noté le lancement de l'Allocation canadienne pour le logement en 2020, qui offre aux locataires à faible revenu des logements abordables, sécuritaires et stables. Les ententes signées avec chaque province et territoire visent à financer des initiatives adaptées qui accordent la priorité aux populations aux prises avec des problèmes de logement dans leur région. Le Conseil

exhorte le gouvernement fédéral à formuler des directives supplémentaires afin que les provinces et les territoires utilisent ces initiatives pour répondre aux besoins des personnes les plus marginalisées.

Le Conseil note également avec plaisir que le gouvernement fédéral joue un rôle évolutif et de plus en plus important dans la surveillance des logements locatifs au Canada depuis les dernières années. La LSNL établit un cadre juridique pour la participation du gouvernement fédéral en matière de logement, notamment de logement locatif. Il s'agit notamment du Fonds de protection des locataires, un fonds de 15 millions de dollars, annoncé en mars 2024, qui vise à fournir une aide juridique et à soutenir les organismes de défense des droits des locataires, et du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, un fonds de 5 milliards de dollars lié à la mise en œuvre de la Charte des droits des locataires du Canada.

Dans le cadre du Plan du Canada sur le logement, le gouvernement du Canada a publié en septembre 2024 un plan pour une Charte des droits des locataires, qui vise à énoncer les principes nationaux de pratiques de location justes et équitables. Le Plan pour une Charte des droits des locataires demande aux provinces et aux territoires de publier des rapports annuels sur la façon dont ils appuient les droits des locataires sur leur territoire.

Les personnes qui sont en situation de pauvreté partout au pays ont souligné la nécessité d'améliorer les droits et la protection des locataires. Le Conseil exhorte le gouvernement à poursuivre son travail dans ce domaine pour soutenir tous ceux qui doivent composer avec des relations fragiles avec les propriétaires bailleurs.

De plus, la motion présentée récemment par le nouveau gouvernement, qui propose « d'éliminer la taxe sur les produits et services pour les acheteurs d'une première habitation sur les habitations neuves dont la valeur se situe entre 1 million et 1,5 million de dollars », pourrait aider certaines personnes à accéder à des logements marchands (Ministère des Finances Canada, 2025).

Investissements dans le logement hors marché et pour prévenir l'itinérance

Bien que la LSNL consacre la majeure partie de son financement à des initiatives de logement marchand, le Conseil reconnaît que le gouvernement fédéral a également fait des investissements dans des logements hors marché. À titre d'exemples, notons le Fonds canadien de protection des loyers de 1,5 milliard de dollars, dont l'annonce a été faite en avril 2024, et qui vise à aider les organismes à but non lucratif à acquérir et à préserver des logements locatifs abordables, et le Programme de prêts pour la construction d'appartements, conçu pour offrir des prêts à faible coût afin d'encourager la construction de logements locatifs partout au Canada.





Parmi les autres investissements importants dans le logement hors marché, mentionnons l'annonce par le gouvernement, en mars 2025, d'un investissement de 6,4 millions de dollars dans 22 projets dans le cadre de l'Initiative de démonstrations de la SNL et du Programme de laboratoires de solutions de la SNL. Le financement étant spécifiquement destiné à renforcer le secteur du logement communautaire, ces projets visent à :

- débloquer des capitaux et mettre en commun des ressources;
- adopter des modèles de logement novateurs;
- obtenir des terrains pour le logement communautaire;
- appuyer une prise de décisions fondée sur des données probantes.

Enfin, le Conseil salue Vers un chez-soi : la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, un programme fédéral à long terme qui assure un financement direct aux collectivités pour prévenir et réduire l'itinérance. L'objectif est d'aider les collectivités à mettre en place des interventions immédiates et adaptées à l'itinérance hors des refuges, notamment pour les personnes qui vivent dans des tentes, des abris de fortune ou d'autres endroits non conçus pour héberger des êtres humains. Au nombre des récentes affectations, mentionnons l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements, un programme fédéral conçu pour répondre aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance hors refuge, en particulier celles qui vivent dans des campements.

Ces investissements du gouvernement sont importants pour rendre l'accès au logement plus abordable parmi les options du marché de l'habitation et pour lutter contre l'itinérance, l'abordabilité et le caractère convenable du logement. Cependant, l'itinérance et la pauvreté demeurent des défis persistants partout au Canada, en particulier pour les personnes les plus marginalisées. Comme par les années précédentes, le Conseil a continué d'entendre parler des difficultés liées au système des refuges et aux services de soutien au logement. Les logements abordables et sécuritaires sont rares, surtout pour les personnes qui sont en situation de pauvreté ou dont le revenu est faible.

Toutefois, les personnes de tous les niveaux de revenu sont confrontées à des problèmes de logement. L'accès à la propriété est de plus en plus difficile et la demande croissante exerce une pression supplémentaire sur le marché locatif. Le Conseil presse le gouvernement fédéral de travailler en étroite collaboration avec les autres ordres de gouvernement pour répondre aux besoins en matière de logement.

Recommandations

Un chez soi procure un sentiment de sécurité et de stabilité; il n'est pas seulement un endroit où vivre ou un abri.

Le Conseil s'est fait parler de la nécessité d'augmenter le nombre de logements hors marché et de changer le discours actuellement centré sur le logement en tant qu'actif. Les gens se sont dit préoccupés par le fait que les récentes interventions gouvernementales sont portées sur des solutions du marché – la location de logements sur le marché axée sur les profits et l'accès à la propriété sur le marché – et ont rendu le logement inaccessible pour un trop grand nombre de personnes. Il a été demandé qu'une stratégie soit adoptée pour répondre à la crise du logement et aux besoins de tous en matière de logement. Cette stratégie devrait inclure davantage de mesures de soutien, offrir des options permanentes en matière de logements hors marché, et proposer des solutions qui aident les locataires et les propriétaires à accéder à des logements abordables sur le marché. Parmi les suggestions formulées pour aider les familles à avoir un logement stable, mentionnons les subventions au loyer, les options de location avec option d'achat, l'aide à la mise de fonds, l'éducation des acheteurs de logement et les prêts hypothécaires à taux réduit.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a investi massivement dans le logement, mais la crise du logement persiste. La SNL a ciblé des solutions axées sur le marché et a fait d'importants investissements à cet égard. Cependant, seulement une fraction de ces investissements est venue soutenir les personnes qui se situent dans les tranches de revenu inférieures, les locataires ou les personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement (autres que les personnes en situation d'itinérance). Si nous voulons réduire la pauvreté, les prestations fédérales en matière de logement pourraient être davantage axées sur les personnes qui en ont le plus besoin.

À cette fin, nous recommandons :

Recommandation 3 : Soutien aux locataires de logements marchands

Afin de soutenir les locataires de logements marchands et éliminer les difficultés auxquelles ils sont confrontés, comme trouver un logement sécuritaire et véritablement abordable et se faire traiter de manière équitable par les propriétaires bailleurs, le gouvernement du Canada devrait :

- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à soutenir et à protéger les locataires. Ce plan d'action devrait comprendre :
 - des mesures visant à mettre en œuvre les politiques énoncées dans son plan pour une Charte des droits des locataires, publié en septembre 2024.





Recommandation 4 : Investissement dans le logement hors marché

Pour répondre aux besoins en matière de logement et soutenir les personnes en situation d'itinérance, le gouvernement du Canada devrait accroître la disponibilité, l'abordabilité et la qualité des logements hors marché. Pour ce faire, le gouvernement du Canada devrait investir dans :

- des logements véritablement abordables, comme des logements à but non lucratif ou sociaux et des coopératives de logements, y compris des projets sur des terres publiques et dans des quartiers à revenu mixte pour diversifier les types de logements;
- des logements permanents avec services de soutien, qui offrent des services essentiels pour aider les gens à conserver leur logement;
- des travaux de réparation et de modernisation des logements sociaux afin qu'ils soient sécuritaires, en bon état, écoénergétiques, accessibles et durables sur le plan environnemental, et ce, à l'aide de matériaux canadiens;
- l'expansion des initiatives qui améliorent l'accès au logement pour les personnes les plus marginalisées.



Chapitre 6 : Soutenir les collectivités



Contexte

Il y a et il y aura toujours des membres de nos collectivités dont les besoins sont plus complexes et qui sont confrontés à des difficultés que les mesures de soutien financier ne peuvent pas régler simplement. Il s'agit notamment de problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de consommation de substances, de guérison après un traumatisme, de transitions importantes dans la vie et d'obstacles à l'emploi et à l'éducation. Une étude de Statistique Canada a révélé que les personnes qui ont un sentiment plus fort de contrôle personnel tendent à avoir une meilleure santé mentale. À l'inverse, celles qui se sentent limitées ou contraintes éprouvent souvent une santé mentale plus fragile, ce qui montre que la pauvreté peut nuire au bien-être mental (Capaldi et coll., 2023). Pour répondre à ces besoins, il faut qu'une plus vaste gamme de services soient offerts, souvent par des organismes du secteur à but non lucratif au moyen de programmes ciblés et de mesures de soutien complètes.

On nous a dit qu'il peut être extrêmement difficile d'accéder à des mesures de soutien, surtout pendant les crises. S'y retrouver dans les systèmes, trouver l'aide nécessaire et obtenir un soutien en temps opportun demeurent des défis majeurs pour de nombreuses personnes. Le secteur à but non lucratif joue un rôle essentiel dans la prestation de ces services et de ces mesures de soutien.



Un sondage mené par le Charity Insights Canada Project (CICP) de l'Université Carleton a révélé que le secteur à but non lucratif fait face à des crises qui se chevauchent – une demande croissante qui dépasse la capacité organisationnelle, un manque de fiabilité financière qui empêche la viabilité à long terme et un roulement de personnel qui interrompt à la fois les programmes et les soins aux clients (CICP, 2025b). À l'appui de cette tendance, Statistique Canada a signalé qu'en 2023, près de la moitié (46,1 %) des organismes à but non lucratif ont connu une hausse de la demande de leurs services ou produits, 21,4 % ayant noté une hausse importante et 24,7 % ayant signalé une hausse modeste (Statistique Canada, 2024c).

Les organismes à but non lucratif comptent sur des bénévoles pour offrir des services essentiels. Ces personnes offrent du temps, des compétences et une expérience vécue qui sont essentiels au maintien des programmes. Selon Statistique Canada (2018), le taux global de bénévolat chez les Canadiens de 15 ans et plus était de 79 % (Statistique Canada, 2021). Cependant, le rapport du CICP a révélé un problème qui prend de l'ampleur dans le secteur : 53 % des répondants ont dit que le recrutement de bénévoles constituait un défi allant de modéré à important, tandis que 36 % ont signalé des difficultés similaires en ce qui concerne le maintien en poste des bénévoles (CICP, 2025a).

Ce que nous avons entendu

Les gens se tournent vers des organismes et des personnes en qui ils ont confiance

Les personnes en situation de pauvreté nous ont parlé de certaines situations difficiles auxquelles elles doivent faire face et des endroits où elles obtiennent du soutien de sources officielles et informelles. Les organismes à but non lucratif et communautaires, les programmes gouvernementaux et les intervenants comptent au nombre des mesures de soutien officielles. Les mesures de soutien informelles sont notamment les réseaux d'entraide, les amis, les membres de la famille, les groupes religieux et culturels et d'autres membres de confiance au sein de la collectivité.

De nombreuses personnes ont dit que les organismes communautaires étaient les plus utiles, avec des employés bienveillants qui les traitent avec dignité et respect. Bien que des renseignements sur les mesures de soutien soient affichés sur des sites Web, des affiches et d'autres documents, les gens ont mentionné que la création d'un lien avec un endroit ou un organisme en particulier facilitait grandement l'obtention de l'aide dont ils ont besoin.

Dans leurs propres mots : Mesures de soutien officielles...

- « Il y a des gens – je les appelle des agents du changement – qui, peu importe leur position, changent les choses parce qu'ils sont passionnés de le faire. »
- « Si ce n'était pas de cet endroit, je n'aurais pas de carte d'identité. »
- « Le soutien que j'ai obtenu ici a été extraordinaire. Je ne serais pas en vie sans ça. »
- « On reçoit de l'amour pur dès qu'on ouvre la porte. »
- « Une coopérative, c'est une communauté. Je pourrais entrer dans 50 unités différentes de ma coopérative et recevoir de l'aide. C'est difficile de trouver ça. »
- « Des programmes comme [celui-ci] rétablissent une sorte d'espoir. »
- « Je veux que les gens sachent qu'ils peuvent obtenir de l'aide. J'avais besoin de savoir ça quand j'étais plus jeune. »
- « Ils nous traitent avec respect. »
- « Nous nous aidons les uns les autres. »

D'autres personnes ont parlé du soutien vital qu'elles reçoivent de leur communauté, de leur famille, de leurs amis ou de leurs réseaux d'entraide, qui offrent souvent un espace sûr où elles peuvent raconter leurs difficultés et recevoir un soutien en matière de défense de leurs intérêts au besoin.

Certaines personnes ont parlé du manque de soutien familial. Les personnes qui n'avaient pas de liens familiaux solides ont déclaré que leur sentiment d'isolement était encore plus intense, surtout pendant les périodes difficiles où elles avaient l'impression qu'il n'y avait personne vers qui se tourner pour obtenir du soutien.

Les réseaux d'entraide ont été cités comme étant une ressource précieuse et une source de soutien qui favorise la dignité, la responsabilité partagée et le soutien communautaire. Ces réseaux fonctionnent selon une approche « prenez ce dont vous avez besoin, donnez ce que vous pouvez », ce qui permet aux gens d'offrir et de recevoir de l'aide de façon informelle. Les gens ont décrit ce modèle comme une approche qui humanise le processus de soutien et renforce l'idée que chacun, peu importe sa situation, peut contribuer. Bon nombre des personnes avec qui nous avons parlé étaient à la fois des clients et des bénévoles des organismes sur lesquels elles comptent (par exemple, des utilisateurs de la banque alimentaire qui y ont également donné de leur temps). Elles ont dit vouloir redonner à la collectivité, aux communautés et aux organismes qui les ont aidées.





Dans leurs propres mots : Mesures de soutien informelles...

- « Il y a beaucoup d'amour, d'aide et de soutien les uns pour les autres quand il y a des moments difficiles. »
- « La communauté pousse les gens vers l'avant. Quand ils ne trouvent pas la motivation en eux, la communauté leur donne cette poussée-là. »
- « Ayant grandi dans une famille abusive, je n'ai pas de famille vers qui me tourner. »
- « Ce sont les gens dans ces murs qui ont compris. Ils ont trouvé les mesures de soutien. Ils veulent que les mesures de soutien soient plus accessibles pour les autres. »
- « On dépend beaucoup des amis. »
- « Nous n'avons pas tous une famille. »
- « Je suis dans ce genre d'endroit où j'offre de l'aide, mais j'ai aussi besoin d'aide. »
- « Des inconnus se portent volontaires pour aider les autres. C'est le gouvernement qui devrait le faire. »
- « Les gens sont seuls parce que leur famille les a abandonnés. »
- « J'aime aider et redonner [à la communauté]. »
- « Je déblaie les entrées pour les gens qui ne peuvent pas le faire. Ils me donnent des biscuits ou quelque chose. »
- « C'est une communauté au sein d'une collectivité, mais ce n'est pas une communauté heureuse. »
- « C'est comme ça que nous survivons. Nous prenons soin les uns des autres. »

Le rôle essentiel du secteur à but non lucratif

Des fournisseurs de services et des personnes en situation de pauvreté ont souligné à quel point il est important de traiter tout le monde avec dignité. Ils ont souligné également à quel point il est important d'examiner les circonstances individuelles de chaque personne et de tenir compte de ses besoins de façon holistique au lieu de la stigmatiser en lui collant une étiquette d'itinérant ou de personne pauvre. Des personnes en situation de pauvreté ont aussi dit qu'elles estimaient que leur temps n'était pas respecté ou valorisé – certaines ont même dit qu'il existe une fausse croyance selon laquelle les personnes en situation de pauvreté ont « tout le temps au monde ». En réalité, on s'attend à ce qu'elles passent beaucoup de temps à se présenter à différents rendez-vous simplement pour obtenir les documents dont elles ont besoin pour accéder aux prestations ou obtenir l'aide dont elles ont besoin. Elles nous ont rappelé que le temps de chacun est précieux et que personne ne devrait les traiter de cette façon.

Des personnes en situation de pauvreté ont dit qu'elles avaient besoin de plus que de l'argent. Elles ont demandé qu'on leur fournisse des services dans la dignité. Elles nous ont rappelé qu'elles aussi méritent une qualité de vie. Par exemple, certaines personnes en situation de pauvreté ont dit vouloir avoir accès à des activités de loisirs que d'autres personnes tiennent pour acquises, comme l'accès à des clubs, à des centres d'entraînement ou à d'autres activités sociales dont le coût pourrait autrement être prohibitif.

Des gens qui travaillent dans le secteur à but non lucratif ont dit qu'ils estiment souvent que le gouvernement se délaïsse de ses responsabilités sur leur dos et suppose que les organismes à but non lucratif et communautaires peuvent en faire plus avec moins d'argent. Selon eux, on s'attend à ce que les organismes à but non lucratif s'en remettent à des bénévoles ou, s'ils embauchent du personnel, à ce qu'ils devraient les payer moins cher. En effet, lorsqu'il s'est rendu dans de nombreux centres et organismes communautaires cette année et au cours des dernières années, le Conseil a vu dans ce secteur des personnes qui apportent des compétences, de l'expérience et une passion précieuses. Comme l'ont déclaré des dirigeants de ces organismes, les employés du secteur à but non lucratif méritent des salaires qui prennent en compte leur expertise plutôt qu'une rémunération inférieure à un salaire de subsistance.

Malheureusement, de nombreux organismes ont signalé qu'il était difficile de recruter du personnel et de le maintenir en poste parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour offrir des salaires adéquats ou des contrats à long terme. De plus, bon nombre d'entre eux ont souligné le taux élevé d'épuisement professionnel du personnel en raison des conditions de travail. Certains se sont dit préoccupés par l'épuisement du bassin de bénévoles, car moins de gens sont disposés et aptes à donner de leur temps.

Ce qui rend le secteur à but non lucratif si précieux, ce sont les relations solides qu'il établit avec les personnes qu'il sert. Ces liens lui permettent de faire son travail plus efficacement.

De nombreuses personnes qui travaillent dans le secteur à but non lucratif ont dit vouloir se concentrer sur des mesures de soutien en amont, c'est-à-dire des actions et des services qui préviennent la pauvreté avant que les gens se retrouvent en situation de crise. Elles estiment qu'il coûterait moins cher de soutenir les gens plus tôt que de les aider lorsqu'ils éprouvent de graves difficultés. Toutefois, étant donné qu'un plus grand nombre de personnes ont besoin d'aide et qu'il y a moins de ressources pour leur venir en aide, elles avaient l'impression qu'il n'y avait tout simplement pas assez de temps ou de capacité pour se concentrer sur la prévention. Elles ont souligné le besoin de financement – un financement de base durable – qui peut à la fois répondre aux besoins urgents dans l'immédiat et appuyer la planification et les interventions à long terme.





Dans leurs propres mots : Le secteur à but non lucratif soutient la dignité...

- « Le soutien gouvernemental est secondaire par rapport à ce qui est vraiment nécessaire. Le vrai soutien est offert sur le terrain. »
- « Les gens ont besoin d'humanité, de quelqu'un pour les écouter, pour les guider, pour les réveiller au besoin. Oui, le logement, la nourriture, la sécurité sont importants, mais il y a un besoin de dignité et d'espoir aussi. L'argent n'est pas leur seul besoin, ils ont besoin d'espoir. »
- « On ne veut pas l'accès ou l'inclusion. On veut un sentiment d'appartenance et la dignité. »
- « Sentiment d'appartenance. Justice. Dignité. »
- « Derrière chaque être humain, il y a une histoire. Si vous avez le cœur d'écouter, vous pourriez peut-être lui sauver la vie. »
- « Le plus grand succès du programme, c'est le lien de confiance que nous avons établi. »
- « Nous avons besoin d'un investissement mutuel dans les gens parce que nous ne pouvons pas changer ça par nous-mêmes. »
- « Plutôt que de devoir envoyer les gens dans la communauté, nous essayons d'avoir dans notre bureau principal le maximum de ressources dont ils ont besoin afin qu'ils puissent obtenir de l'aide là où ils se trouvent. »
- « On est là pour les accompagner dans leur réussite. Je propose une pomme, mais je montre aussi comment manger la pomme, comment cuisiner avec la pomme, etc. Donc, je leur offre plus qu'une pomme, je les aide à réussir. »
- « Lorsque la confiance est établie avec la communauté, la discussion peut s'ouvrir sur les besoins et les mesures de soutien. »
- « Il ne faut pas s'attendre à ce que le secteur le fasse pour moins parce que nous ne sommes pas moins. »
- « C'est un 'travail du cœur' pour nous. »
- « La plus grande récompense, c'est lorsqu'un parent frappe à ma porte pour dire 'Merci. Merci de m'avoir aidé à traverser cette épreuve.' »
- « Nous ne pouvons pas attendre que les gens soient dans le besoin. Il ne faut pas attendre que la vague de chaleur frappe avant d'allumer le climatiseur; l'hiver pour allumer le chauffage. »

Défis auxquels doit faire face le secteur à but non lucratif

D'innombrables organismes partout au pays font un travail crucial, voire vital, pour soutenir les personnes en situation de pauvreté. Ces groupes emploient un personnel bienveillant et des bénévoles fermement résolus à aider les autres. De nombreuses personnes en situation de pauvreté nous ont dit que ces communautés et ces organismes à but non lucratif leur fournissent des produits essentiels comme de la nourriture, une formation, un sentiment d'appartenance, un endroit sûr où se tourner et de la stabilité.

En revanche, ces organismes nous ont dit qu'ils subissent beaucoup de pression. De plus en plus de gens demandent de l'aide, et leurs besoins sont de plus en plus complexes. Comme l'ont signalé des membres du personnel de ces organismes, cela signifie qu'ils doivent passer plus de temps avec chaque personne, ce qui rend plus difficile la prise en charge de nouveaux

cas. De nombreux travailleurs ont mentionné qu'ils se sentaient dépassés, qu'ils souffraient d'usure de compassion et qu'ils étaient épuisés, surtout lorsqu'ils devaient prendre des décisions difficiles concernant les personnes qu'ils pouvaient aider avec des ressources limitées.

Dans un contexte de demande croissante, les organismes ont déclaré qu'ils étaient confrontés à une capacité réduite d'exécution interne des programmes. Des travailleurs communautaires et des fournisseurs de services ont parlé de la diminution des fonds gouvernementaux en contexte de hausse des coûts, et de la nécessité de chercher d'autres sources de financement. Certains organismes ont aussi mentionné devoir compenser la fermeture d'autres organismes ou de services publics. Beaucoup ont souligné la nécessité d'un financement accru pour les organismes à but non lucratif afin d'offrir un soutien aux collectivités.

Le Conseil s'est fait dire que le financement à court terme fondé sur des projets peut causer des préjudices et compliquer la planification des organismes à but non lucratif. Ces organismes établissent des relations solides avec les gens et les collectivités, mais lorsque le financement s'essouffle, ils doivent souvent mettre fin aux programmes ou réduire les services, même si ceux-ci donnent de bons résultats. Ils risquent aussi de perdre des membres du personnel qui ont tissé des liens de confiance et des liens solides avec les clients, simplement parce qu'ils n'ont pas d'argent pour garder ces employés. Sans un financement stable et à long terme, les collectivités peuvent commencer à perdre confiance dans le système de soutien. Des dirigeants du secteur à but non lucratif ont demandé que des changements importants soient apportés à la méthode de financement afin que, si un programme ou un service donne de bons résultats – aide manifestement les gens – il y ait un engagement à le maintenir.

Les organismes à but non lucratif disent vouloir décider davantage de la façon dont ils utilisent leur financement. Un financement précis et restrictif limite la capacité d'un organisme d'être souple, de s'adapter et de répondre à l'évolution des besoins et des priorités. Beaucoup se sont dit frustrés par le fait que les groupes à but non lucratif doivent souvent accepter un financement, même si cela ne correspond pas aux priorités de leur collectivité ou à la mission de leur organisme. Il y a souvent un décalage entre l'allocation des fonds et les besoins réels au sein des collectivités.

Étant donné que les organismes à but non lucratif comptent sur des bailleurs de fonds, ils doivent rendre compte des résultats de leur travail à l'aide de données et de chiffres, tel que le nombre de personnes à qui ils ont fourni des services. Or, comme l'ont signalé au Conseil de nombreux travailleurs communautaires et fournisseurs de services, ces données ne rendent pas compte du travail réel qu'ils accomplissent, ni du temps nécessaire pour soutenir pleinement une personne dans son cheminement vers la stabilité. Des fournisseurs de services ont confirmé qu'ils ont besoin de temps pour aider les gens dans leur cheminement, répondre à leurs besoins particuliers, établir des relations, créer un lien de confiance et les aider à s'y retrouver dans le système de soutien. Des organismes ont déclaré se sentir néanmoins contraints de prendre en charge plus de clients qu'ils ne peuvent soutenir de façon réaliste, simplement pour répondre aux attentes des bailleurs de fonds, plutôt que de s'efforcer de répondre le mieux possible aux besoins des personnes qu'ils servent.





Certains fournisseurs de services ont proposé une approche à 2 volets : 1 volet où les gouvernements agissent comme fournisseur de services universel pour les personnes ayant des besoins simples, et 1 autre volet où les organismes communautaires s'efforcent de soutenir les personnes aux prises avec des difficultés plus complexes.

Des fournisseurs de services et des travailleurs communautaires ont mentionné qu'ils ne sont pas toujours en mesure de fournir eux-mêmes les soutiens dont leurs clients ont besoin. Ils ont toutefois mentionné qu'ils veillent à ce que leurs clients reçoivent le soutien nécessaire grâce aux liens qu'ils ont établis avec d'autres organismes et fournisseurs de services. Ils ont également suggéré de réunir en 1 même endroit le plus grand nombre possible de ressources et de services. De plus, de nombreux organismes ont dit qu'ils comptaient sur l'expérience vécue par les personnes qui travaillent au sein de leur organisme pour les aider à combler les lacunes et à trouver du soutien pour les autres.

Dans leurs propres mots : Les difficultés auxquelles doit faire face le secteur à but non lucratif...

Capacité

- « La plupart des organismes sont sollicités au maximum. »
- « Il y a ici un besoin accru de renforcer les capacités. »
- « Les services que nous offrons ici doivent être multipliés par 10. »
- « En 2022, on refusait 2 000 personnes par année; aujourd'hui, on en refuse au moins 6 000. »
- « Nous n'avons pas de partenariats pour aider à relever la communauté. »
- « Où est le modèle de carrefour pour les communautés autochtones? »
- « Si nous disons oui à une chose, nous devons dire non à une autre chose. »

Financement

- « Tout le secteur a besoin de plus de soutien. »
- « Les changements systémiques sont essentiels, mais personne ne veut financer ça. »
- « Il faut investir de l'argent aux bons endroits pour avoir un impact. »
- « Nous voulons un financement de base permanent. »
- « Le financement, le financement, le financement. Ça se résume à ça. »
- « Il en coûte plus cher de ne pas offrir le soutien que d'investir dans les ressources et les services. »
- « Le gouvernement donne moins d'argent aux organismes à but non lucratif et s'attend à ce que ces derniers mènent leurs activités de la même façon, et lorsqu'ils ne peuvent pas suivre le rythme, le gouvernement supprime complètement le financement. »
- « Pour un organisme, le financement représente le plus grand défi. »
- « Si je n'avais pas à travailler aussi fort pour obtenir des fonds [pour gérer le centre jeunesse], imaginez le travail que je pourrais faire avec eux. »
- « Faire preuve de créativité ne doit pas toujours être une entreprise coûteuse. »

Investissements et interventions du gouvernement

Le secteur à but non lucratif est essentiel au Canada. Il fournit d'importants points d'accès aux services et aux mesures de soutien et comble les lacunes en matière de services, surtout auprès des personnes les plus marginalisées. Le secteur à but non lucratif contribue également de façon importante à l'économie canadienne. Il emploie une main-d'œuvre importante et mobilise les gens au sein de leur collectivité par la voie du bénévolat.

Le Conseil reconnaît que le gouvernement appuie le secteur à but non lucratif de plusieurs façons.

Notamment, EDSC agit à titre de point de convergence fédéral pour le secteur des organismes de bienfaisance et à but non lucratif, en établissant des réseaux et en favorisant le dialogue avec les principaux groupes communautaires et les dirigeants, afin de mieux comprendre les nouveaux enjeux et les priorités. EDSC est également responsable de l'administration du Fonds de finance sociale, une initiative de 755 millions de dollars qui vise à accélérer la croissance durable du marché canadien de la finance sociale.

Le Ministère offre également un soutien aux organismes à but non lucratif qui s'efforcent de répondre aux besoins de populations particulières, y compris celles qui sont les plus marginalisées. En voici quelques exemples :

- Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs;
- Fonds pour l'accessibilité;
- Initiative Appuyer les communautés noires du Canada;
- Programme de partenariats pour le développement social;
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- Service jeunesse Canada;
- Stratégie emploi et compétences jeunesse.

Le Conseil note également les récents investissements gouvernementaux qui soutiennent le secteur à but non lucratif et dont l'objectif direct ou indirect est d'aider les personnes en situation de pauvreté, notamment :

- l'annonce, dans le budget de 2024, d'un investissement de 60 millions de dollars sur 5 ans dans Prospérité Canada, afin d'élargir les services d'aide financière offerts dans la collectivité. Cet investissement devrait toucher 1 million de Canadiens à faible revenu ou à revenu modique;
- le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, qui prévoit jusqu'à 40 millions de dollars sur 5 ans (2022-2027), pour renforcer la capacité des organismes 2ELGBTQI+.





Toutefois, malgré les investissements importants du gouvernement, le secteur à but non lucratif continue de peiner à répondre à la demande de services et de mesures de soutien. Le secteur à but non lucratif peine également à recruter du personnel et à le maintenir en poste. Dans certains cas, le personnel et les utilisateurs des services sont les mêmes. Le Conseil a entendu parler de nombreux problèmes liés au modèle de financement et au recours accru à ce secteur année après année. Ce secteur est soumis à des pressions considérables. Le Conseil suggère d'investir dans des mesures préventives qui allégeront la pression sur le secteur à but non lucratif, et de continuer à soutenir ce secteur pour qu'il aide les personnes les plus marginalisées.

Recommandations

À mesure que les taux de pauvreté continuent d'augmenter, les organismes à but non lucratif sont de plus en plus dépassés. Ils doivent répondre à un nombre croissant de personnes qui cherchent de l'aide, dont beaucoup ont des besoins complexes et multidimensionnels. Les organismes en font plus avec moins. Ils assument une plus grande responsabilité malgré un financement limité et souvent incertain. Depuis des années, le Conseil préconise un financement plus stable et suffisant pour que ces organismes essentiels puissent poursuivre leur travail indispensable.

Nous croyons fermement que des mesures fédérales (en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement) – comme l'augmentation des revenus, la réduction des frais de subsistance de base et la simplification de l'accès aux prestations – pourraient atténuer dans une certaine mesure la pression exercée sur le secteur à but non lucratif. De plus, l'établissement d'un seuil de revenu simple, accessible et suffisant pourrait permettre à de nombreuses personnes de répondre à leurs propres besoins sans compter sur un soutien externe. Toutefois, le Conseil reconnaît également que certaines personnes – en particulier celles qui ont des besoins plus complexes – continueront d'avoir besoin du soutien et des services spécialisés que seul le secteur à but non lucratif peut offrir.

À cette fin, nous recommandons :

Recommandation 5 : Soutien au secteur à but non lucratif

Pour contribuer à stabiliser un secteur à but non lucratif surchargé qui offre des mesures de soutien vitales et essentielles aux personnes en situation de pauvreté – en particulier celles qui sont les plus marginalisées – au moment et à l'endroit où elles en ont besoin, le gouvernement du Canada devrait :

- explorer un nouveau modèle de financement efficace qui permet le versement de fonds aux provinces et aux territoires aux fins de financer les activités de base des groupes à but non lucratif qui aident à réduire la pauvreté et soutiennent les personnes en situation de pauvreté. Le versement de ces fonds devrait :

- être axé sur la mission et non sur les projets et offrir aux organismes à but non lucratif un financement opérationnel stable et à long terme qui respecte leur autonomie dans la façon dont ils gèrent leurs activités et qui permet :
 - des salaires et des conditions de travail justes et équitables pour leurs employés;
 - la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins complexes et changeants des personnes;
 - le temps nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives axées sur les interventions précoces et la prévention.
- inclure un cadre de responsabilisation assorti de critères clairs sur l'utilisation et la répartition des fonds par les provinces et les territoires;
- mettre l'accent sur l'équité afin que les fonds servent aux personnes en situation de pauvreté, en particulier celles qui sont les plus marginalisées;
- explorer des manières de communiquer de façon proactive les connaissances sur les mesures de soutien gouvernementales aux fournisseurs de services du secteur à but non lucratif afin de les habiliter dans leurs rôles. À cette fin, il faudrait notamment :
 - mettre en place une ligne de communication dédiée permettant aux organismes de s'adresser au gouvernement pour poser des questions concernant les prestations, les services et les mesures de soutien fédéraux.





Chapitre 7 : Événements de la vie, transitions et santé mentale



Contexte

Vivre d'importantes transitions de vie ou devoir faire face à des difficultés imprévues peut avoir une incidence importante sur le bien-être d'une personne et sur sa situation financière. Pour les personnes qui vivent déjà sous le seuil de la pauvreté, il peut alors être encore plus difficile de maintenir la stabilité et l'accès aux ressources dont elles ont besoin. Qu'il s'agisse des jeunes qui font la transition vers l'âge adulte, des personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui en sortent, des parents qui mettent un enfant au monde ou des personnes qui entrent dans l'itinérance ou en sortent, ces expériences nécessitent souvent un soutien complet et adapté. Bien que chaque situation soit unique, nos conversations de cette année ont révélé des besoins partagés et certains thèmes communs à ces diverses expériences.

Tout au long des séances de mobilisation, les gens nous ont fait part des mesures de soutien dont ils avaient le plus besoin pendant les principales périodes de transition. Pour les jeunes, on peut penser notamment à la transition vers l'âge adulte et aux études postsecondaires; pour les jeunes pris en charge, on peut penser notamment à la transition hors des systèmes de protection de l'enfance. Les nouveaux arrivants ont raconté que la période de transition à l'arrivée au Canada a été particulièrement difficile, notamment pour ce qui est de l'accès aux documents dont ils avaient absolument besoin pour être admissibles à des prestations, à des services et à des mesures de soutien. Pour d'autres, les transitions

ont été des événements de la vie, comme la perte d'un emploi, un divorce, le fait de devenir parent, un départ à la retraite ou une maladie. Ces moments de transition nécessitent un soutien supplémentaire, tant financier que non financier.

Bon nombre des jeunes qui quittent le système de placement en famille d'accueil assument le poids d'un traumatisme ancré dans le système lui-même. Ce traumatisme commence lorsqu'ils sont brusquement retirés de leur famille, de leur communauté et de presque tout ce qui leur est familier, dans de nombreux cas avec une intervention de la police. Le traumatisme se poursuit pendant des années marquées d'instabilité et de pertes. Ce passé de relations perturbées et de deuils sans soutien fait que nombre d'entre eux sont mal préparés à devenir indépendants (Doucet, 2020). De nombreux jeunes qui cessent d'être pris en charge perdent soudainement l'accès aux soutiens et doivent gérer eux-mêmes des besoins importants, comme celui de trouver un logement ou d'obtenir des soins de santé mentale. L'une des conséquences les plus visibles de cette soudaine absence de soutien est l'itinérance chez les jeunes. Les dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale de 2020-2022 ont révélé que les personnes ayant des antécédents de prise en charge étaient beaucoup plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance à un jeune âge. Ils étaient 3 fois plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance pour la première fois lorsqu'ils étaient enfants (âgés de 0 à 12 ans), 2 fois plus à l'adolescence (âgés de 13 à 17 ans) et 34 % plus en tant que jeunes adultes (Logement, Infrastructure et Collectivités Canada, 2024a). Cela met en lumière la nécessité d'offrir des services accessibles et adaptés aux difficultés et à l'instabilité auxquels ces jeunes doivent faire face.

La corrélation entre la pauvreté et la santé mentale est forte et se renforce mutuellement. La pauvreté peut accroître le stress, l'anxiété et la dépression. Parallèlement, en raison de problèmes de santé mentale, il peut être plus difficile de travailler, de persévérer à l'école ou de gagner un revenu suffisant, ce qui peut maintenir les gens dans la pauvreté. L'accès limité à des ressources matérielles et à des possibilités sociales, la stigmatisation et la discrimination et les inégalités systémiques renforcent ce cycle (Ridley et coll., 2020). De plus, chez les jeunes, cela peut limiter l'apprentissage et le développement des compétences. On constate l'existence de cette corrélation plus souvent chez les femmes que chez les hommes, ce qui a pour effet de creuser l'inégalité entre les sexes. Dans les cas où les parents éprouvent des problèmes de santé mentale, les enfants peuvent aussi en être affectés, ce qui maintient le cycle de la pauvreté. Pour briser ce cycle, nous avons besoin de solutions globales qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et des problèmes de santé mentale. Nous devons éliminer les inégalités dans le système, les obstacles à l'accès à des mesures de soutien et la répartition inégale de l'argent et des ressources.

Les troubles de santé mentale et la consommation de substances vont souvent ensemble. Les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale sont environ 2 fois plus susceptibles d'avoir un trouble lié à la consommation de substances que la population générale. Au moins 1 personne sur 5 atteintes d'un trouble de santé mentale est également aux prises avec des





problèmes de consommation de substances. La corrélation va dans les 2 sens. Les personnes atteintes de troubles liés à la consommation de substances sont jusqu'à 3 fois plus susceptibles d'avoir un trouble de santé mentale (Rush et coll., 2008).

Selon une étude du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, la consommation de substances coûte environ 40 milliards de dollars au Canada chaque année, et le gros de ces coûts tient dans les soins de santé, la perte de productivité et les dépenses liées à la justice pénale (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2018). Des pays comme la France consacrent 15 % de leur budget de soins de santé à la santé mentale, et l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède dépensent de 9 à 11 %, alors que le Canada ne dépense que 5 à 7 % (Lowe et coll., 2024). Les personnes qui sont aux prises avec de graves problèmes de santé mentale ou de toxicomanie sont nombreuses à ne pas pouvoir obtenir les soins dont elles ont besoin. Certaines peuvent jouir du soutien de travailleurs sociaux ou de pairs aidants, mais on nous a dit que les services communautaires manquent de financement et qu'ils ont de la difficulté à répondre à la demande qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Il s'ensuit que de nombreuses personnes se retrouvent dans des hôpitaux, des refuges ou dans le système de justice sans recevoir un traitement approprié. Le système actuel ne peut pas répondre aux besoins croissants.

De plus, les efforts visant à mettre en place des services de réduction des méfaits sont encore entravés par la stigmatisation persistante qui les entoure. Entre mars 2020 et février 2025, les sites de consommation supervisée au Canada ont reçu plus de 3 millions de visites de la part de 456 212 clients uniques et ont enregistré plus de 48 152 épisodes de surdose, dont aucun n'a été fatal (Santé Canada, 2025).

Ce que nous avons entendu

Investir dans la jeunesse

Il est important de s'assurer que les enfants et les jeunes disposent des conditions optimales pour pouvoir profiter de la vie, se développer, réaliser leur plein potentiel et, pour nombre d'entre eux, briser le cycle de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté à l'enfance se fait ressentir toute la vie. L'investissement de temps et de ressources pour les jeunes peut contribuer à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle et peut aussi aider ces jeunes à réaliser leur plein potentiel dès le départ.

Lors de leur transition vers l'âge adulte, les jeunes ont besoin de plus qu'un simple soutien financier : ils ont besoin de liens véritables et de conseils utiles. Les jeunes que nous avons rencontrés ont dit s'être tournés vers diverses sources pour obtenir de l'aide, comme des organismes communautaires, des amis et des membres de la famille, des enseignants et des conseillers en orientation, ainsi que des plateformes en ligne. Peu importe la source de soutien, les jeunes ont insisté sur l'importance d'être entendus et compris sans être jugés.

Les jeunes ont dit avoir fait appel à des personnes qui ont vécu des expériences similaires, car cela les aide à s'identifier aux autres et à se sentir compris. Ils ont fait confiance à ceux qui leur ont donné une voix et les ont respectés. Les parents, les enseignants, les travailleurs communautaires et les fournisseurs de services – en particulier ceux qui les ont dirigés vers d'autres ressources lorsqu'ils ne pouvaient pas fournir une aide directe – font partie des alliés de confiance sur lesquels les jeunes comptent pour obtenir du soutien.

D'autre part, de nombreux jeunes ont exprimé le sentiment de ne pas être écoutés par les personnes en position de pouvoir et d'autorité. Ils se sont sentis frustrés lorsque des adultes ne les ont pas pris au sérieux. Ils ont également dit qu'ils pouvaient reconnaître quand quelqu'un n'était pas sincère ou agissait avec des intentions cachées – ce qui érode rapidement leur confiance.

Les jeunes ont également souligné un besoin criant d'être conseillés davantage. Ils ont expliqué qu'ils sont souvent laissés à eux-mêmes pour relever des défis, sans savoir vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. De plus, bon nombre d'entre eux ont exprimé le désir d'obtenir un soutien accru pour acquérir des aptitudes essentielles à la vie quotidienne – des compétences qu'ils n'ont peut-être pas eu la possibilité d'acquérir à la maison.

Les jeunes pris en charge ont des besoins qui leur sont propres

Les jeunes pris en charge – qu'ils retournent à la maison ou qu'ils quittent la prise en charge – doivent relever des défis particuliers et souvent complexes pour trouver des mesures de soutien et des personnes en qui ils peuvent avoir confiance. Beaucoup de ceux que nous avons rencontrés ont dit se sentir déracinés de leur maison, de leur collectivité et de leur communauté. Ils s'attendent à ce que les travailleurs sociaux respectent une norme de soins plus élevée que ce qu'ils ont obtenu à la maison. Ils ont souligné à quel point il est important que les fournisseurs de soins comprennent leurs besoins sous l'angle des expériences qu'ils ont vécues.

Les jeunes pris en charge ont souvent signalé un manque de soutien constant de la part des travailleurs sociaux, qui dans certains cas ne se présentent pas et considèrent les suivis mensuels comme un fardeau plutôt que comme une responsabilité. Il arrive parfois que les autorités confient des enfants à des parents abusifs et qu'elles ne fournissent pas la protection ou la défense dont ces enfants ont besoin. Ces jeunes ont dit qu'ils n'avaient personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide, si ce n'est le travailleur social qui leur avait été assigné.

Une jeune personne a raconté une histoire percutante : son dossier d'enfant pris en charge est arrivé à son foyer d'accueil avant qu'elle-même n'arrive. Ce dossier exposait dans le détail chaque erreur que la jeune personne avait commise et décrivait cette dernière comme un problème que quelqu'un devait gérer. Elle s'est sentie piégée par ce récit – étiquetée et définie non seulement par ses difficultés, mais aussi par le traumatisme de ses parents. Elle ne s'est pas sentie soutenue pour grandir ou changer, mais seulement jugée pour la personne que le dossier supposait qu'elle était.





Les jeunes qui ont cessé d'être pris en charge ont dit se sentir abandonnés – laissés entièrement à eux-mêmes sans soutien ou suivi concret, ce qui peut expliquer pourquoi tant de jeunes font la transition vers l'aide sociale. Ils ont insisté pour dire que l'offre de programmes d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne lorsqu'ils ont presque 18 ans est beaucoup trop tardive. Beaucoup se sentent alors mal préparés et dépassés. Ils ont plutôt souligné à quel point il est important de commencer à leur offrir un soutien et des conseils beaucoup plus tôt, bien avant le début des préparatifs de la transition vers la fin de la prise en charge. Cela les aiderait à acquérir les compétences, la confiance et les réseaux dont ils ont besoin pour réussir à l'âge adulte.

Certains jeunes ont dit être anxieux à l'idée de ne plus bénéficier des prestations de santé de leurs parents et de ne pas savoir vers qui se tourner pour obtenir du soutien par la suite. Cette transition peut être particulièrement difficile sans conseils clairs ou sans un accès à des soins abordables.

Les jeunes 2ELGBTQIA+ ont fait part de difficultés particulières à accéder à des soins d'affirmation de genre, particulièrement lorsque leurs parents ne les soutiennent pas dans leurs démarches. Ces jeunes ont dit que le fait de pouvoir s'exprimer ouvertement et de recevoir un soutien aux fins de l'affirmation était essentiel à leur santé mentale et à leur bien-être général.

Dans leurs propres mots : Investir dans les jeunes...

Trouver de l'aide

- « Je vais voir mon amie parce qu'elle sait toujours comment m'amener à me sentir mieux. »
- « Je me suis senti en sécurité avec elle. »
- « Depuis que j'ai adhéré à ce programme, j'ai pu respirer pendant quelques semaines. Ça rend ma vie agréable à nouveau. »
- « Nous constatons que de nombreux investissements sont consacrés à des programmes qui sont destinés aux jeunes et qui tentent d'offrir des solutions de rechange saines et sécuritaires en début de vie. Il semble y avoir un manque pour les jeunes de 7 à 14 ans. »
- « C'est une chose de dire à quelqu'un ce qu'il doit faire. C'en est une autre de l'aider à le faire. »

Se sentir entendu

- « Ce qu'ils disent importe peu, car personne ne les écoute. »
- « Je n'ai jamais vraiment eu l'impression d'avoir dans ma vie une personne qui m'a vraiment écouté. Je n'ai pas l'impression d'avoir été entendu à quelque moment que ce soit. »
- « Même si je lui faisais confiance, je ne me suis jamais senti assez en sécurité pour parler avec une personne en situation de pouvoir qui voulait vraiment écouter ou qui voulait vraiment écouter et faire quelque chose à ce sujet. »
- « Si vous êtes dans une situation de merde, il n'y a vraiment nulle part où aller. »
- « Les gens croient vos parents plutôt que vous. »
- « Pour certains programmes, vos parents doivent vous inscrire, mais s'ils sont la raison pour laquelle vous avez des problèmes, ils ne le feront pas. »

Les enfants et les jeunes pris en charge

- « Les enfants sont trahis par les organismes et le système de protection de l'enfance qui sont censés prendre soin d'eux et leur offrir une vie meilleure. »
- « Les travailleurs n'aident pas. »
- « Les enfants pris en charge sont traités comme tous les autres enfants, mais ils ont tous leurs propres besoins et leur propre histoire. »
- « Dans mon enfance, il n'y avait aucun réseau qui puisse m'aider. »
- « Nous ne recevons pas beaucoup de soutien de notre travailleur social, autant parler à un mur. »
- « Ils sont inévitablement mis en échec par le système. »
- « Beaucoup de gens se sont fait voler leurs choix dans la vie. »
- « Ces enfants sont victimes de trahison institutionnelle. »
- « Je viens d'une famille qui continue de faire face à un traumatisme intergénérationnel. Toute ma vie, j'ai eu l'impression que j'étais destiné à finir là où toute ma famille s'est retrouvée. »

Les services de santé mentale sont essentiels pour réduire la pauvreté

La pauvreté et les défis qui y sont associés sont profondément traumatisants. Pour de nombreuses personnes, comme l'a entendu le Conseil, la pauvreté n'est pas seulement le résultat de difficultés économiques. Elle peut aussi être attribuable à un traumatisme non résolu et à un manque de soutien adéquat pour en guérir, surtout lorsque la pauvreté aggrave les choses. Les personnes en situation de pauvreté ont souvent dit avoir un accès limité à des services de santé mentale, malgré un besoin clair et pressant.

Les transitions difficiles peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé mentale. Les gens ont mentionné que, même dans les moments où des soins de santé mentale financés par les provinces et les territoires sont mis à leur disposition, les longs temps d'attente constituaient un obstacle important. De plus, les personnes ayant accès à des mesures de soutien ont souvent indiqué ne pas avoir le choix de leur fournisseur de soins de santé mentale – une situation qui peut entraîner un mauvais jumelage et, parfois aggraver leur état. En revanche, nous avons appris que les personnes qui ont les moyens de payer de leur poche ont le privilège de choisir un fournisseur qui répond à leurs besoins particuliers.

Les gens ont exprimé un vif désir d'obtenir des mesures de soutien en santé mentale accessibles et peu restrictives, y compris des services aux patients hospitalisés et aux patients externes, et un suivi thérapeutique constant. Ils ont souligné que les soins de santé mentale devraient tenir compte des traumatismes, être axés sur la personne et être accessibles à tous, quel que soit leur revenu.





Bien que l'accès à des soins de santé soit de plus en plus préoccupant, les défis sont particulièrement criants dans les régions rurales et éloignées. Certaines personnes vivant dans de telles régions ont signalé des obstacles importants en raison de la distance et du peu de services. Certaines ont dit avoir dû parcourir de longues distances pour accéder à des soins essentiels, y compris des services de santé mentale, des services d'obstétrique et des soins prénataux.

Lorsque nous avons rencontré des enfants et des jeunes cette année, nous avons constaté qu'ils comprenaient les défis auxquels eux-mêmes et leur famille devaient faire face. Cette prise de conscience peut causer du stress, voire des dommages émotionnels à long terme ou un traumatisme. Certains jeunes ont expliqué qu'ils avaient assumé des rôles d'aidant pour leurs parents, ce qui représente une lourde responsabilité dont l'incidence se fait sentir sur leur croissance et leur bien-être. Les adultes qui étaient en situation de pauvreté lorsqu'ils étaient enfants nous ont dit qu'un soutien ou des possibilités d'apprentissage tôt dans leur vie auraient pu les aider à éviter de répéter le cycle de la pauvreté.

Des fournisseurs de services ont souligné que la demande de mesures de soutien en santé mentale pour les jeunes augmente rapidement, mais que les services peinent à suivre la cadence. Comme les listes d'attente continuent de s'allonger, de nombreux jeunes n'ont pas accès à l'aide dont ils ont besoin en temps opportun. Des fournisseurs de services ont également signalé une augmentation de références vers des services destinés aux jeunes impliqués dans le système judiciaire et confrontés à des problèmes complexes de santé mentale. En réponse, des jeunes et des fournisseurs de services demandent des soins en santé mentale universels pour les enfants et les jeunes, un système qui assure un soutien rapide, accessible et équitable à tous les jeunes, peu importe leurs antécédents ou leur situation.

Des gens avec qui nous avons parlé se sont dit préoccupés par la hausse du taux de suicide, alimentée par un sentiment de désespoir chez ceux qui n'ont pas les moyens de se payer l'essentiel dont ils ont besoin pour survivre. Les aînés ont également soulevé cet enjeu lors de nos conversations. Ils ont dit qu'ils entendaient parler d'une hausse du nombre de suicides dans leur groupe d'âge. Le manque d'options et de soutien fait en sorte que de nombreuses personnes se sentent piégées et seules.

Dans leurs propres mots : Santé mentale et pauvreté...

- « La psychose est étroitement liée à la pauvreté. »
- « La santé mentale, c'est très important. »
- « J'ai eu beaucoup de traumatismes graves. »
- « Le counseling gratuit aiderait beaucoup de gens. »
- « En tant qu'homme, on n'a pas beaucoup de personnes vers qui se tourner pour se confier. »
- « Je crois que ma mère a un passé vraiment difficile, et c'est pourquoi elle est comme elle est. »
- « Je ne veux pas porter tout ce poids sur mes épaules, mais je ne sais pas à qui le donner. »
- « Quand j'avais 4 ans, mon père et moi étions en situation d'itinérance. »
- « Ce n'est pas juste de ne pas pouvoir avoir une vie normale. »
- « Ma mère n'a pas une belle vie. Je suis la seule raison pour laquelle elle est en vie. »

L'accès rapide à des services de lutte contre la toxicomanie est essentiel

La toxicité des drogues est une crise. Or, on nous a dit que les services de santé liés à la consommation de substances demeurent limités et difficiles d'accès. Des fournisseurs de services, des travailleurs communautaires et des particuliers ont mentionné que les programmes existants sont surchargés et qu'il y a de longues listes d'attente qui durent souvent des semaines, voire des mois. Lors de nos conversations, des gens ont souligné le besoin urgent d'un soutien en temps opportun. Comme l'ont souligné de nombreux travailleurs communautaires et fournisseurs de services, même une attente de 2 semaines est trop longue et peut être fatale pour une personne au plus profond de sa dépendance.

De plus, de nombreuses personnes ont souligné que le soutien en matière de santé lié à la consommation de substances à lui seul ne suffit pas. Sans un logement stable, un accès à de la nourriture et des mesures de soutien complètes, il est presque impossible d'arriver à se rétablir. Les gens, en particulier ceux qui ont des problèmes de consommation de substances, ont demandé des services plus complets qui répondent à l'ensemble de leurs besoins – non seulement un traitement, mais aussi les conditions de base qui permettent à la guérison et à la stabilité de s'enraciner. D'autres préconisaient un financement plus ciblé, par l'entremise des transferts en santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux, afin d'accroître les mesures de soutien en matière de santé liées à la consommation de substances. Certaines personnes ont également demandé plus de sites d'injection et de réduction des méfaits sécuritaires, particulièrement dans les régions qui n'en ont pas.





Dans leurs propres mots : Consommation de substances...

- « La plupart des gens commencent à consommer de la drogue et à en dépendre pour échapper à la douleur et aux traumatismes. »
- « Ils pensent que parce que nous sommes des junkies itinérants, nous ne sommes pas importants. »
- « Ma drogue est mon mécanisme d'adaptation. »

Investissements et interventions du gouvernement

Les transitions de vie importantes ou les difficultés imprévues peuvent avoir une incidence profonde sur le bien-être et la stabilité financière d'une personne. Pour celles qui sont déjà en situation de pauvreté, il est souvent encore plus difficile dans ces moments de garder la tête hors de l'eau et d'avoir accès à des ressources essentielles.

Le Conseil prend note des investissements du gouvernement du Canada pour soutenir la santé mentale des Canadiens. L'ASPC affiche sur son site Web des liens et des renseignements sur d'importantes mesures de soutien en santé mentale à l'échelle nationale, provinciale et communautaire. De plus, elle finance d'importants services comme la ligne d'aide 9-8-8 en cas de crise de suicide et le Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale.

De plus, le Fonds pour la santé mentale des jeunes, dont l'annonce a été faite dans le budget de 2024 et dont la direction est assurée par l'ASPC, appuie la croissance et l'expansion des Services intégrés pour les jeunes (SIJ) partout au Canada. Ce fonds permet aux jeunes de 12 à 25 ans d'accéder gratuitement à des services de counseling en santé mentale, à des soins primaires et à des services de traitement de la toxicomanie, d'éducation et de soutien à l'emploi par l'entremise de carrefours communautaires, sans qu'ils aient besoin d'une référence. L'ASPC a également lancé 2 initiatives pour soutenir les carrefours de SIJ afin de répondre aux besoins des jeunes :

- le Centre de collaboration pour les SIJ, qui facilite l'échange de renseignements afin que tous les carrefours de SIJ puissent appliquer efficacement les pratiques exemplaires et les stratégies novatrices en vue de soutenir une population diversifiée de jeunes;
- la plateforme de données pour les SIJ pour permettre aux chercheurs, aux décideurs, aux fournisseurs de services et à d'autres personnes d'accéder en temps opportun à des ensembles de données exacts et complets et de transmettre ceux-ci.

500 millions de dollars ont été investis dans le cadre du fonds, mais cet investissement ne suffit pas pour répondre à l'ampleur des besoins en santé mentale des jeunes partout au Canada. L'Association canadienne pour la santé mentale souligne que le manque de financement continue de provoquer de longs temps d'attente, une offre limitée de services et un manque de ressources pour les organismes communautaires (Lowe et coll., 2024).

Santé Canada a également investi dans des initiatives destinées aux personnes ayant des dépendances et qui consomment des substances dans le cadre du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances (PUDS), qui finance des projets de prévention de la consommation de substances, de réduction des méfaits et de traitement. Santé Canada a élargi le PUDS en 2023 au moyen du renouvellement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, qui est le cadre fédéral général du Canada en matière de lutte contre la consommation de substances. Toutefois, de nombreux programmes communautaires d'approvisionnement plus sécuritaire, qui étaient financés par le PUDS, ont été interrompus en 2025, malgré les preuves de leur efficacité à réduire les décès par surdose. Le manque de financement prévisible à long terme par l'entremise du PUDS entraîne une perturbation des soins et un risque accru de surdose attribuable à un approvisionnement non réglementé en drogues (Gwun-Shun Lennon, 2025).

Santé Canada a dirigé en 2023 une évaluation de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances qui a révélé des lacunes dans la coordination nationale, y compris des difficultés dans l'atteinte de résultats communs pour les 4 piliers : prévention, réduction des méfaits, traitement et application de la loi. Le Ministère a également relevé une mise en œuvre incohérente entre les provinces et territoires et une intégration limitée des services (Santé Canada, 2023).

Recommandation

Le Conseil est déterminé à promouvoir l'équité et le bien-être. Nous exhortons le gouvernement du Canada à renforcer ses programmes et ses investissements qui aident les personnes à traverser les grandes transitions de la vie. Nous avons besoin d'une approche plus réactive, inclusive et soutenue qui permet qu'aucune personne ne soit laissée pour compte pendant les moments les plus vulnérables de la vie.

De nombreux types de mesures de soutien – offertes par divers ordres de gouvernement, le secteur à but non lucratif et les organismes communautaires – peuvent aider les personnes qui vivent des événements importants ou qui ont des besoins complexes. Nos conversations de cette année ont mis en évidence le besoin croissant d'offrir des mesures de soutien en santé mentale et des programmes de réduction des méfaits, particulièrement aux personnes aux prises avec des problèmes de consommation de substances et de toxicomanie. À cette fin, nous recommandons ce qui suit :





Recommandation 6 : Investir dans les services de santé mentale et de réduction des méfaits

Pour soutenir davantage les personnes en situation de pauvreté qui éprouvent des problèmes de santé mentale, des difficultés liées aux événements de la vie et aux transitions ou des problèmes de consommation de substances, le gouvernement du Canada devrait :

- accroître et affecter un financement, par exemple au moyen des transferts en santé aux provinces et aux territoires, à la prestation de services intégrés de santé mentale moins restrictifs. À cette fin, il pourrait :
 - promouvoir et élargir davantage le modèle des Services intégrés pour les jeunes afin de soutenir les jeunes partout au pays, y compris ceux qui quittent le système de protection de l'enfance;
 - élargir ou privilégier une approche semblable au modèle des Services intégrés pour les jeunes afin de joindre d'autres groupes d'âge;
- élaborer, conjointement avec d'autres ordres de gouvernement et des fournisseurs de services, des normes en matière de prestation de services aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de consommation de substances et de toxicomanie, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté. Il pourrait s'agir notamment :
 - de pratiques exemplaires fondées sur des données probantes pour les sites de réduction des méfaits, les centres de désintoxication et d'autres services de réadaptation.



Chapitre 8 :

Participation active au marché du travail



Contexte

En 2024, la population active du Canada a atteint 22,1 millions de personnes, ce qui représente une hausse considérable de 1,9 million de personnes depuis 2019. La politique d'immigration expansionniste du Canada a stimulé cette croissance, les immigrants et les résidents non permanents représentant respectivement 56 % et 32 % de la hausse (Mahboubi et Zhang, 2025). L'économie numérique en pleine croissance du Canada pourrait laisser de côté de nombreuses personnes vivant dans des collectivités rurales et éloignées en raison de l'accès limité à Internet haute vitesse, lequel est essentiel à une pleine participation aux possibilités numériques (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2025).

Les personnes noires et racisées jouent un rôle crucial sur le marché du travail canadien, mais elles sont victimes de disparités persistantes dans les résultats en matière d'emploi. Ces groupes affichent des taux de pauvreté et de chômage plus élevés que les populations non racisées (Statistique Canada, 2022). Ainsi, le taux d'emploi des personnes racisées âgées de 25 à 54 ans était de 75 %, comparativement à 80 % pour les personnes non racisées, tandis que leur taux de chômage s'élevait à 10,3 %, contre 7,5 % (Norris, 2022). Bien que les taux de pauvreté chez les immigrants aient diminué considérablement de 2015 à 2020, les immigrants récents et les réfugiés continuent d'être confrontés à des niveaux élevés de difficultés



économiques. De plus, les données intergénérationnelles révèlent que la pauvreté persiste, voire s'aggrave chez certains groupes racisés, comme les Canadiens noirs, latino-américains et arabes, ce qui met en évidence les obstacles systémiques à la mobilité économique (Schimmele et coll., 2023).

Les jeunes doivent faire face à certains des défis les plus criants sur le marché du travail canadien. Au mois de mai 2024, le taux de chômage chez les jeunes qui ne poursuivaient pas leurs études était de 12,2 %, soit près du double de la moyenne nationale de 7 % (Statistique Canada, 2025k). Cette disparité met en évidence des problèmes structurels comme l'expérience de travail limitée, la faiblesse des réseaux d'emploi, la question des « titres scolaires » et le déséquilibre des compétences. De plus, le marché du travail en général montre des signes de tension, avec une hausse des taux de chômage, des durées de recherche d'emploi plus longues et une proportion croissante de personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la dernière année (Statistique Canada, 2025k).

La création d'un marché du travail plus inclusif exige une approche holistique qui s'attaque aux obstacles multidimensionnels auxquels doivent faire face les groupes les plus marginalisés. Des services complets, comme une formation linguistique, un soutien en santé mentale, des services de garde d'enfants, un soutien au logement, un mentorat et des services d'emploi adaptés à la culture, jouent un rôle essentiel pour combler ces lacunes. Par exemple, les entreprises sociales d'insertion par le travail combinent emploi et services sociaux pour aider les personnes qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail ou à y demeurer à acquérir de l'expérience de travail et des compétences et, surtout, à accéder à des réseaux de soutien. De même, l'OCDE souligne qu'investir dans les jeunes au moyen de politiques sociales, d'éducation et d'emploi intégrées améliore leur bien-être et leurs résultats et renforce la croissance économique et la cohésion sociale.

Ce que nous avons entendu

De nombreuses personnes nous ont dit qu'elles ont de la difficulté à trouver des possibilités d'emploi. Certaines ont mentionné que même si elles possèdent l'expérience de travail et les titres de compétences nécessaires, elles ont encore de la difficulté à intégrer le marché du travail, notamment en raison des possibilités d'emploi limitées dans leur région, du fait qu'elles ont un casier judiciaire, de l'absence de conseils, d'une discrimination et du manque de compétences ou de titres de compétences spécialisés. Les gens ont mentionné qu'ils avaient de la difficulté à trouver les ressources dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail. De plus, les offres d'emploi fictives – des offres d'emploi qui ne sont pas de véritables possibilités d'emploi qu'affichent des employeurs afin de donner l'impression qu'ils embauchent – ont donné de faux espoirs à plusieurs personnes. Ces offres d'emploi fictives créent l'illusion qu'il existe de nombreuses possibilités d'emploi, de sorte que les gens perdent leur temps à postuler des postes qui n'existent pas (Paglinawan, 2024).

Les nouveaux arrivants que nous avons rencontrés et ceux qui leur fournissent des services ont également parlé d'obstacles importants et spécifiques à l'obtention d'un emploi. De nombreux employeurs exigent une expérience canadienne, mais il est difficile d'obtenir un emploi pour acquérir cette expérience. Même si ces gens arrivent et possèdent des années d'expérience de travail précieuses, de nombreux emplois nécessitent une accréditation au Canada. Les nouveaux arrivants nous ont fait part de récits qui illustrent leurs difficultés, notamment un processus très lent pour obtenir la reconnaissance des titres de compétences étrangers. D'autres emplois exigent des références, alors que les nouveaux arrivants ne connaissent peut-être pas encore de personnes qui vivent ici. Certains nouveaux arrivants ont même de la difficulté à obtenir une expérience de bénévolat en raison d'exigences comme un engagement de 2 ans ou la nécessité d'avoir vécu au Canada pendant au moins 1 an. La langue peut également constituer un obstacle à l'emploi. Bien que des services de formation linguistique existent, plusieurs personnes ont mentionné des listes d'attente longues pour y accéder.

Des représentants d'autres groupes de la population ont également parlé de leurs difficultés à accéder à des opportunités d'emploi. Des jeunes ont mentionné de nombreuses difficultés à trouver un emploi en raison d'exigences irréalistes en matière d'expérience et d'études pour des postes de premier échelon. Les jeunes 2ELGBTQIA+ doivent faire face à des difficultés particulières en matière d'accès à l'emploi. Ils peuvent ne pas se sentir à l'aise de travailler dans certains espaces par crainte de vivre de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail. Ils ont signalé que seulement quelques milieux de travail disposent de politiques et de protections à cet égard et ont instauré une culture inclusive pour que le personnel 2ELGBTQIA+ se sente en sécurité. Les personnes en situation de handicap ont également signalé des problèmes d'accessibilité et de discrimination dans la recherche d'un emploi. Les personnes âgées ont exprimé le désir de demeurer actives sur le marché du travail, souvent pour compléter leurs revenus de prestations, mais elles ont dit se heurter à des obstacles liés à l'âgisme ou avoir l'impression qu'elles ne possèdent pas les compétences nécessaires pour conserver leur poste ou saisir de nouvelles possibilités.

Les personnes qui ne sont pas sur le marché du travail ont besoin d'un soutien plus ciblé et proactif pour réintégrer celui-ci, si et quand elles le peuvent. De nombreuses personnes en situation de pauvreté ont souligné l'importance des services d'emploi qui non seulement les mettent en lien avec des opportunités de travail, mais les aident aussi à développer leur confiance et à mettre leurs compétences en valeur de manière significative.

Certains participants ont raconté des expériences positives concernant les programmes d'emploi et de formation offerts par des organismes communautaires et des fournisseurs de services. Ces services aident les gens à cerner les possibilités d'emploi, à préparer des demandes d'emploi et à s'y retrouver dans le processus d'embauche. Ces participants ont toutefois fait remarquer que ces ressources sont limitées et qu'elles ne sont pas assez connues. De nombreuses personnes ignorent donc l'existence de ces services, ce qui les empêche d'accéder aux mesures de soutien dont elles ont besoin ou en retarde l'accès.





Les participants ont également souligné le besoin urgent d'offrir plus de services d'emploi et de formation dirigés par des Autochtones et adaptés sur le plan culturel. Bien qu'il existe des programmes, ceux-ci ne sont pas suffisants pour répondre à la demande croissante. L'expansion de ces services permettrait non seulement d'améliorer l'accès, mais aussi de veiller à ce que les mesures de soutien témoignent d'une compréhension culturelle et soient ancrées dans des liens communautaires.

Dans leurs propres mots : Participation active au marché du travail...

Difficultés liées à l'emploi

- « Je n'ai jamais vraiment appris les compétences requises pour travailler. J'ai grandi avec un père alcoolique qui n'a jamais travaillé. »
- « Malheureusement, je n'ai jamais appris ces compétences professionnelles. »
- « Une fois que tu as mentionné ton dossier criminel, tu es cuit. »
- « J'ai eu 4 entrevues chez Walmart au cours du dernier mois, mais je ne peux pas obtenir d'emploi parce que j'ai un casier judiciaire. »

Services d'emploi

- « Si ce programme d'emploi était un cours, j'échouerais juste pour ne pas avoir à partir. »
- « J'ai juste besoin de mettre un pied dans la porte. »
- « Nous avons besoin d'emplois dans les communautés. »

Facteurs dissuasifs au travail

- « Essayer d'obtenir un emploi à mon âge, c'est impossible. »
- « J'ai posé ma candidature à tellement d'endroits et je n'ai jamais obtenu ne serait-ce qu'une entrevue. »
- « On me pousse à rester assis à la maison et à ne rien faire. On nous incite à faire le strict minimum. »
- « Les gens qui travaillent fort chaque jour pour rapporter à la maison un chèque de paie gagné honnêtement sont ceux qui souffrent le plus. »

Investissements et interventions du gouvernement

La participation au marché du travail n'est pas linéaire. Tout au long de leur vie, les gens peuvent entrer sur le marché du travail et en sortir à plusieurs reprises. Certains travailleurs éprouvent des difficultés à entrer sur le marché, par exemple en raison de la discrimination liée à leur âge, du manque de références dû au fait qu'ils viennent d'arriver au Canada ou des exigences accrues pour décrocher un emploi de niveau d'entrée. Une fois qu'ils obtiennent

un emploi, des mises à pied ou des fermetures d'entreprises peuvent les forcer à quitter le marché du travail. D'autres travailleurs pourraient quitter le marché du travail pour s'occuper d'enfants, de proches malades ou âgés, et prévoir de travailler à l'avenir.

Le Conseil reconnaît que le gouvernement fédéral investit une somme importante dans la formation axée sur les compétences et l'emploi (Emploi et Développement social Canada, 2025a). Les Ententes sur le développement du marché du travail et les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui ont été conclues par le passé ont permis aux particuliers et aux employeurs de recevoir une formation, de perfectionner leurs compétences, de jouir de mesures de soutien à l'emploi et d'obtenir des services de carrières et d'orientation professionnelle et une aide à la recherche d'emploi. Le Conseil reconnaît tout particulièrement la contribution des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui ont été pensées pour soutenir les populations les plus marginalisées.

Le Conseil souligne également les contributions importantes du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et pour permettre à certaines entreprises de poursuivre leurs activités. Nous reconnaissons également que le Programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux travailleurs migrants d'acquérir des compétences et de l'expérience sur le marché du travail canadien et de transmettre leurs connaissances et leurs compétences aux travailleurs canadiens. Le Conseil a rencontré des personnes qui ont souligné l'importance de veiller à ce que l'autorisation d'embaucher des travailleurs étrangers ne soit accordée aux employeurs que lorsque les postes ne peuvent être pourvus par des Canadiens qualifiés, conformément au mandat du programme.

Le Conseil salue les investissements importants dans des projets et des programmes visant à appuyer la participation au marché du travail et à atténuer les répercussions des changements climatiques. Notamment, les investissements ou l'engagement d'investir suivants :

- 55 millions de dollars sur 2 ans dans le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, afin d'aider les collectivités à élaborer des plans de main-d'œuvre locaux qui ciblent les secteurs à forte croissance et qui mettent en contact les employeurs et les fournisseurs de formation pour perfectionner et renouveler les compétences des chercheurs d'emploi et des travailleurs et ainsi pourvoir les nouveaux emplois;
- 75 millions de dollars annoncés en 2025 par l'entremise du Fonds de formation pour les emplois durables, qui s'harmonise avec le Plan pour des emplois durables, afin de doter les travailleurs des compétences nécessaires pour s'adapter et prospérer dans une économie à faibles émissions de carbone en acquérant l'expertise nécessaire pour travailler dans les domaines de l'entretien des véhicules électriques, des bâtiments et des rénovations écologiques, de l'énergie à faibles émissions de carbone et de la gestion du carbone;



- 960 millions de dollars sur 3 ans versés au Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle afin d'aider les principaux secteurs économiques, y compris les secteurs qui contribuent à l'économie à faibles émissions de carbone, à mettre en œuvre des solutions pour répondre aux besoins actuels et émergents en main-d'œuvre;
- 25 millions de dollars annuellement au Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical pour le soutien de la formation des apprentis en milieu syndical, de l'innovation et du renforcement des partenariats dans les métiers désignés Sceau rouge;
- 250 millions de dollars sur 3 ans pour l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie afin de mettre à l'échelle des approches éprouvées dirigées par l'industrie et exécutées par des tiers visant le perfectionnement des compétences et le redéploiement des travailleurs dans les secteurs à forte croissance, y compris les technologies propres;
- les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui permettent aux parents, en particulier aux femmes, d'intégrer le marché du travail.

Le Conseil salue tout particulièrement les efforts du gouvernement pour protéger les travailleurs et soutenir la participation au marché du travail des personnes les plus marginalisées. Notamment, le gouvernement a :

- modifié le *Code canadien du travail* en 2024 afin de protéger davantage les emplois des travailleurs à la demande sous réglementation fédérale en renforçant les interdictions contre la classification erronée des employés (sauf preuve contraire, tous les travailleurs sont maintenant considérés comme des employés; on veille ainsi à ce que les employés ne soient pas classés à tort comme des entrepreneurs indépendants et privés des protections, droits et avantages auxquels ils ont droit);
- investi dans le Fonds pour les compétences et les partenariats, un fonds axé sur des projets qui appuie les partenariats entre des organismes autochtones et des employeurs de l'industrie afin d'offrir aux Autochtones une formation axée sur les compétences;
- investi 272 millions de dollars sur 5 ans pour le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, qui aide les personnes en situation de handicap à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à le conserver.

Le Conseil note également les investissements du gouvernement pour soutenir la préparation des jeunes à l'emploi :

- EDSC a investi dans la participation des jeunes au marché du travail dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) et du Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Des fonds sont ainsi versés à des organismes qui aident les jeunes de 15 à 30 ans à acquérir des compétences et de l'expérience de travail et à obtenir un mentorat et d'autres formes de soutien pour faciliter leur transition vers l'emploi.
- EDSC offre également le Bon d'études canadien, grâce auquel une aide financière est versée aux fins d'études postsecondaires aux familles à faible revenu, y compris aux jeunes pris en charge.

Enfin, le Conseil reconnaît les nombreuses facettes des prestations d'assurance-emploi en tant que mesures de soutien au revenu pour les personnes qui vivent divers événements ou transitions de la vie. Il s'agit notamment :

- des prestations régulières pour les personnes qui perdent leur emploi sans en être responsables, y compris celles qui ne peuvent pas travailler en raison de conditions météorologiques dangereuses ou d'une catastrophe naturelle;
- des prestations de maternité et des prestations parentales;
- des prestations pour proches aidants qui prodiguent des soins et offrent un soutien;
- des prestations de maladie pour les personnes incapables de travailler en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une mise en quarantaine;
- des prestations pour les travailleurs autonomes et des prestations de pêcheur.

Les gens ont toutefois besoin de plus de soutien. On a parlé au Conseil de la sensibilisation aux programmes et aux projets qui visent à favoriser une participation au marché du travail et du nombre limité de places offertes par ces programmes et projets. Le Conseil a relevé la nécessité d'instaurer des mesures de soutien plus holistiques pour faciliter la transition vers le marché du travail, en particulier pour les gens les plus marginalisés. Ainsi, une évaluation du Bon d'études canadien révèle qu'il faut en faire davantage pour relier les populations difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022). Par ailleurs, une évaluation de la SECJ démontre la nécessité d'adapter les programmes aux besoins particuliers des jeunes qui sont confrontés à des obstacles et qui pourraient avoir besoin de mesures de soutien plus complètes (Emploi et Développement social Canada, 2020).

Recommandation

Une participation active au marché du travail profite autant aux particuliers, qu'aux collectivités et à l'économie. De nombreuses personnes à qui nous avons parlé ont décrit les défis et les obstacles à l'intégration au marché du travail, au maintien de l'emploi ou à l'obtention d'un emploi qui peut leur procurer un salaire de subsistance.

L'emploi favorise la mobilité économique et peut briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Par exemple, lorsque les parents travaillent et qu'ils sont financièrement stables, leurs enfants sont plus susceptibles de réussir à l'école, de poursuivre des études supérieures ou d'occuper des métiers spécialisés. L'emploi favorise l'inclusion sociale en offrant aux gens la dignité, un but et des liens sociaux. De plus, l'emploi renforce les économies locales, car un plus grand nombre de personnes qui travaillent signifie qu'un plus grand nombre de personnes dépensent dans leurs collectivités. À cette fin, nous recommandons ce qui suit :

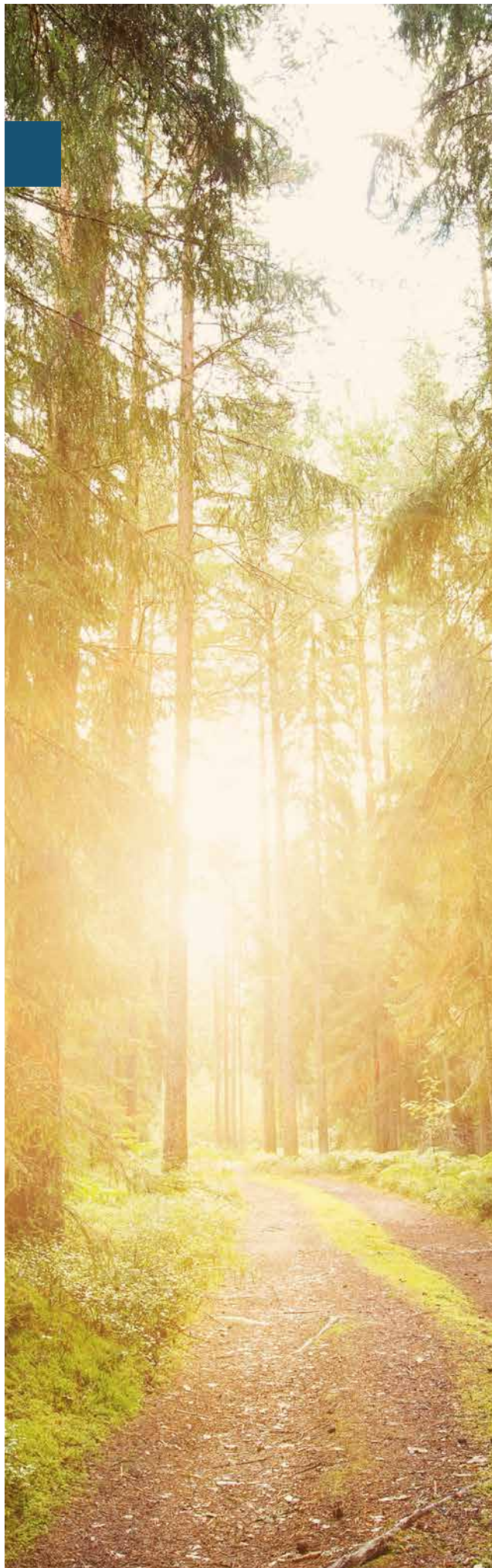




Recommandation 7 : Soutenir la participation au marché du travail

Pour que l'emploi devienne une voie de sortie de la pauvreté, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures visant à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes – en particulier celles qui sont les plus marginalisées – d'accéder à un emploi décent et de le conserver. Ces obstacles surviennent souvent lors de moments de transition importants liés à l'emploi. Pour y arriver, il faudra coordonner les efforts de tous les ordres de gouvernement, en partenariat avec le secteur à but non lucratif. À cette fin, le gouvernement du Canada devrait :

- investir dans des mesures de soutien globales pour les personnes qui font la transition entre les prestations (par exemple, l'aide sociale) et l'emploi;
- inciter les employeurs à accorder la priorité au recrutement et au maintien en poste de personnes appartenant à des groupes les plus marginalisés. À cette fin, il faudrait notamment :
 - accroître les possibilités pour les jeunes d'intégrer le marché du travail.
- continuer d'accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (par exemple, l'assurance-emploi et les congés de maladie payés) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel;
- investir dans des programmes de formation linguistique, de littératie, de numératie et d'autres programmes de formation aux aptitudes essentielles à la vie quotidienne afin d'accroître la préparation au travail et la mobilité au sein de la population active;
- améliorer et redynamiser les programmes de formation aux métiers spécialisés;
- établir des voies claires et accessibles pour permettre aux migrants qualifiés d'intégrer le marché du travail dans leur domaine. À cette fin, il faudrait notamment :
 - collaborer avec les associations professionnelles pour accélérer la reconnaissance des titres de compétences étrangers.



Conclusion



Notre filet de sécurité sociale n'a pas été conçu pour faire face aux défis et aux pressions socioéconomiques actuels.

Nous vivons une période sans précédent. Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'une pandémie mondiale, de tensions raciales continues, de mouvements de justice sociale en évolution, d'une inflation presque record, d'une crise du logement, d'une crise des opioïdes, de changements climatiques, de conflits mondiaux, de divisions sociales, de tensions géopolitiques, de menaces à notre souveraineté et d'une incertitude entourant les tarifs douaniers et leur impact économique potentiel sur notre pays.

Si notre plus récent rapport faisait état d'un sentiment d'urgence et de désespoir, cette année, les conversations du Conseil avec les gens étaient empreintes de frustration. Les gens ont exprimé le souhait que le gouvernement continue de les écouter tout en prenant des responsabilités et des mesures pour résoudre la crise de la pauvreté. La hausse des taux de pauvreté et les défis dont les gens nous ont fait part partout au pays nous montrent clairement que les mesures de soutien et les prestations existantes ne suivent pas le rythme des besoins qui changent et qui grandissent sans cesse.

Nos systèmes semblent désuets, cloisonnés, rigides et inflexibles sous cette pression constante. Nous devons reconstruire des systèmes souples et plus adaptables qui peuvent évoluer pour faire face à l'avenir. Nous devons trouver de meilleures façons d'investir dans les personnes, des façons qui offrent un soutien en toute dignité. Nous devons placer les gens, l'équité et la réconciliation au centre de tous nos investissements afin de créer une nation empreinte de bienveillance où chacun peut vivre sa vie dans la dignité et avec détermination.



Dans le cadre de nos séances de mobilisation, nous avons cherché à comprendre :

- quelles sont les mesures de soutien dont les personnes bénéficient actuellement et si elles répondent adéquatement à leurs besoins;
- quelles autres personnes pourraient bénéficier des mesures de soutien en place et pourquoi elles n'y accèdent pas;
- ce qu'il faut faire d'autre pour mieux répondre aux besoins des gens.

À la lumière de ces conversations et de notre analyse des publications récentes et des données disponibles, nous avons formulé 7 recommandations à l'intention du gouvernement du Canada qui, à notre avis, contribueront à réduire la pauvreté, à promouvoir la dignité et à bâtir l'équité :

1. s'attaquer au défi de l'abordabilité en augmentant les revenus, au moyen de salaires ou de prestations, et en réduisant les coûts;
2. mettre en œuvre des mesures ciblées pour accroître la sensibilisation aux prestations fédérales et en simplifier l'accès afin que toutes les personnes admissibles reçoivent les prestations et les soutiens auxquelles elles ont droit;
3. offrir des mesures de soutien aux locataires à faible revenu qui occupent un logement marchand;
4. accroître la disponibilité, l'abordabilité et le caractère convenable des logements grâce à des investissements dans des logements hors marché;
5. appuyer davantage les groupes et les organismes communautaires qui jouent un rôle vital et essentiel pour faciliter l'accès à des prestations et la prestation de services aux personnes les plus marginalisées, et investir davantage dans ces groupes et organismes;
6. améliorer davantage la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté qui éprouvent également des problèmes de santé mentale ou des problèmes de consommation de substances ou de toxicomanie;
7. offrir des mesures de soutien à l'emploi pour promouvoir la participation active au marché du travail des personnes les plus marginalisées.

Nous croyons que la réduction de la pauvreté exige une approche impliquant l'ensemble de la société. La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et collabore avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur à but non lucratif, les bailleurs de fonds, le secteur privé et les particuliers. La pauvreté est complexe et les besoins et les défis des gens le sont également. La pauvreté englobe tout et nécessite une réponse concertée et coordonnée. Prises ensemble, les recommandations formulées dans le présent rapport peuvent avoir une incidence réelle et concrète sur les gens. Nous croyons que ces mesures peuvent également aider le gouvernement à atteindre l'objectif du Canada en matière de réduction de la pauvreté qui vise à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030.

Comme l'a déclaré en toute simplicité mais avec force une personne que nous avons rencontrée cette année : « Faites mieux, gouvernement ». À cela, le Conseil ajoute : « Canada, nous pouvons faire mieux. Pour ce faire, nous devons nous soutenir les uns les autres. Nous faisons face à cette situation ensemble. »

Références



Agence de la santé publique du Canada (2008). *Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2008 : S'attaquer aux inégalités en santé*. Extrait de : <https://www.phac-aspc.gc.ca/cphorsphc-respcacsp/2008/fr-rc/pdf/CPHO-Report-f.pdf>.

Andrey, S., Dorkenoo, S., Malli, N., et Masoodi, M. (janvier 2021). *Mapping Toronto's Digital Divide*. Extrait de : <https://dais.ca/reports/mapping-torontos-digital-divide/>.

Banque du Canada (avril 2025). *Effet sur l'inflation du retrait de la taxe sur le carbone pour les consommateurs*. Extrait des Rapports sur la politique monétaire : https://www.banqueducanada.ca/publication/rpm/rpm-2025-04-16/point-de-mire-1/?theme_mode=light&_gl=1*nhmak2*_ga*MTIzMTE2ODU4OC4xNzUwOTYyNjY1*_ga_D0WRRH3RZH*cze3NTEwMzg4MjlkczlkZzEkdDE3NTEwMzIxMDckajl4JGwwJGgw.

Banques alimentaires Canada (2024). *Bilan-Faim 2024*. Extrait de : <https://foodbankscanada.ca/fr/la-faim-au-canada/bilan-faim/>.

Bureau du premier ministre du Canada (21 mai 2025). *Lettre de mandat*. Extrait de : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>.

Bureau du vérificateur général du Canada (31 mai 2022). *Rapport 1 – L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*. Extrait des Rapports de 2022 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202205_01_f_44033.html.

Capaldi, C., Wassef, K., Varin, M., Vallières, E., et Roberts, K. (16 avril 2025). *Sentiment de contrôle et résultats positifs en matière de santé mentale chez les adultes au Canada pendant la pandémie de COVID-19*. Extrait des Rapports sur la santé : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2025004/article/00002-fra.htm?utm_source=mstatcan&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-mstatcan.

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2018). *Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada 2007-2014*. Extrait de : <https://cemusc.ca/assets/documents/reports/francais/CSUCH-Canadian-Substance-Use-Costs-Harms-Report-2007-2014-fr.pdf>.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2025). *Fonds pour la large bande : Comblent le fossé numérique au Canada*. Extrait de : <https://crtc.gc.ca/fra/internet/internet.htm>.





Cotton, J.-C., Nadeau, S., Daigneault, M.-M., et Pullen Sansfaçon, A. (2025). *Identité, transition et santé psychosociale : portrait des jeunes trans et non-binaires de 14 à 17 ans résidant au Québec*. Extrait de : https://chairejeunesse.ca/wp-content/uploads/2025/05/Rapport_TNB_14-17_vfinale.pdf.

Devin, N., Gustajtis, B., Kow, B., Raymond-Brousseau, L., et Steinmetz-Wood, M. (1^{er} mai 2025). *Méthodologie proposée pour la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2023*. Extrait de Statistique Canada, série de documents de recherche – Revenu : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2025003-fra.htm>.

Doucet, M. (2020). *Relationships Matter: Examining the pathways to long-term supportive relationships for youth 'aging out' of care*. Extrait de Service social, Université McGill : <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/kh04dv04h>.

Egale Canada (février 2024a). *Points essentiels et recommandations de l'étude Travailler pour le changement*. Extrait de : https://indd.adobe.com/view/publication/cc2541f6-6c38-431d-bffa-f5f1c100a5ce/jko3/publication-web-resources/pdf/FR-Working_For_Change_Executive_Summary.pdf.

Egale Canada (novembre 2024b). *Housing Challenges, Barriers, and Realities Among 2SLGBTQI People in Canada: A Literature Review*. Extrait de : https://egale.ca/wp-content/uploads/2024/11/Housing-Among-2SLGBTQI-People-in-Canada_Literature-Review_V-01.pdf.

Emploi et Développement social Canada (21 août 2018). *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>.

Emploi et Développement social Canada (février 2020). *Évaluation horizontale de la Stratégie emploi jeunesse - Volet Connexion compétences*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/horizontale-connexion-competences.html>.

Emploi et Développement social Canada (4 février 2025a). *Ententes relatives au marché du travail*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accords-formation.html>.

Emploi et Développement social Canada (7 mars 2025b). *Document d'information : Rapport Le point sur nos services de 2025*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/03/document-dinformation-rapport-le-point-sur-nos-services-de-2025.html>.

Emploi et Développement social Canada (29 mai 2025c). *Travailleurs étrangers temporaires*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etrangers-temporaires.html>.

Femmes et Égalité des genres Canada (2024). *Faits, statistiques et impact : Communautés 2ELGBTQI+*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/action-federale-communautes-2elgbtqi/faits-statistiques.html>.

Gouvernement du Canada (2025). *Banque de données sur les salaires minimums*. Extrait de : <https://minwage-salairemin.service.canada.ca/fr/general.html>.

Gwun-Shun Lennon, E. (3 avril 2025). *End of substance use and addiction program funding 'very, very short-sighted'*. Extrait de : <https://canadahealthwatch.ca/2025/04/03/end-of-substance-use-and-addiction-program-funding-very-very-short-sighted>.

Infrastructure Canada (26 janvier 2024a). *Tout le monde compte 2020-2022 – Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*. Extrait de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-results-resultats-fra.html>.

Infrastructure Canada (11 novembre 2024b). *Aperçu des données sur l'itinérance : Le point sur l'Étude nationale sur les refuges 2023*. Extrait de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/data-shelter-2023-donnees-refuge-fra.html>.

Laidley, J., et Tabbara, M. (juillet 2024). *Welfare in Canada, 2021*. Extrait de The Maytree Foundation : https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2023.pdf.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (2 décembre 2024a). *Instantané de données sur l'itinérance : Itinérance chez les jeunes au Canada*. Extrait de : https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/youth-homelessness-2024-itinerance-jeunes-fra.html#toc_6.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (17 décembre 2024b). *Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement*. Extrait de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/housing-logement/housing-plan-logement-fra.html>.

Lowe, L., Fearon, D., Adenwala, A., et Harris, D. *L'état de la santé mentale au Canada 2024 : Portrait de la situation en matière de santé mentale, de dépendances et de santé liée à l'utilisation de substances*. Extrait de l'Association canadienne pour la santé mentale : <https://cmha.ca/wp-content/uploads/2024/11/ACSM-Etat-de-la-sante-mentale-2024-rapport.pdf>.





Mahboubi, M., Zhang, T. (11 mars 2025). *2024 Labour Market Review: Challenges, Trends, and Policy Solutions for Canada*. Extrait de l'Institut C.D. Howe : https://cdhowe.org/publication/2024-labour-market-review-challenges-trends-and-policy-solutions-for-canada/#elementor-toc__heading-anchor-8.

McDiarmid, C. (8 août 2021). *Accessibilité dans les organisations du secteur public fédéral au Canada, 2021*. Extrait de Statistique Canada : Rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2021001-fra.htm>.

Norris, D. (30 novembre 2022). *Census 2021: Rising Education Levels and Labour Force Activity Changes*. Extrait de : <https://environicsanalytics.com/resources/blogs/ea-blog/2022/11/30/census-2021-rising-education-levels-and-labour-force-activity-changes>.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Emploi des jeunes et politiques sociales*. Extrait de : <https://www.oecd.org/fr/themes/emploi-des-jeunes-et-politiques-sociales.html>.

Organisation de coopération et de développement économiques. *OECD Affordable Housing Database: PH4.2 Social rental dwellings stock*. Extrait de : <https://www.oecd.org/en/data/datasets/oecd-affordable-housing-database.html>.

Organisation de coopération et de développement économiques (7 juillet 2015). *Integrating Social Services for Vulnerable Groups: Bridging Sectors for Better Service Delivery*. Extrait de : https://www.oecd.org/en/publications/integrating-the-delivery-of-social-services-for-vulnerable-groups_9789264233775-en.html.

Paglinawan, D. (juillet 2024). *Ghost jobs and being 'ghosted' rank as major complaints among people looking for work*. Extrait du Financial Post : <https://financialpost.com/fp-work/job-seekers-ghosted-during-interviews>.

Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance (2025a). *CICP-PCPOB Weekly Report-Rapport hebdomadaire (N° 3.04.12)*. Extrait de Philanthropy and Nonprofit Leadership, Université Carleton : <https://carletonu.yul1.qualtrics.com/reports/RC/public/Y2FybGV0b251LTlTY3OTdjNDcxM2Q0MjNhMDAwOGRmNjA5Ni1VUI85enhKcHR6aDB1N3ZjYTE=>.

Projet Canada perspectives des organismes de bienfaisance (10 avril 2025b). *At a Tipping Point: The Trilemma Facing Canada's Charitable Sector*. Extrait de l'Université Carleton : <https://carleton.ca/cicp-pcpob/wp-content/uploads/sites/26/2025/04/Briefing-Document-1-EN-1.pdf>.

Ridley, M., Rao, G., Schillback, F. et Patel, V. (11 décembre 2020). *Poverty, depression, and anxiety: Causal evidence and mechanisms*. Extrait de : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aay0214>.

Rush, B., Urbanoski, K., Bassani, D., Castel, S., Wild, C., Strike, C. Kimberley, D., et Somers, J. (12 décembre 2008). *Prevalence of Co-occurring Substance Use and Other Mental Disorders in the Canadian Population*. Extrait de : <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/070674370805301206>.

Santé Canada (août 2023). *Évaluation horizontale de la stratégie canadienne sur les drogues et autres substances : Rapport d'évaluation*. Extrait des Rapports d'évaluation de Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/rapports-gestion/evaluation/strategie-canadienne-drogues-autres-substances.html>.

Santé Canada (22 mai 2025). *Sites de consommation supervisée : Tableau de bord*. Extrait de : <https://sante-infobase.canada.ca/services-consommation-supervisee/>.

Schimmele, C., Hou, F., et Stick, M. (23 août 2023). *La pauvreté chez les groupes racisés, d'une génération à l'autre*. Extrait des Rapports économiques et sociaux : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023008/article/00002-fra.htm>.

Service canadien du renseignement de sécurité (2024). *Axé sur la mission : Faire face au contexte de la menace*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/publications/rapport-public-du-scrs-2023/axe-sur-la-mission.html#toc24>.

Singh, V., et Chobotaru, J. (2 septembre 2022). *Digital Divide: Barriers to Accessing Online Government Services in Canada*. Extrait de : <https://www.mdpi.com/2076-3387/12/3/112#B33-admsci-12-00112>.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (3 mai 2024). *Enquête sur les logements sociaux et abordables – Immeubles locatifs (4^e cycle)*. Extrait de l'Observateur du logement : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-logement/2024/resultats-4cycle-enquete-logements-sociaux-abordables>.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2025). *Stratégie nationale sur le logement – Glossaire des termes courants*. Extrait de : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/strategie-nationale-sur-le-logement-glossaire-des-termes-courants>.

Statistique Canada (23 avril 2021). *Étude : Le bénévolat, ça compte : aide encadrée et aide informelle apportées par les Canadiens et les Canadiennes en 2018*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210423/dq210423a-fra.htm>.

Statistique Canada (9 novembre 2022). *Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021*. Extrait de : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021009/98-200-x2021009-fra.cfm>.





Statistique Canada (16 janvier 2024a). *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2023*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/dq240116b-fra.htm>.

Statistique Canada (25 janvier 2024b). *Profil socioéconomique de la population 2ELGBTQ+ âgée de 15 ans et plus, 2019 à 2021*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240125/dq240125b-fra.htm>.

Statistique Canada (20 mars 2024c). *Renseignements sur les organismes sans but lucratif à l'échelle nationale, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, 2023*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240320/dq240320a-fra.htm>.

Statistique Canada (25 juillet 2024d). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2023*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240725/dq240725b-fra.htm>.

Statistique Canada (27 novembre 2024e). *Dépenses des administrations publiques selon la fonction, 2023*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241127/dq241127a-fra.htm>.

Statistique Canada (17 janvier 2025a). *Répercussions de la hausse des prix sur le bien-être des Autochtones, 2024*. Extrait du Quotidien : https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250117/dq250117b-fra.htm?utm_source=mstatcan&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-mstatcan.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025b). *Enquête canadienne sur le revenu, 2023*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/dq250501b-fra.htm>.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025c). *Carrefour des dimensions de la pauvreté*. Extrait de : <https://www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025d). *Tableau 13-10-0835-01, Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1310083501&request_locale=fr.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025e). *Tableau 11-10-0136-01, Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013601&request_locale=fr.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025f). *Tableau 11-10-0093-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110009301&request_locale=fr.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025g). *Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110009001&request_locale=fr.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025h). *Tableau 11-10-00135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501&request_locale=fr.

Statistique Canada (1^{er} mai 2025i). *Tableau 11-10-0066-01, Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base*. Extrait de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601&request_locale=fr.

Statistique Canada (21 mai 2025j). *Enquête sur les dépenses des ménages, 2023*. Extrait du Quotidien : https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250521/dq250521a-fra.htm?utm_source=mstatcan&utm_medium=eml&utm_campaign=statcan-statcan-mstatcan.

Statistique Canada (6 juin 2025k). *Enquête sur la population active, mai 2025*. Extrait du Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250606/dq250606a-fra.htm>

Vitalyst Health Foundation (2021). *Understanding the Housing Spectrum and its Impacts on Health*. Extrait de : <https://vitalysthealth.org/wp-content/uploads/Housing-Spectrum-FINAL.pdf>.

Waite, S., Pajovic, V. et Denier, N. (juin 2020). *Lesbian, gay and bisexual earnings in the Canadian labor market: New evidence from the Canadian Community Health Survey*. Extrait de : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0276562420300147>.

Wang, Weimin (23 avril 2025). *Croissance du coût unitaire de main-d'œuvre, inflation et croissance de la productivité au Canada et aux États-Unis*. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025004/article/00004-fra.htm>.

White, A., et Gill, Y. (avril 2025). *Seniors' poverty in Canada: Why it exists and why it doesn't have to*. Extrait de The Maytree Foundation : <https://maytree.com/wp-content/uploads/Seniors-Poverty-in-Canada.pdf>.

Zhu, Y., et Ali, H. (22 octobre 2024). *What's behind Canada's housing crisis? Experts break down the different factors at play*. Extrait de Building : <https://building.ca/feature/whats-behind-canadas-housing-crisis-experts-break-down-the-different-factors-at-play/>.



Annexe A :

Organismes qui ont participé aux dialogues continus

Une liste des organismes ayant participé aux dialogues continus virtuels et en personne organisés par le Conseil consultatif national sur la pauvreté en 2025 se trouve ci-dessous. Les dialogues en personne ont eu lieu au Manitoba, au Nouveau Brunswick, en Ontario et au Québec (Remarque : les sessions prévues au Québec ont été organisées en ligne en raison d'une tempête de neige). Le Conseil a aussi rassemblé, dans le cadre de dialogues virtuels, des personnes de partout au pays qui ont vécu une expérience de la pauvreté ou qui représentent des organismes qui travaillent à réduire la pauvreté. Bien que des centaines d'individus aient partagé leurs expériences de pauvreté avec les membres du Conseil tout au long de l'année, afin de respecter leur vie privée, leurs noms ne figurent pas dans la liste ci-dessous.

Nous encourageons les organismes à communiquer avec nous s'ils constatent que la liste comporte des erreurs ou des omissions.

Adresse de courriel : edsc.ccnp-nacp.esdc@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Liste des organismes :

- | | |
|--|--|
| 1. 12 Neighbours | 10. All In Research & Innovation |
| 2. Ability Employment Corporation | 11. Alliance Jeunesse - Chutes-de-la-Chaudière |
| 3. Aboriginal Health & Wellness Centre of Winnipeg Inc | 12. Alliance to End Homelessness in the Capital Region (AEHCR) (Formerly Greater Victoria Coalition to End Homelessness (GVCEH)) |
| 4. Aboriginal Housing Management Association | 13. Association d'action bénévole du comté de Restigouche - Banque alimentaire de Dalhousie |
| 5. Aboriginal Labour Force Development Circle | 14. Association des agences d'établissement et d'intégration des immigrants de la Saskatchewan (SAISIA) |
| 6. ACCES Employment - ACCÈS Scarborough | |
| 7. Access Alliance - AccessPoint on Danforth | |
| 8. ACSA Community Services | |
| 9. Alberta Health Services | |

15. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) – Lévis-Rive-Sud
16. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) – Québec
17. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
18. Athabasca County – Family and Community Support Services
19. Australian Government – Economic Inclusion Advisory Committee
20. Banques alimentaires Canada
21. Basic Income NOW – Atlantic Canada
22. BC Poverty Reduction Coalition
23. Bent Arrow Traditional Healing Society
24. Blue Door – On The Way Home Podcast
25. Boys & Girls Club (BGC) of West Scarborough
26. Brown Bagging for Calgary's Kids
27. Bureau du Commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique
28. Calgary Housing Company
29. Calgary Immigrant Women's Association (CIWA)
30. Campagne 2000
31. Canada In Progress
32. Canadian Poverty Institute – Ambrose University
33. CareImpact
34. Carrefour d'action interculturelle
35. Carrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de Blainville
36. Centraide – Québec et Chaudière-Appalaches
37. Centraide de la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick
38. Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
39. Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) – Manitoba
40. Centre culturel Guayasamín de Québec
41. Centre de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire
42. Centre de santé mentale communautaire
43. Centre for Health Science and Law (CHSL)
44. Centre InspireAction
45. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches
46. Centres communautaires d'alimentation du Canada
47. Christian Cultural Association of South Asians (CCASA)
48. Citizens for Public Justice
49. City of Kamloops
50. City of North Vancouver – Planning and Development
51. City of Toronto – North and South Scarborough Clusters
52. City of Toronto – Poverty Reduction Strategy Office
53. City of Toronto – Social Development, Finance and Administration (SDFA)
54. City of Windsor – Social Policy and Planning, Human Health Services Department
55. Club des petits déjeuners
56. Coalition anti-pauvreté du Yukon
57. Coalition canadienne pour les droits des enfants
58. Cohabitation Saguenay
59. Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural – Université du Québec à Rimouski (Campus de Lévis)
60. Comité directeur des Sans-abris du Grand Moncton
61. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

62. Commission de services régionaux de Restigouche
63. Commission des services régionaux de la capitale
64. Community Counselling and Resource Centre (CCRC)
65. Community Sector Council Newfoundland and Labrador
66. Community Society to End Poverty in Nova Scotia
67. Comptoir alimentaire Drummond
68. Comptoir alimentaire Le Grenier
69. Congress of Aboriginal Peoples (CAP)
70. Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada
71. Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
72. Corporation de développement communautaire de Lévis
73. Cumberland Homelessness & Housing Support Association (CHHSA)
74. Dans la rue
75. Dixie Bloor Neighbourhood Centre
76. Dorset Park – Newcomer Center
77. East Scarborough Storefront
78. Edmonton Social Planning Council
79. End Homelessness Winnipeg
80. Espace finances
81. Espace Méliot
82. Family Service Toronto
83. Fédération québécoise de l'autisme
84. Feed Scarborough – Scarborough Food Security Initiative
85. First Call Child and Youth Advocacy Society
86. First Work
87. Fondation de la table populaire
88. Food Depot Alimentaire
89. Fraser Health
90. Gabriel Dumont Non-Profit Homes
91. Generation Squeeze
92. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones
93. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – Ministère de la Santé et des Services sociaux
94. Gouvernement du Manitoba – Familles Manitoba
95. Gouvernement du Manitoba – Le protecteur des enfants et des jeunes au Manitoba (Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs)
96. Gouvernement du Manitoba – Logement Manitoba
97. Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Cabinet de la Première ministre
98. Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Société d'inclusion économique et sociale
99. Gouvernement du Québec – Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
100. Greener Village – Fredericton Food Bank
101. Groupe communautaire L'itinéraire
102. Hamilton Regional Indian Centre (HRIC)
103. Harvest Manitoba
104. Immigration francophone Nouvelle-Écosse
105. Inclusion Winnipeg
106. Income Security Policy and Research Exchange
107. Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
108. Institut Société Nouvelle (Anciennement IRIS)
109. Institut Tamarack
110. Interior Health
111. J-Aur Services

112. Kineepik Metis Local #9
113. La Boussole - Centre Communautaire Francophone
114. La popote roulante Ottawa
115. La popote roulante Sudbury
116. Lac La Biche County - Family and Community Support Services
117. Lakehead Social Planning Council - Thunder Bay Poverty Reduction Strategy Committee
118. Langley Community Services Society
119. Langley School District - School District No. 35
120. Langley Senior Resources Society
121. Le conseil économique des femmes
122. Le handicap sans pauvreté
123. Le Tremplin - Centre pour personnes immigrantes
124. Les Femmes Michif Otipemisiwak
125. Lieu d'Actions et de Services Travaillant dans l'Unité avec les Sans-Emploi du Saguenay (LASTUSE)
126. Littératie Ensemble
127. Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl)
128. Ma Mawi Wi Chi Itata Centre
129. MacArthur Foundation - 100&Change Competition
130. Maison Marie-Frédéric
131. Malvern Family Resource Centre
132. MAZON Canada
133. Métis Nation Saskatchewan
134. Moisson Rive-Sud
135. Mount Saint Vincent University - Department of Child and Youth Study
136. Muslim Welfare Canada
137. Mutual Aid Society Winnipeg
138. Native Child and Family Services of Toronto
139. Native Council of Prince Edward Island
140. New Directions Vocational Testing and Counselling Services Ltd.
141. North End Community Renewal Corp. - Food Security Network
142. Nova Scotia Health - Public Health
143. Nova Scotia Legal Aid
144. Observatoire québécois des inégalités
145. Open Policy Ontario
146. Passeport pour ma réussite
147. Pech
148. Pond Deshpande Centre @UNB
149. Poverty Talks!
150. PROOF
151. Prospérité Canada
152. Punjabi Community Health Services
153. Qajuqturvik Community Food Centre
154. RAP Jeunesse
155. Rassembler (Huddle)
156. Regina Immigrant Women's Centre
157. Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville
158. Réseau de santé Horizon
159. Réseau de santé Vitalité - Santé publique
160. Ressource Espace Familles (REF) de Sainte-Foy
161. Revenu de base Québec
162. River Stone Recovery Centre
163. SACHAYS - South Asian Cultural and Health Association for Youth and Seniors
164. Sault College Employment Solutions
165. Scarborough Centre for Healthy Communities
166. Scarborough Civic Action Network
167. Scarborough Ontario Health Team
168. Scarborough Women's Centre
169. SEED Winnipeg Inc.
170. Self Advocacy Federation

171. Service budgétaire de La Baie et du Bas-Saguenay
172. Service ontarien de la surdicécité
173. Services à la Famille Restigouche
174. Sherry Baker & Associates
175. Siloam Mission
176. Skills/Compétences Canada
177. Social Assistance Coalition of Scarborough (SACS)
178. Social Planning and Research Council of Hamilton
179. Social Planning Council of Williams Lake and Area
180. Société de revitalisation communautaire de Portage la Prairie
181. Société québécoise de la déficience intellectuelle
182. SOS Dépannage / Moisson Granby
183. South Vancouver Neighbourhood House
184. Southwest New Brunswick Service Commission (formerly Vibrant Communities Charlotte County)
185. St. Andrew's Ottawa Presbyterian Church
186. Step Stones for Youth
187. Sunshine House
188. Sûreté du Québec de la MRC de Drummond
189. Surrey Poverty Reduction Coalition
190. TAIBU Community Health Centre
191. The 519
192. The Maytree Foundation
193. The Root Cellar Food & Wellness Hub
194. Thrive – Educational Initiatives
195. Toronto Council Fire Native Cultural Centre
196. Toronto East Quadrant Local Immigration Partnership
197. Toronto Public Health
198. Town of Okotoks
199. United Way – Greater Toronto
200. United Way – Winnipeg
201. United Way – Halton & Hamilton
202. United Way of Newfoundland and Labrador
203. United Way of the Alberta Capital Region
204. University of New Brunswick – Faculty of Kinesiology
205. University of Toronto Scarborough
206. Vancouver Aboriginal Transformative Justice Services Society
207. Vancouver Food Justice Coalition
208. Vancouver Food Runners
209. Vibrant Communities Calgary
210. Ville de Calgary
211. Ville de Fredericton – Bureau de la Mairesse
212. Ville de Halifax – Bureau de la diversité et de l'inclusion
213. Ville de Lévis – Développement social et communautaire
214. Ville de Moncton
215. Wavefront Centre for Communication Accessibility
216. Wellesley Institute
217. West Scarborough Neighbourhood Community Centre
218. Wisdom2Action
219. Women In Need Society
220. Workers' Resource Centre
221. Yonge Street Mission
222. York University – School of Gender, Sexuality & Women's Studies
223. Yukon Food Security Network
224. YWCA Québec
225. Zoongizi Ode

Annexe B : Glossaire

Les définitions fournies dans ce glossaire sont destinées à servir de référence générale. Elles ne reflètent pas entièrement la diversité des points de vue ou des interprétations des individus et de la littérature. Le Conseil consultatif national sur la pauvreté propose ces définitions afin de fournir un cadre au vocabulaire utilisé dans ce rapport.

La rafle des années 60 : (également « '60s Scoop ») Terme désignant le grand nombre d'enfants autochtones qui ont été retirés de leur foyer et placés dans des familles non autochtones, principalement au cours des années 1960. Le « scoop » a pris naissance en 1951 à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les Indiens*, qui conféraient aux gouvernements provinciaux le pouvoir de prendre en charge le bien-être des enfants autochtones. Au lieu de fournir des ressources et du soutien aux communautés autochtones, les enfants ont été retirés de leur foyer et placés en institution. Les soins appropriés étaient définis selon les valeurs euro-canadiennes, qui a favorisé la colonisation et l'assimilation (voir Colonialisme). Plus de 20 000 enfants autochtones ont été retirés de leur foyer par le système de protection de l'enfance, en collaboration avec de nombreux autres systèmes. Cette expérience traumatisante a entraîné une surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance, une tendance qui se poursuit aujourd'hui et qui a laissé des séquelles durables chez les enfants, les familles et les communautés autochtones (adapté de : Ralliement national des Métis, 2025; The Indigenous Foundation, 2022; et Encyclopédie canadienne, 2024).

2ELGBTQIA+ : Acronyme correspondant aux personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexe et agenres et/ou asexuelles. Le signe « + » inclut les personnes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté sexuelle et de genre diversifiée, et qui utilisent des terminologies supplémentaires (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024; Egale, 2024).

- **Bispirituel(le) :** (également « deux-esprit », « 2-Spirit » ou « Two-Spirited ») Terme utilisé pour désigner de manière générale des concepts traditionnels à de nombreuses cultures autochtones. Il s'agit d'une identité culturelle spécifique utilisée par certaines personnes autochtones pour désigner une personne dont l'identité de genre, l'identité spirituelle et/ou l'orientation sexuelle comprend à la fois des aspects masculins et féminins (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Lesbienne :** Généralement une femme qui éprouve une attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres femmes (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Gay :** Une personne qui éprouve une attirance sexuelle et/ou romantique pour des personnes du même sexe ou du même genre. Traditionnellement, cette identité était réservée aux hommes, mais elle est maintenant adoptée par des personnes de toutes les identités de genre (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

- **Bisexuel(le) :** Une personne qui éprouve une attirance sexuelle et/ou romantique envers 2 genres ou plus (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Transgenre :** (également « trans ») Terme utilisé pour décrire les personnes dont l'identité de genre diffère de celle généralement associée au sexe qui leur a été attribué à la naissance (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Queer :** Terme historiquement péjoratif utilisé pour désigner les personnes 2ELGBTQIA+, ce terme a été réapproprié par de nombreuses personnes 2ELGBTQIA+ comme une façon positive de se décrire et comme un moyen d'inclure les nombreuses identités diverses qui ne sont pas couvertes par l'acronyme 2ELGBTQIA+ couramment utilisé (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Intersexe :** Terme générique désignant divers types de différenciation sexuelle biologique (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024; Egale, 2024).
- **Agendre :** Une personne qui ne s'identifie à aucun genre ou qui a une identité de genre neutre (adapté de : Egale, 2024).
- **Asexuel :** Une personne qui ne ressent aucune attirance sexuelle ni aucun intérêt pour l'expression sexuelle. L'orientation sexuelle et romantique d'une personne asexuelle peut varier et elle peut avoir des partenaires sexuels et/ou romantiques (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Cisgenre :** Une personne qui s'identifie au genre qui lui a été attribué à la naissance (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).
- **Non binaire :** Se dit d'une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à une conception binaire du genre, telle que « homme » ou « femme ». Il s'agit d'une identité de genre qui peut inclure les genres masculin et féminin, androgyne, fluide, multiple, sans genre ou un genre différent, en dehors du spectre « femme–homme » (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Adapté à la culture : Approche qui tient compte de la manière dont les contextes sociaux et historiques, ainsi que les déséquilibres structurels et interpersonnels en matière de pouvoir, marqués par la culture, la race et l'ethnicité, façonnent les interactions et les expériences (adapté de : Agence de la santé publique du Canada, 2023).

Autochtones : Les peuples originaires du Canada et leurs descendants. Le terme « Autochtone » est un terme général qui désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser le terme spécifique et approprié. Les personnes autochtones représentent de nombreuses communautés, langues, traditions, cultures et individus (adapté de : Assemblée des Premières Nation, 2021; Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2024).

Capacitisme : Discrimination en faveur des personnes non handicapées. Les conceptions de la « normalité » qui influencent la perception qu'a la société des capacités et des handicaps renforcent le capacitisme. Le capacitisme peut être intentionnel ou non. Il véhicule l'idée que les personnes handicapées sont moins aptes à contribuer et à participer à la société et qu'elles ont moins de valeur. Le capacitisme empêche l'inclusion et limite les possibilités offertes aux personnes handicapées (adapté de : Instituts de recherche en santé du Canada; Commission ontarienne des droits de la personne, 2016; Encyclopédie canadienne, 2023).

Colonialisme : La fondation du Canada en tant que pays repose sur un processus de colonisation qui a systématiquement ciblé les Peuples Autochtones afin de privilégier les colons venus s'installer au Canada. Les Peuples Autochtones du Canada ont subi des déplacements forcés, des génocides et une assimilation, qui leur ont notamment coûté leurs enfants, leur culture, leurs cérémonies, leurs langues et leurs terres. De nombreuses personnes au Canada ressentent les effets du colonialisme. Celui-ci a un impact négatif sur le développement de la confiance entre les communautés et le gouvernement, et est à la base de la création de la culture, de l'histoire, de la politique, des lois et des législatures du Canada. Les relations actuelles entre les Peuples Autochtones du Canada et le gouvernement sont fortement marquées par les effets du colonialisme et de la résistance autochtone (adapté de : Assemblée des Premières Nation, 2021; United Nations University, 2024; York University).

Communautés sexuelles et de genre divers : Terme générique et inclusif utilisé pour décrire un large éventail d'identités liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuelles qui diffèrent des normes sociales (adapté de : Centre pour la diversité sexuelle et de genre).

Crise du logement : Situation caractérisée par une pénurie importante de logements abordables et adéquats pour une grande partie de la population. Dans cette situation, le coût du logement dépasse souvent les moyens des particuliers ou des familles, ce qui entraîne une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance, une surpopulation dans les refuges ou certains types de logements, ou d'individus vivant dans des conditions insalubres (adapté de : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2022; Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, 2025; Isumonah, 2025).

Discrimination : Traitement injuste ou préjudiciable de différentes catégories de personnes, surtout en raison de leur race, leur ethnicité, de leur âge, de leur sexe, de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle (adapté de : Commission canadienne des droits de la personne, 2019; Instituts de recherche en santé du Canada).

Données désagrégées : Désigne des informations qui ont été résumées puis décomposées en éléments constitutifs ou en unités de données plus petites, généralement dans le but de mettre en évidence des tendances, des modèles et des informations pertinentes (adapté de : Statistique Canada, 2024).

Expérience vécue de la pauvreté : Personnes qui ont vécu ou vivent actuellement dans la pauvreté et qui sont en mesure de partager leurs connaissances, leurs réflexions et leurs opinions afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes (adapté de : Instituts de recherche en santé du Canada).

Famille monoparentale : Désigne un parent qui n'est pas marié et n'a pas de conjoint et qui élève un ou plusieurs enfants (adapté de : Kapsalis et Tourigny, 2002).

Filet de sécurité sociale : Un ensemble complet de programmes et de politiques visant à aider les personnes vivant au Canada. Il s'agit d'une combinaison de programmes fédéraux, provinciaux/territoriaux et municipaux (adapté de : Ministère des Finances Canada, 2024; Groupe de la Banque mondiale, 2018).

Hétérosexuel : Personne qui éprouve une attirance sexuelle et/ou romantique pour des personnes d'un sexe différent du sien (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Homophobie : Peur irrationnelle, haine, aversion ou préjugé à l'égard des personnes qui sont ou sont perçues comme étant sexuellement ou romantiquement attirées par des personnes du même sexe (par exemple, les gays, les lesbiennes, les bisexuels et autres personnes non hétérosexuelles). L'homophobie peut se manifester de nombreuses façons, notamment par des agressions verbales, émotionnelles et physiques (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Identité de genre : Expérience subjective qu'une personne a de son propre genre. Il s'agit d'un sentiment profond et intérieur d'être une femme, un homme, les deux ou ni l'un ni l'autre, ou n'importe où sur le spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut être identique ou différente du genre généralement associé à son sexe. Elle peut évoluer au cours de la vie (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Inclusion : La pratique consistant à prendre des mesures proactives pour créer un environnement où les personnes se sentent accueillies, respectées et valorisées, et pour favoriser un sentiment d'appartenance et d'engagement (adapté de : Instituts de recherche en santé du Canada).

Insécurité alimentaire : L'incapacité d'obtenir ou de consommer une alimentation adéquate, notamment en termes de qualité ou de quantité suffisante, selon des modes socialement acceptables, ou l'incertitude de pouvoir le faire (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018; Merriam-Webster Dictionary).

Intersectionnalité : Façon complexe et cumulative dont les effets de multiples formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent, surtout dans les expériences des personnes ou des groupes les plus marginalisés (adapté de : Crenshaw, 1989; Instituts de recherche en santé du Canada).

Les plus marginalisés : Désigne différents groupes de personnes défavorisés et négligés. Ces groupes sont confrontés à des obstacles structurels et systémiques, à la violence, à la discrimination, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme, au capacitisme et au colonialisme. Cela les rend plus vulnérables à la pauvreté. Le Conseil a identifié ces groupes à partir de données et de sessions de mobilisation menées au fil des ans.

Logement marchand : Logements disponibles sur le marché privé, qui se louent ou s'achètent, sans restriction de niveau de revenu. L'offre et la demande déterminent les prix des logements marchands. Ces logements appartiennent généralement à des particuliers, des investisseurs ou des entreprises (adapté de : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2022).

Logement hors marché : Logement bénéficiant d'une certaine protection contre les forces du marché, offrant ainsi des loyers ou des prix d'achat abordables. En général, ce type de logement est subventionné ou fourni par les pouvoirs publics ou des organismes à but non lucratif (adapté de : Conseil national du logement, 2024; Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2018, 2022).

Mesure de faible revenu (MFR) : Le MFR est un indicateur permettant d'identifier les personnes ou les ménages dont le revenu est nettement inférieur à la moyenne nationale. Le MFR considère qu'un ménage a un faible revenu si son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages (adapté de : Statistique Canada, 2022a).

Mesure du panier de consommation ou Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) : Le MPC est le seuil officiel de pauvreté au Canada. Il s'agit d'une mesure de la pauvreté fondée sur le coût d'un panier de biens et services représentant un niveau de vie modeste et de base. Il comprend les coûts des aliments, des vêtements, du transport, du logement et d'autres articles pour une famille de référence composée de 2 adultes âgés de 25 à 49 ans et de 2 enfants (âgés de 9 et 13 ans) (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018; Loi sur la réduction de la pauvreté du Canada, 2019).

Obstacles systémiques : Politiques, pratiques ou procédures qui entraînent une inégalité d'accès ou l'exclusion de certaines personnes (adapté de : Instituts de recherche en santé du Canada).

Orientation sexuelle : Une attirance romantique et/ou sexuelle pour des personnes du même sexe ou d'un autre sexe ou genre (par exemple, lesbienne, gay, bisexuel et hétérosexuel) (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Pauvreté : La condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base et pour favoriser son intégration et sa participation à la société (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018).

Pauvreté intergénérationnelle : Pauvreté vécue par plusieurs générations d'une même famille (adapté de : Statistique Canada, 2023).

Pauvreté monétaire extrême : Désigne une situation dans laquelle le revenu d'une personne est inférieur à 75 % du seuil officiel de pauvreté (voir « Mesure du panier de consommation (MPC) ») (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018).

Pouvoir d'achat : Capacité financière des particuliers ou des gouvernements à acheter des biens et des services, influencée par divers facteurs économiques (adapté de : Merriam-Webster Dictionary).

Racisme : Préjugé, discrimination ou toute action ou pratique institutionnelle qui traite les personnes différemment en raison de leur couleur de peau ou de leur origine ethnique. Le racisme est un ensemble de valeurs et de pratiques construites au fil de l'histoire qui ont un impact négatif sur le bien-être des personnes racisées. Il repose souvent sur l'idée qu'une race est intrinsèquement supérieure ou inférieure à une autre, motivée par des notions de suprématie blanche (adapté de : Patrimoine canadien, 2024).

Réconciliation : Au Canada, la réconciliation est le processus qui consiste à rétablir, établir, améliorer et maintenir des relations mutuellement respectueuses entre les Peuples Autochtones et non autochtones, ainsi qu'entre les personnes autochtones et le gouvernement. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont des perspectives différentes sur la réconciliation en raison de leurs expériences différentes du colonialisme. Le processus de réconciliation nécessite des mesures concrètes pour corriger les torts historiques et actuels (adapté de : Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015).

Refuges d'urgence : Ces refuges offrent un hébergement immédiat et temporaire aux personnes qui ont épuisé toutes les autres possibilités de logement. Idéalement, personne ne devrait avoir besoin d'un logement d'urgence. Cependant, lorsqu'ils sont utilisés, ces refuges fonctionnent mieux lorsque les personnes peuvent y entrer et en sortir rapidement (adapté de : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2025).

Revenu relativement faible : Se dit d'une situation où le revenu d'une personne est nettement inférieur au revenu moyen. Il s'agit d'une mesure de l'inégalité, et non seulement de la pauvreté. Au Canada, cela désigne les personnes dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian après impôt (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018).

Secteur à but non lucratif : Fournit des services, des biens et du soutien (par exemple, soins de santé, éducation et logement) aux collectivités et aux personnes, en particulier celles en situation de pauvreté. Tous les profits sont réinvestis dans l'organisme afin de poursuivre sa mission. Le secteur à but non lucratif est un élément essentiel de l'économie canadienne (adapté de : Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2025; Statistique Canada, 2022b).

Sécurité alimentaire : Mesure de la disponibilité d'aliments sains et de la capacité individuelle d'y avoir accès (adapté de : Merriam-Webster Dictionary).

Seuil officiel de la pauvreté au Canada : La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté établit une mesure officielle de la pauvreté. Voir la Mesure du panier de consommation (MPC) (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018; Loi sur la réduction de la pauvreté du Canada, 2019).

Sexisme : Préjugé, discrimination ou tout acte individuel ou pratique institutionnelle qui traite les personnes différemment en raison de leur sexe ou de leur genre. Il est souvent lié aux stéréotypes et aux rôles attribués à chaque genre et peut inclure la croyance qu'un sexe ou un genre est supérieur à l'autre (adapté de : Merriam-Webster Dictionary).

Stigmatisation : Ensemble de croyances, d'attitudes, de stéréotypes ou de sentiments négatifs tenus par de nombreuses personnes dans une société à l'égard d'une chose ou d'un groupe de personnes. Elle est souvent injuste et fondée sur des caractéristiques, des conditions ou des expériences particulières. La stigmatisation mène souvent à l'exclusion, à la discrimination ou à la honte (adapté de : Santé Canada, 2022; Merriam-Webster Dictionary).

Taux d'écart de pauvreté : Il s'agit de l'intensité de la pauvreté. Un taux élevé signifie que les personnes se situent bien en dessous du seuil officiel de pauvreté. Un taux faible signifie qu'elles se situent plus près du seuil de pauvreté (adapté de : Emploi et Développement social Canada, 2018).

Transphobie : Peur irrationnelle, haine, aversion et désapprobation envers les personnes qui s'identifient comme transgenres. La transphobie peut se manifester de nombreuses façons, notamment par des agressions verbales, émotionnelles et physiques, ainsi que par des obstacles systémiques et institutionnels, tels que l'emploi et le logement (adapté de : Femmes et Égalité des genres Canada, 2024).

Travailleurs de l'économie du travail à la demande : Des personnes qui concluent des contrats de travail occasionnels pour accomplir des tâches spécifiques et souvent ponctuelles, souvent via une application (adapté de : Code canadien du travail, 2024).

Travailleur communautaire : (également appelé travailleur social) Ces personnes, rémunérées ou bénévoles, offrent des programmes d'aide sociale et des services communautaires. Elles aident leurs clients à faire face à des problèmes personnels ou sociaux. Elles travaillent principalement dans le secteur à but non lucratif, mais peuvent également être employées par des organismes de services sociaux, des organismes gouvernementaux, des organismes de santé mentale, des foyers de groupe, des refuges, etc. (adapté de : Statistique Canada, 2021).

Références pour le glossaire

- Agence de la santé publique du Canada. (2023). *Définitions communes en matière de sécurité culturelle : Forum des professionnels de la santé de l'administratrice en chef de la santé publique*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/forum-professionnels-sante-administratrice-chef-sante-publique-definitions-communes-matiere-securite-culturelle.html>
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario. (2025). *Guide sur les organismes à but non lucratif*. Extrait de : <https://sbs-spe.feddevontario.canada.ca/fr/guide-sur-les-organismes-non-lucratif>
- Assemblée des Premières Nations. (2021). *AFN Education Toolkit – glossary*. Extrait de : <https://education.afn.ca/afntoolkit/web-modules/plain-talk-3-impacts-of-contact/glossary/>
- Centre pour la diversité sexuelle et de genre. *Resources*. Extrait de : <https://www.macewan.ca/campus-life/centre-for-sexual-and-gender-diversity/resources/>
- Code canadien du travail. (2024). Extrait de : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/>
- Commission canadienne des droits de la personne. (2019). *La discrimination: Que puis-je faire?* Extrait de : https://www.ccdp-chrc.gc.ca/sites/default/files/documents/discrimination_2020_fra_0.pdf
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Extrait de : https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2016). *Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap*. Extrait de : <https://www3.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-le-capacitisme-et-la-discrimination-fondee-sur-le-handicap>
- Conseil national du logement. (2024). *Augmenter le secteur du logement hors marché au Canada*. Extrait de : <https://nhc-cn1.ca/publications/post/scaling-up-the-non-market-housing-sector->
- Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*. Extrait de University of Chicago Legal Forum, Vol. 1989, Article 8.: <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8/>
- Egale. (2024). *Lexique et définitions 2ELGBTQI*. Extrait de : <https://egale.ca/fr/awareness/lexique-et-definitions/>

Emploi et Développement social Canada. (2018, août 21). *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>

Encyclopédie canadienne. (2023). *Capacitisme au Canada*. Extrait de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/capacitisme>

Encyclopédie canadienne. (2024). *Rafle des années soixante (résumé en langage simple)*. Extrait de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-rafle-des-annees-soixante-resume-en-langage-simple>

Femmes et Égalité des genres Canada. (2024). *Terminologie 2ELGBTQI+ – Glossaire et acronymes fréquents*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/glossaire-2elgbtqi-plus.html>

Groupe de la Banque mondiale. (2018). *What are social safety nets, what do they achieve and where do they fit into competing demands on government's finances?* Extrait de : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/750231528759315071-0160022018/original/SSN09amDay2WhatareSocialSafetyNetsRuslan.pdf>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2025). *Autres formes de logement*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/setablir-canada/logement/autres-logement.html>

Indigenous Foundation, The. (2022). *The Sixties Scoop*. Extrait de : <https://www.theindigenousfoundation.org/articles/the-sixties-scoop>

Instituts de recherche en santé du Canada. *CIHR glossary of terms used in accessibility and systemic ableism*. Extrait de : https://cihr-irsc.gc.ca/e/documents/asa_glossary_terms_accessibility_systemic-ableism-en.pdf

Isumonah, K. (2025). *The housing crisis is made worse by a policy mismatch*. Extrait de : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/april-2025/housing-crisis-policy-alignment/>

Kapsalis, C. et Tourigny, P. (2002). *Profiles and transitions of groups at risk of social exclusion: lone parents*. Extrait de : <https://publications.gc.ca/site/eng/9.558508/publication.html>

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. (2025). *Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement*. Extrait de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/housing-logement/housing-plan-report-rapport-plan-logement-fra.html>

Loi sur la réduction de la pauvreté du Canada. (2019). Extrait de : <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/p-16.81/index.html>

Merriam-Webster Dictionary. (2025). *An Encyclopedia Britannica Company*. Extrait de : <https://www.merriam-webster.com/>

- Ministère des Finances Canada. (2024). *Un filet de sécurité sociale plus solide*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/04/un-filet-de-securite-sociale-plus-solide.html>
- Patrimoine canadien. (2024). *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/lutte-racisme-discrimination/strategie-contre-racisme-2019-2022.html>
- Ralliement national des Métis. (2025). *Sixties Scoop*. Extrait de : <https://www.metisnation.ca/sixties-scoop>
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. (2024). *Les Autochtones et leurs communautés*. Extrait de : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303>
- Santé Canada. (2022). *La stigmatisation : Pourquoi les mots comptent*. Extrait de : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/stigmatisation-pourquoi-les-mots-comptent-fiche-information.html>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2018). *À propos du logement abordable au Canada*. Extrait de : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables/-a-propos-du-logement-abordable/-a-propos-du-logement-abordable-au-canada>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2022). *Pénurie de logements au Canada : estimation des besoins pour résoudre la crise de l'abordabilité du logement au Canada d'ici 2030*. Extrait de : https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/schl-cmhc/NH21-14-2022-fra.pdf
- Statistique Canada. (2021). *Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0*. Extrait de : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1322554&CVD=1322870&CPV=42201&CST=01052021&MLV=5&CLV=5
- Statistique Canada. (2022a). *Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI)*. Extrait de : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=fam021>
- Statistique Canada. (2022b). *Aperçu du secteur sans but lucratif au Canada, 2010 à 2020*. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2022001/article/00002-fra.htm>
- Statistique Canada. (2023). *La pauvreté chez les groupes racisés, d'une génération à l'autre*. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023008/article/00002-fra.htm>
- Statistique Canada. (2024). *Normes relatives aux données désagrégées*. Extrait de : <https://www.statcan.gc.ca/fr/concepts/ndd>

United Nations University. (2024). *What we mean by colonialism and colonality*. Extrait de : <https://unu.edu/iigh/blog-post/what-we-mean-colonialism-colonality>

York University. *Colonialism, Coloniality and Settler Colonialism*. Extrait de : <https://www.yorku.ca/edu/unleashing/systems-of-oppression/coloniality-and-settler-colonialism/>

Annexe C : Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Recommandations de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté (2020)*

1. Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans 4 secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)

- Le gouvernement du Canada devrait poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et maintenir ses investissements pangouvernementaux actuels.
- Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans 4 secteurs où les progrès sont insuffisants : l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté.

2. Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Nous recommandons tout particulièrement l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), l'élaboration conjointe d'un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les

Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés, comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, et la prise d'engagements dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

- Le gouvernement devrait nous donner accès aux données nécessaires pour rendre compte de la situation des Peuples Autochtones, d'ici notre prochain rapport d'étape en 2021.

3. Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Le gouvernement du Canada devrait consulter les intervenants et les communautés pour veiller au caractère inclusif des nouvelles questions de sondage et des choix de réponse concernant l'origine ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et s'assurer de recueillir des données sur les populations actuellement laissées pour compte.

4. Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques

- Le gouvernement du Canada devrait adopter une optique d'équité lors de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes. Il devrait également veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque que pour le reste de la population et à ce qu'ils répondent adéquatement aux besoins particuliers des populations marginalisées, y compris les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement devrait aussi utiliser les données disponibles pour rendre compte de façon transparente des résultats et de l'utilisation d'une optique d'équité.

5. Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires, s'inspirer de sa réponse à la COVID-19 et consolider ses programmes, stratégies et politiques existants pour offrir à la population canadienne un filet de sécurité sociale complet qui ne laisserait personne pour compte et garantirait à tous un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Nous recommandons que les prestations soient simplifiées pour qu'elles soient peu restrictives, facilement accessibles et facilement adaptables aux besoins individuels.

Recommandations de Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021

1. Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

- Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

2. Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Tout en poursuivant ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.

3. Des services mieux conçus, une prestation de services améliorée et un accès élargi pour assurer la dignité

- Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les autres administrations, devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la couverture fondée sur les besoins et en favorisant un accès exempt d'obstacles. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services.

- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les empêcher de basculer dans la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est 1 mécanisme qui peut aider en ce sens.

4. Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

- Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

5. Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex., assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.

Recommandations de *Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

1. Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre d'urgence les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Le gouvernement du Canada devrait de nouveau s'engager à élaborer conjointement des mesures de réduction de la pauvreté, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

2. Établir un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada (au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien de revenu comme l'aide sociale, de nouvelles mesures ciblées ou de mesures ciblées existantes ou encore une combinaison des 3).
- Le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en s'employant à établir un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030.
- Le gouvernement du Canada devrait ajouter des protections pour les travailleurs dans le *Code canadien du travail* afin de lutter contre le travail précaire.
- Le gouvernement du Canada devrait accélérer et accroître le travail relatif aux prestations et aux mesures de soutien ciblées pour les populations souffrant d'un taux démesuré de pauvreté. Par exemple, il devrait accélérer le travail relatif à la prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à offrir un soutien au revenu et à l'emploi qui empêche les personnes en situation de handicap de tomber sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il devrait aussi envisager d'offrir des mesures de soutien ciblées à d'autres populations qui ont un accès limité aux services et qui sont à risque élevé (jeunes pris en charge, par exemple).

- Le gouvernement du Canada devrait renforcer les prestations et les mesures de soutien prévues et existantes qui touchent le logement, la sécurité alimentaire, la santé physique et mentale, la formation à l'emploi et la formation axée sur des compétences, et d'autres indicateurs de la pauvreté que le revenu. Le soutien de revenu et les autres formes de soutien sont essentiels pour assurer une réduction de la pauvreté durable et une meilleure qualité de vie.

3. Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations les plus marginalisées

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, chez les populations marginalisées.
- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à rédiger un plan pour réduire les inégalités dans la pauvreté et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire.
- Le gouvernement du Canada devrait accélérer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la mise à disposition des données désagrégées sur les populations marginalisées afin de permettre la prise de décisions fondée sur des données et la production de rapports sur les disparités. Par exemple, Statistique Canada devrait accélérer les démarches pour ajouter des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe aux principales sources de données sur les conditions socioéconomiques, comme l'Enquête sur la population active et l'Enquête canadienne sur le revenu.

4. Intervenir rapidement et faire de la prévention en ce qui concerne la pauvreté des enfants et des jeunes

- Le gouvernement du Canada devrait cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de subir les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté et s'attaquer à ces répercussions au moyen de prestations et de programmes axés sur l'intervention précoce et la prévention.
- Le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant. Ce dernier se concentrerait sur les enfants et les jeunes marginalisés. Son rôle pourrait englober ce qui suit :
 - cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de tomber dans la pauvreté et indiquer les raisons de leur vulnérabilité;
 - faire entendre les voix des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de la conception et de l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les enfants et les jeunes;
 - veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient pris en compte et protégés dans les politiques, les lois, les pratiques et les services fédéraux;
 - examiner certaines des structures qui placent les enfants et les jeunes dans des situations particulièrement risquées pour empêcher qu'ils passent entre les mailles du filet.

5. Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité

- Le gouvernement du Canada devrait mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité, comme outils essentiels à la réduction de la pauvreté. Il devrait aussi accroître les investissements en financement de base continu pour les organismes à but non lucratif et les organismes communautaires qui aident les Canadiens à faible revenu, y compris ceux qui servent (ou pourraient servir) de navigateurs des systèmes pour les personnes et les familles tentant d'obtenir des mesures de soutien et des prestations gouvernementales.
- Le gouvernement du Canada devrait augmenter le taux de production des déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu en leur offrant des déclarations automatiques, puis mettre en œuvre l'inscription automatique à des prestations et programmes, particulièrement à ceux qui sont fondés sur le revenu.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses politiques, programmes et services. Les populations marginalisées doivent être incluses dans l'élaboration, la conception et l'examen des mesures de soutien qui ciblent leurs difficultés et leurs besoins particuliers.

Recommandations de *Plan directeur de la transformation : le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

1. Mesures urgentes pour réduire la pauvreté chez les Autochtones

- Le gouvernement du Canada devrait continuer de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer d'épauler les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et pour leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Il s'agit notamment d'élaborer de façon conjointe ce qui suit :
 - des indicateurs de pauvreté chez les Autochtones selon les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté;

- un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés d'après les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et les engagements pris dans les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

2. Dignité, équité et inclusion

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à élaborer et à doter en ressources un plan visant à réduire les iniquités actuelles dans la pauvreté visant à établir des objectifs explicites de réduction de la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 pour toutes les populations marginalisées.
- Le gouvernement du Canada devrait prioriser et améliorer la collecte, l'analyse et l'application de données désagrégées et l'accès à ces données pour tous les groupes marginalisés, afin de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes et de rendre compte des disparités :
 - dans l'ensemble des sondages de Statistique Canada et des enquêtes auprès de la population canadienne, on devrait poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Le gouvernement du Canada devrait intégrer une perspective d'équité à l'ACS+ au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes.

3. Adéquation des revenus

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien du revenu comme l'aide sociale, de mesures nouvelles ou améliorées ciblées ou encore une combinaison des 3 :
 - il faudrait notamment accélérer les travaux en cours sur les mesures de soutien et les prestations ciblées pour les populations dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés et effectuer une analyse des lacunes, orientée par une perspective d'équité et une ACS+, afin de déterminer ce qui manque.
- Le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en instaurant un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030. Instaurer des mesures de protection des travailleurs au moyen du *Code canadien du travail* afin de réduire les désavantages sociaux et économiques du travail précaire, en élargissant l'accès aux avantages liés à l'emploi pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.

- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative d'offrir et d'encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes qui quittent un établissement et les personnes en situation de handicap.

4. Accès amélioré aux prestations et aux services

- Le gouvernement du Canada devrait prioriser et accélérer les engagements pris pour assurer la production automatique de déclarations de revenus pour les personnes à faible revenu. Ainsi, les personnes admissibles recevront les prestations auxquelles elles ont droit (par exemple, le crédit pour la TPS/TVH, l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la nouvelle Prestation canadienne pour soins dentaires). Il s'agit d'une première étape nécessaire dans l'exercice de conception et de mise en œuvre du processus d'inscription automatique à d'autres prestations et programmes fondés sur le revenu :
 - ces mesures sont conformes au rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2022 portant sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022). Le rapport indique que les estimations sur l'obtention des prestations sont surestimées, car les estimations ne tiennent pas toujours compte des personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus.
- Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que les services soient simplifiés afin qu'ils soient peu restrictifs et qu'ils soient faciles d'accès (également en conformité avec le rapport de la vérificatrice générale).

5. Prévention et protection

- Le gouvernement du Canada devrait tirer parti des investissements qui viennent d'être consacrés aux organismes sans but lucratif et communautaires qui soutiennent les personnes à faible revenu vivant au Canada, en mettant l'accent sur un financement de base soutenu. Les organismes doivent être en mesure d'accomplir ce qu'ils font le mieux pour les populations qui leur font confiance. Mentionnons notamment le financement des navigateurs de systèmes pour les personnes et les familles qui tentent d'avoir accès aux prestations et aux mesures du soutien du gouvernement jusqu'à ce que les obstacles à l'accès soient éliminés.
- Le gouvernement du Canada devrait élaborer (ou reconstruire) des systèmes et des structures robustes axés sur les interventions précoces et la prévention :
 - il faut donc assurer la mise en œuvre sans tarder des mesures de soutien annoncées, y compris l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires et l'augmentation du financement pour établir la Prestation canadienne d'invalidité.
- Le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant, dont le rôle consisterait à se concentrer sur les enfants et les jeunes marginalisés, de compléter et de renforcer les efforts du Conseil pour faire entendre leur voix et veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits.

Recommandations *d’Il est temps d’agir : le rapport de 2024 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

1. Comblers les besoins essentiels pour prospérer : accroître la sécurité du revenu

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec tous les gouvernements pour instaurer un seuil de revenu de base, indexé sur le coût de la vie, qui fournirait des ressources adéquates (au-delà du seuil officiel de la pauvreté au Canada) pour que les gens puissent satisfaire à leurs besoins de base, s’épanouir et faire des choix dans la dignité.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître la sécurité du revenu en réformant progressivement les prestations actuelles pour en hausser le montant, tout en travaillant à l’atteinte d’un seuil de revenu de base. Une approche double consistant à assurer un financement adéquat des programmes de bien-être de l’État et à réduire les inégalités en ciblant des augmentations pour les groupes les plus marginalisés pourrait l’aider à atteindre cet objectif. Les améliorations spécifiques aux programmes pourraient inclure :
 - déposer un projet de loi afin de tirer parti des paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires de manière que les taux d’aide sociale de chaque administration respectent un pourcentage de la Mesure du panier de consommation;
 - adopter une approche axée sur la personne, à l’égard des prestations, qui peut offrir la souplesse nécessaire pour soutenir des scénarios uniques et des transitions importantes de la vie;
 - fournir un plan pour accroître l’accessibilité et la suffisance de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à ce qu’elle puisse être cumulée avec les programmes provinciaux et territoriaux et à ce qu’elle ne donne pas lieu à une récupération;
 - séparer les prestations de maternité et parentales du régime d’assurance emploi afin qu’elles ne soient pas liées à l’emploi, et augmenter le montant des prestations pour que les personnes ne vivent pas dans la pauvreté au cours de la première année de vie de leur enfant.

2. Comblers les besoins essentiels pour prospérer : relever les défis en matière de logement

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités à la conception d’un plan ciblant à réduire les besoins impérieux en matière de logement des personnes qui consacrent de 30 % à 50 % de leur revenu au logement. Ainsi, il faudrait notamment accroître l’offre de logements non liés au marché (logements gérés par le gouvernement ou par des organismes à but non lucratif) afin de répondre aux besoins

de différentes collectivités et de différents types et tailles de familles. Accorder la priorité aux logements hors marché favoriserait la création de logements abordables à but non lucratif plutôt que d'immeubles d'investissement.

- Le gouvernement du Canada devrait instaurer et superviser la mise en œuvre, le versement et la coordination de subventions fédérales au logement :
 - dont un pourcentage tient compte des coûts de l'énergie et des services publics;
 - qui sont associées à la personne et non à l'immeuble (pouvant suivre les locataires d'un logement à un autre) et permettent ainsi aux gens de choisir leur propre logement (contrairement à un logement subventionné où les gens n'ont habituellement pas le choix de l'endroit où ils vivent).

3. Comblar les besoins essentiels pour prospérer : accroître la sécurité alimentaire

- Le gouvernement du Canada devrait, en soutien à l'Objectif de développement durable 2 des Nations Unies (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), établir une réglementation gouvernementale des prix des aliments nutritifs. Cette réglementation pourrait viser les articles qui sont inclus dans le panier national d'aliments nutritifs qui sert à élaborer la Mesure du panier de consommation.
- Le gouvernement du Canada devrait, lors de la mise en œuvre du Programme national d'alimentation scolaire, s'assurer que celui-ci est peu restrictif, qu'il est exempt de stigmatisation, équitable et inclusif et qu'il fournit des aliments nutritifs. De plus, il faudrait envisager de promouvoir des programmes qui offrent des déjeuners et des dîners, qui prévoient des options adaptées à la culture et qui font appel aux producteurs locaux.

4. Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services : faciliter un accès peu restrictif et équitable aux prestations et aux services

- Le gouvernement du Canada devrait explorer des façons d'élargir la production automatique de déclarations de revenus et l'inscription automatique des personnes vivant dans la pauvreté afin que toutes les prestations et mesures de soutien offertes soient accessibles à toutes les personnes qui y sont admissibles à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.
- Le gouvernement du Canada devrait financer des initiatives destinées à aider les gens à s'y retrouver dans les systèmes de prestations et de services.

5. Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services : appuyer le secteur à but non lucratif

- Le gouvernement du Canada devrait se servir de son effet de levier pour fournir aux organismes à but non lucratif un financement opérationnel stable et à long terme qui favorise la souplesse et l'autonomie dans la façon dont les organismes sont gérés.

- Le gouvernement du Canada devrait se servir de son effet de levier pour rendre obligatoire le financement qui appuie et assure des salaires et des conditions de travail justes et équitables aux employés du secteur à but non lucratif.
- Le gouvernement du Canada devrait se servir de son effet de levier pour réduire le fardeau administratif associé au processus de financement (demande, mise en œuvre et production de rapports), tout en veillant à mettre en place une obligation de rendre compte afin de pouvoir mesurer l'impact des investissements.
- Le gouvernement du Canada devrait se servir de son effet de levier pour soutenir les organismes qui favorisent l'innovation en réponse aux besoins de leurs clients et publics cibles.

6. Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour respecter les droits issus de traités et aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et veiller à ce qu'ils disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Cela comprend la mise en œuvre urgente des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Le gouvernement du Canada devrait élaborer un plan pour lutter contre l'inégalité de la pauvreté – plus précisément, un plan pour réduire le taux de pauvreté dans les groupes marginalisés afin qu'il atteigne le taux de pauvreté moyen au Canada ou qu'il soit inférieur à celui-ci.
 - un tel plan devrait :
 - promouvoir et accroître l'équité dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques;
 - réduire la stigmatisation entourant la pauvreté, notamment en aidant chacun à considérer les personnes comme des êtres humains et des personnes égales et essentielles, peu importe leur revenu ou leur condition sociale;
 - expliquer comment les mesures actuelles de réduction de la pauvreté seraient adaptées pour répondre précisément aux besoins des populations les plus marginalisées;
 - établir des objectifs clairs en matière d'équité, à atteindre au plus tard en 2030;
 - inclure des mécanismes de responsabilisation et d'évaluation pour surveiller la mise en œuvre du plan.
 - les activités rattachées au plan pourraient consister notamment à :
 - concevoir une formation obligatoire pour tous les fournisseurs de services du gouvernement fédéral de première ligne, notamment une formation sur la prestation de services tenant compte des traumatismes et une formation sur l'équité et la lutte contre le racisme;

- supprimer le racisme et la discrimination des décisions relatives à la protection de la jeunesse. Il faut trouver des solutions à la pauvreté plutôt que d'utiliser le système de protection de l'enfance comme solution indirecte à la pauvreté (retirer de leur famille les enfants qui vivent dans la pauvreté, ce qui a comme effets secondaires des bouleversements culturels, linguistiques, familiaux et émotionnels);
- veiller à ce que les nouveaux arrivants aient un accès adéquat et équitable à des prestations;
- mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et les jeunes, y compris les familles qui prennent soin d'enfants en situation de handicap.